

PLAISANCE & PÊCHE  
ÉCORESPONSABLES



# Pêche Plaisance

*Pêche sous-marine aux Açores - Espèces de palourdes  
L'épinoche de mer - Une pêche pas comme les autres  
SNSM : sauveteurs sans port - Pêche au féminin*



DU 7 JUIN  
AU 7 JUILLET  
2024

Fête de la MER  
des Littoraux



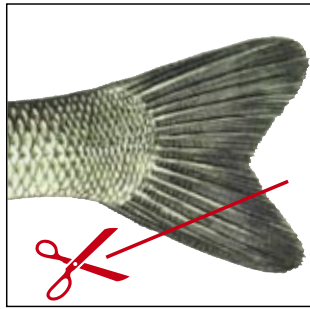
# Comment marquer vos prises ?

Schéma de marquage

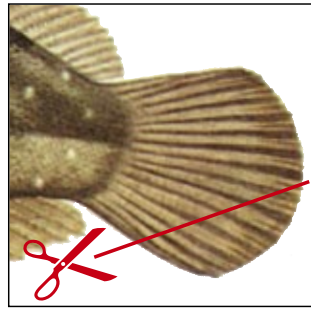
Le marquage consiste à **couper la queue des poissons et crustacés**. Il est **obligatoire** pour pouvoir **identifier facilement les prises des pêcheurs de loisir** et en **interdire la revente**. Ce marquage doit être effectué de façon **précise** et ne doit pas empêcher la mesure totale de la taille des prises.

Tableau des tailles minimales de capture au verso.

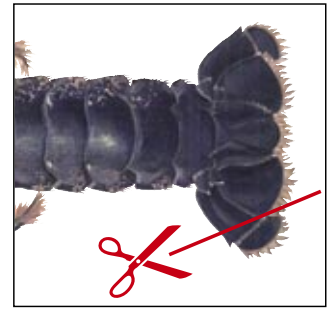
Caudale bifide inférieure



Caudale arrondie



Crustacés



## Les outils FNPP

The collage features several key FNPP resources:

- RESPECTONS LES TAILLES** brochures for the Mediterranean and Atlantic/Maritime regions, showing various fish species and their minimum catch sizes.
- Guide des bonnes pratiques** brochures for fishing in the sea and on the beach.
- Carte Fédérale** membership cards, including an "ADHÉRENT" card with fields for name, address, and boat details.
- Carte Fédérale** with a QR code and contact information.
- RESPECTONS LES TAILLES** ruler with a scale from 0 to 15 cm and a list of fish species with their respective minimum catch sizes (e.g., 10 cm for Sole, 15 cm for Merluccius, 20 cm for Epinephelus).
- Posters** such as "Pêche Plaisance" and "Bonne mer, bon vent à tous."

fnpp.fr • [contact@fnpp.fr](mailto:contact@fnpp.fr)

**FÉDÉRATION NATIONALE DE LA PLAISANCE ET DES PÊCHES EN MER**

Accueil | Actualités | La FNPP | Pêche Plaisance | Associations | Partenaires | Services | Rejoignez-nous

[Dernière minute](#) | [Newsletter](#) | [Presse](#) | [FNPP](#) | [Décrets-Arrêtés](#) | [Associations](#) | [Adhésions](#)

FNPP(SF) - BP14 - 29393 Quimperlé Cedex - Tél: 09 62 02 00 76 - Mail: [contact@fnpp.fr](mailto:contact@fnpp.fr)



Rejoignez-nous !

# SOMMAIRE

## ■ INFORMATIONS GÉNÉRALES

- Actualité nationale P 6 à 19
- Actualité régionale P 20 à 27

## ■ REPORTAGES PÊCHE & PLAISANCE

- Pêche sous-marine aux Açores P 28 & 29
- Espèces de palourdes P 30 & 31
- L'épinoche de mer P 32 & 33
- Une pêche pas comme les autres P 34 & 35
- SNSM : sauveteurs sans port P 36 & 37
- Réseau Littorea P 38 & 39
- Pêche au féminin P 40 & 41

## ■ DIVERS

- Vos belles prises P 42
- Les brèves - Les beaux livres P 43

## ■ VIE DES ASSOCIATIONS

- Granville P 44
- Bourgenay - Colleville-Montgomery Noirmoutier P 45
- Créances - Valras-Plage - Martigues P 46
- Cap d'Agde - Rivedoux P 47
- Le Havre - Crozon-Morgat P 48
- Diélette - Lézardrieux P 49

## ■ ACTUALITÉ

- Fiche recette : ceviche de dorade coco/mangue P 50

La FNPP défend ce à quoi vous tenez...



**fnpp.fr**



**PÊCHE PLAISANCE** N° 80 - Décembre 2023

Bulletin de liaison de la FNPP  
 Directeur de la publication : Jean Mitsialis  
 Assistante : Muriel Jourdein  
 Graphiste : Gaëlle Kervarec-Le Borgne

**FNPP**

BP N°14  
 29393 Quimperlé Cedex  
 Tél. 09.62.02.00.76 - fnpp@orange.fr

### Ont collaboré :

Patrice Allin  
 Jean Lepigouchet  
 Alain Théret  
 Annick Danis  
 Dominique Viard  
 Paul Vinay  
 Christophe Goumas  
 Claude Bougault  
 Jean Mitsialis

Jacques Andrieu  
 Patrick Gobbe  
 Michel Larose  
 Pascal Baudouin  
 Jean-Claude Hodeau  
 Jackie Plataut  
 Arlette Halley-Duval  
 Hervé Gosselin  
 Christian Cano  
 Joël Arvor

Yves Thillet  
 Jean-Claude Hazera  
 Peggy Tétré  
 Jean-Claude Hodeau  
 Gérard Giordano  
 Guillaume Fourrier  
 Stéphanie Tächoires  
 Camille Domingo  
 Jade Mogeon  
 Dany Patrier

**Photographe :** Jean-Charles Pauvert - SNSM  
 Franz Rauschenbach et Nicolas Sivan

Reproduction partielle ou totale interdite sauf autorisation. Les informations contenues dans le bulletin sont libres et engagent le signataire de l'article. Sans signature, elles engagent l'association. La publicité engage l'annonceur.

Commission paritaire  
 n° 0122 G 85896  
 ISSN 249-9630  
 Dépôt légal juin 2008

Prix : 3,50 €  
 Tirage : 21 000 exemplaires

Impression : Jimenez Godoy  
 Av. de Murcia, 16 - 30007 Murcia, Espagne  
 Tél. : 672231532

fnpp.fr



## Rétrospective 2023... et cap sur demain !

Tout d'abord, une pensée toute particulière au nom de tous, pour ceux, adhérents ou non, qui viennent de subir sur notre littoral ou à proximité de dures épreuves et de lourdes pertes par les tempêtes et inondations successives. Nous sommes de tout cœur avec eux et surtout qu'ils ne perdent pas courage.

Avec ce numéro de décembre, je souhaite faire un point sur notre fédération - votre fédération - et de son positionnement dans le paysage de notre littoral français. Voici maintenant un an, au travers de mes éditoriaux dans notre revue *Pêche Plaisance*, que j'ai pris l'habitude d'échanger avec vous et d'y partager actualités régulières, avancées institutionnelles, projets de notre fédération et de vos associations, et toutes autres initiatives portées par certains d'entre vous. En me replongeant dans ces éditos, je peux affirmer que notre fédération s'est renforcée grâce à votre engagement et aux nombreuses actions collectives.

- La mise en place de vice-présidences dédiées à une région, chacun ayant en responsabilité une zone se calquant sur les régions des DIRM avec une exception pour la Bretagne, des réunions d'information et de sensibilisation et la nomination d'un vice-président secrétaire général adjoint avec la fonction particulière de conseil et communication. Cette organisation nous permet d'être au plus proche des territoires, des enjeux, des acteurs et des décisions sur le terrain.
  - Un plan d'action partagé : notre stratégie pour les années à venir a été présentée lors de notre assemblée générale du 10 décembre 2022, rappelée et développée lors de notre 49<sup>e</sup> congrès au Cap d'Agde en avril dernier. Il s'agit d'une stratégie de reconquête qui va nécessiter plus d'implication et de cohésion de la part de l'ensemble des plaisanciers. C'est pourquoi ils doivent impérativement se regrouper pour parler d'une même voix et être entendus sur les sujets majeurs d'intérêt commun.
  - La première avancée majeure dans ce sens grâce aux contacts noués avec les autres fédérations de pêche en mer, est donc la création de confédération Mer & liberté en février 2023, et dont nous sommes co-président.
- Il reste néanmoins de nombreux points d'amélioration et de développement parmi nos objectifs affichés pour 2024 :
- le développement d'une plaisance et d'une pêche de loisir écoresponsables : notre fédération et la confédération ont adopté une ligne claire et continueront à être résolument engagées sur cet objectif. Cependant, les attaques partisans et sans véritable fondement à l'encontre de nos activités feront l'objet d'une réponse ferme de notre part ;
  - nos autres actions fortes porteront aussi envers ces politiques plus souvent fondées sur des interdits inévitables, et donc perçus souvent comme des brimades dont la pêche de loisir fait les frais depuis plusieurs années. Citons par exemple, la répartition injuste des quotas de thon rouge entre la pêche professionnelle et la pêche de loisir, la mise en place d'un quota mensuel pour le bar ou à la limite d'une attribution inégalitaire entre le nord et le sud du 48<sup>e</sup> parallèle.

D'autres sujets feront l'objet d'une grande attention au cours de l'année 2024 :

- la digitalisation programmée de nos outils pour gagner en efficacité, en sécurité et en qualité de données ;
- notre demande de reconnaissance d'utilité publique, par les actions et les efforts déjà consentis par toutes nos associations, ainsi que notre demande d'agrément environnement. Ces deux demandes sont des points essentiels pour notre fédération. Elles devraient nous permettre d'avoir davantage de légitimité et de crédibilité vis-à-vis du public et des services de l'état en plus des avantages fiscaux liés à cette reconnaissance ;
- une communication efficace et ciblée pour mieux faire connaître l'ensemble de nos actions, avec un site internet renouvelé, de nombreux documents de présentation rénovés et une représentation tant nationale, régionale que locale qui se coordonnent. Nos retombées médiatiques nationales et locales sont encore trop faibles et se doivent d'être améliorées.

Je peux également affirmer que toutes ces actions sont les vôtres, à vous et nous tous qui avons pu en discuter et en débattre lors de temps de partage, tels que la visioconférence des vice-présidents et les comités directeurs réguliers, le congrès du Cap d'Agde et les rencontres de terrain qui ont réuni massivement les présidents des associations ou certains de leurs membres. Je saisis cette occasion pour remercier tous les présidents et membres des commissions qui font avancer tant les projets avec nos partenaires sur le terrain que la communication institutionnelle ou avec nos adhérents, ou dans l'amélioration continue de notre fonctionnement. Cet échange et ce dialogue entre entités et responsables sont aussi au cœur des objectifs de mon mandat.



Je me permets de réaffirmer ainsi ce que je vous avais fait partager lors de ma prise de fonction en décembre 2022 : « La puissance de la fédération repose certes sur son indépendance, sur des valeurs non-négociables, sur ses forces vives et engagées, mais aussi, sur son organisation propre et singulière avec un ancrage territorial qui nous permet de prétendre que presque dans chaque région littorale de France se trouve une association affiliée à notre fédération. Cette organisation s'appuie aussi, chacun le sait, chacun l'utilise, sur une force fédérale et nationale. C'est le dialogue entre les vice-présidences, les comités directeurs, les associations et la fédération qui nous façonne dans notre puissance. Il n'y a pas une répartition des tâches entre la fédération et les comités quels qu'ils soient, il doit y avoir une complémentarité des tâches. »

En effet, le partage d'une même ambition, d'une même organisation est nécessaire pour que celle-ci soit toujours plus efficace et davantage reconnue. Ce dialogue régulier doit s'incarner concrètement au travers de notre revue comme de notre nouveau site qui verra le jour au printemps 2024. Il ne s'agit pas simplement d'un changement d'outil plus moderne mais bien d'une nouvelle pierre à l'édifice que nous bâtissons tous collectivement. L'objectif est de mieux répondre à vos besoins, être davantage informé sur les événements à venir, avoir un point d'entrée clair sur les outils à votre disposition, valoriser et partager des bonnes pratiques que vous portez. Évidemment, ce dialogue régulier sera également nourri par les futurs moyens qu'offrent ces technologies : un intranet où les informations seront actualisées, la création de communautés d'intérêt selon votre mission au sein des comités, des associations. Cela n'enlève en rien nos temps de partage collectifs en présentiel, au niveau local, régional ou national, comme la prochaine assemblée générale électorale en avril prochain précédée d'un comité directeur élargi. Enfin, au quotidien, vous savez pouvoir vous tourner vers la fédération, ses salariés et vos vice-présidents pour toute question ou demande : ils sauront vous aiguiller. Vous voilà peut-être, si vous ne l'étiez pas déjà, convaincus de la nécessité d'une démarche collective et confédérale.

Je voudrais aussi vous faire part de la satisfaction que j'ai à constater que de nombreux cadres de notre fédération sont reconnus par les instances institutionnelles, puisqu'après Annick Danis, Jean-Yves Crochet et Claude Mulcey honorés récemment, c'est Roland Métriau qui est nommé, par Hervé Berville, secrétaire d'état à la mer, au grade de chevalier de l'Ordre du mérite maritime. Qu'ils en soient toutes et tous félicités. Dans ce contexte, sachez qu'il est désormais acquis que le groupe de concertation annoncé par les Autorités va se réunir dès la mi-décembre dans le cadre du Conseil national de la mer et des littoraux (CNML) sous la présidence des sénateurs Alain Cadec et Pierre Médevielle, et en présence de la Direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture (DGAMPA). Il est ainsi attendu que ce groupe, renforcé pour notre part par la création de la confédération Mer & Liberté, puisse venir sans attendre appuyer ce dialogue nécessaire entre toutes les parties. Seront sans doute particulièrement mis en avant en 2024, la protection de la mer et des espaces côtiers, la sûreté, la surveillance et le sauvetage en mer, et bien d'autres sujets. Je vous informerai bien entendu de l'évolution de ces travaux.

Dans ce même esprit, nos demandes ont été entendues concernant la fête de la mer et des littoraux. En effet, les événements se tiendront en 2024 du 7 juin au 7 juillet 2024. Cette période étendue sur un mois devrait nous permettre d'anticiper et de les intégrer dans nos calendriers d'associations.

Par ailleurs, le 2 décembre, l'assemblée générale extraordinaire a validé à l'unanimité les changements intervenus dans les statuts de la fédération. Ces statuts sont, dans la droite ligne de ceux recommandés par le conseil d'état pour les associations/fédérations, reconnues d'utilité publique. Ce travail de fond mené par le conseil d'administration va nous permettre dès à présent de mener à bien notre dossier de demande de reconnaissance de fédération d'utilité publique.

Enfin, le vendredi 8 décembre, la confédération Mer & Liberté a été reçue à la DGAMPA par son directeur général, Éric Banel. De nombreux points ont été évoqués comme la pêche du bar du bord où une modification du décret devrait être mise en œuvre. La pêche du thon rouge a fait également l'objet de discussions animées. D'autres sujets ont été évoqués en perspective des échanges qui auront lieu dans le futur groupe de concertation, mais aussi dans le cadre du dialogue régulier nécessaire avec les Autorités relatif aux enjeux immédiats comme celui, par exemple, d'un éventuel moratoire au niveau européen sur la pêche du lieu jaune et dont les conséquences au niveau national et pour la pêche de loisir devraient alors être concertées.

Je ne voudrais pas terminer cet édit sans remercier chaleureusement Paul Vinay, notre secrétaire général qui au bout de 20 ans au sein de la fédération a décidé de se retirer des responsabilités qu'il avait au sein de son comité départemental du Finistère mais également de ses fonctions de vice-président et secrétaire général de la FNPP. Paul reste bien entendu parmi nous. Il ne manquera pas, au niveau départemental, de mettre le pied à l'étrier à son successeur Dominique Ropars, élu à la majorité des présents lors de l'assemblée générale du comité départemental de la FNPP Finistère le 9 décembre dernier. Je lui souhaite, au nom du conseil d'administration et à titre personnel, le plus grand succès dans ses nouvelles fonctions.

Sur le plan national, le poste de secrétaire général de la FNPP sera pourvu lors de la prochaine assemblée générale. Alain Scriban, actuellement vice-président secrétaire général adjoint, assure le suivi des affaires.

Que cette fin d'année soit plus douce pour tous. Je vous souhaite de passer avec vos familles d'excellentes fêtes de fin d'année.

Jean Mitsialis  
président de la FNPP



Pêcher intelligent - Pêcher durablement  
fnpp.fr





## L'origine, le développement, le rayonnement, le caractère d'utilité publique de l'objet et l'activité de l'association ainsi que ses moyens d'action.

La Fédération nationale de la plaisance et pêches en mer (FNPP), et ses associations, puisent, dès les années 50, leurs racines dans la montée en puissance de problèmes concernant plus spécifiquement la pêche de loisir. Certains enjeux récurrents, ou de portée plus large, ont fini par démontrer l'urgence de se regrouper en parlant d'une seule voie pour être entendu ou, tout simplement, d'être partie prenante à la table des discussions.

**1** Les **premières associations significatives**, sous forme d'« amicale de pêcheurs plaisanciers », ont été créées en 1954 dans le Cotentin, puis en 1955 en Bretagne. Les questions qui les poussaient alors à se rassembler étaient souvent relatives aux questions de mouillages dans les ports, les redevances, les casiers, les relations entre plaisanciers et professionnels mais aussi déjà les premières mises au point concertées sur les règles de pêche. Ces premières organisations associatives ont été **le modèle qui progressivement s'est développé à partir de cette période sur tout le littoral national**. C'est donc inévitablement que s'est rapidement posé la question de la **constitution d'une fédération**. Envisagée dès 1956, le climat pour se rassembler au sein d'une structure au niveau fédéral n'était pas encore mûr. Chaque association vivait cependant utilement en devenant des interlocuteurs de plus en plus représentatifs au niveau local ou régional jusqu'à ce que certains enjeux démontrent **l'urgence de se rassembler**. La question de la **limitation des matériels de pêche au casier pour les plaisanciers** en 1969, puis en 1972, fut un des **premiers vecteurs** pour fédérer ces associations.

**2** Ainsi vu le jour en **1972**, la **première Fédération des pêcheurs plaisanciers Manche Atlantique** à l'initiative de cinq amicales fondée par Jean Hagné, premier président pour la Manche et Atlantique. En **1976**, la fédération compte **quatorze associations** et une **première réunion a lieu au ministère** avec les pêcheurs professionnels.

**3** S'en suit alors une croissance constante de la fédération nationale avec par exemple, **trente et une associations adhérentes en 1979, cinquante en 1982**, avec des épisodes plus ou moins mouvementés devenant la **cible identifiée** lors de tensions avec et au sein de la pêche professionnelle allant jusqu'à la suppression des engins de pêche pour les plaisanciers et d'autres réductions d'accès et de temps annoncées.

Toute la dimension représentative prit son essor à cette occasion par une **relation directe et reconnue alors établie par la fédération avec les Autorités au plus niveau** (Président de la République & gouvernement) alors même que la **crise de la pêche** liée à bien d'autres facteurs, y compris en termes de gestion de ressources et de surpêche, risquait une nouvelle fois de faire **« porter le chapeau » aux pêcheurs plaisanciers**.

**4** La **FNPP, reçue en 1983 au secrétariat à la Mer, fait plusieurs propositions pratiques aux plaisanciers**. Les Autorités souhaitant qu'il y ait **consensus** entre les comités locaux des pêches par quartiers et centralisés à la direction la régionale, s'en suit un **climat progressif de concertation** sur plusieurs aspects, **reflet du caractère devenu incontournable et représentatif de cette fédération sur le plan national**. Elle devient en 1995 **fédération nationale**, la **FNPPSF** (Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France).

**5** Durant ces années, la fédération a développé **divers formats d'information de ses membres**, à commencer par une **revue nationale Le Tangon**, devenue depuis 2002 l'incontournable et très appréciée revue **Pêche Plaisance** distribuée à **plus de 25 000 exemplaires**. Vers les années mi-80, la FNPP tiendra également un **stand au salon nautique** (CNIT puis porte de Versailles). Ceci est sans compter sur les **échanges constants liés à la structure même de la fédération**, ne serait-ce que par son **comité directeur**, les **structures associatives régionales ou départementales** et tout simplement **ses associations et leurs membres**. Également de citer l'importance de la **présence** de la représentation de notre fédération dans de **multiples enceintes de concertation au niveau local et régional** : parcs marin, parcs éoliens, gestion de crises (ex. : Covid)...

**6** La **FNPP** (ex-FNPPSF devenue FNPP en 2017), à l'initiative de son nouveau président Jean Kiffer, a alors **établi des contacts et des relations devenues régulières avec les élus successifs du Conseil supérieur de la navigation de plaisance et des sports nautiques (CSNPSN)**. Elle fut aussi la **première fédération à commander et financer sur ses fonds propres une enquête BVA pour évaluer le poids économique des activités de pêche de loisir**, enquête qui sera ensuite **reprise et consolidée par Ifremer**.





**7** C'est la FNPP (ex-FNPPSF) qui est alors à l'origine en 2010 de la **signature au niveau national de la charte d'engagement pour une pêche de loisir écoresponsable dans le cadre du Grenelle de la mer**. Cette charte a été signée entre les fédérations de pêcheurs de loisir, les deux ministres en charge du Développement durable, de la Mer et de la Pêche et le secrétaire d'État à l'Écologie, le Comité national des pêches maritimes et des élevages marins, l'Association nationale des élus du littoral, le Conservatoire national du littoral, l'Agence des aires marines protégées, et le Conseil supérieur de la navigation de plaisance.

**8** Cette charte est toujours d'actualité. Elle sera un **élément de référence** pour les travaux annoncés dans le cadre d'un **travail de réflexion et de concertation** prévu prochainement **sous l'égide du Conseil national de la mer & des littoraux (CNML) et avec la DGPMA** sous la présidence conjointe des **sénateurs Alain Cadec et Pierre Médevielle**.

**9** Cette annonce fait suite à la **création en 2023 de la confédération Mer & Liberté, créée sous l'impulsion et l'initiative même de la FNPP et félicitée par toutes les autorités**, en regroupant comme **interlocuteur unique cinq autres fédérations** liées à la pêche plaisance pour **faciliter les discussions et la concertation** sur les grands thèmes d'aujourd'hui

(préservation de la ressource, sécurité, biodiversité et connaissance des pratiques écoresponsables de la pêche, simplification des cadres réglementaires pour ne citer qu'elles). Elle est le **reflet d'un engagement solidaire majeur aussi de la FNPP sur les grands enjeux liés à la pratique de la plaisance, des pêches en mer récréatives et sportives**.

**10** Il a toujours été d'une **importance centrale pour la FNPP de réunir sous une même bannière tous les partenaires nationaux passionnés par la défense des pêcheurs en mer**. Elle a ainsi réalisé sous l'impulsion de son ancien président, également trois éditions des **Assises des pêches en mer**. L'intégralité des travaux réalisés : **« Les actes »** de 2013, 2015 et 2017 sont disponibles <http://www.assises-peche-plaisance.fr/>. La création de la **confédération Mer & Liberté n'est que la continuité de cet esprit d'intérêt public** qui nous anime depuis longtemps.



**11** Bien d'autres actions sont à associer à cette présentation succincte de l'évolution de la FNPP depuis ses débuts. En particulier sont à citer toutes ses **initiatives qui contribuent à informer, éduquer, protéger la ressource, favoriser les bonnes pratiques, et faciliter les projets de recherches scientifiques** développées pour certaines dans d'autres parties de ce dossier.

**12** La fédération a toujours cherché également à **être force de propositions**. Ce fut le cas lors des assises (voir point 10). Ce l'est encore aujourd'hui, à titre d'exemple, en suggérant que chaque pêcheur puisse par exemple, chaque année **signer électroniquement une charte de bonne conduite l'informant et attestant de sa connaissance des enjeux principaux comme la gestion de la biodiversité et la réglementation à respecter**.

**13** Notre fédération a ainsi toujours privilégié la **responsabilité et l'appropriation d'objectifs et de moyens par les acteurs sur le terrain**, soutenus et relayés par la fédération elle-même.

**14** Notre fédération s'est aussi donnée pour objectif de **sensibiliser le jeune public et les moins jeunes**. Initier les enfants à la plaisance, aux activités nautiques et à la pêche en mer, leur faire découvrir ces loisirs en contact direct avec la nature, ce bonheur qui succède à l'observation, à la recherche, à l'attente, à la persévérance, mais aussi leur apprendre que ce plaisir implique aussi des responsabilités. Tel est le message que transmet la FNPP aux jeunes comme à tous les pratiquants.

Dans cet esprit, notre fédération **organise régulièrement des interventions dans les collèges et lycées et des ateliers d'initiation à la pêche** au sein de ses nombreuses associations. Il s'agit d'initier les jeunes et les moins jeunes aux techniques de navigation, de pêche et aux gestes essentiels de sécurité, mais aussi de les sensibiliser au respect de l'environnement et à la réglementation en vigueur. **Cette démarche s'avère cruciale pour sauvegarder le milieu marin, sa beauté, sa diversité, les enfants d'aujourd'hui sont ceux qui donneront l'exemple aux pêcheurs de demain**.

**15** Pour réussir cet objectif, **la FNPP a également développé des moyens de communication** pour ses membres, par la tenue de comité directeur, de réunions et d'assemblées périodiques, de colloques, de conférences ou d'instructions à l'attention de ses adhérents mais aussi par des actions responsables et collectives de propreté sur le terrain, ou encore par l'édition et la diffusion de revues, de fiches et guides pratiques, de circulaires et de **toutes publications nécessaires pour une pêche écoresponsable**.

**16** La FNPP s'est ainsi engagée depuis de nombreuses années dans une **grande opération de sensibilisation du public, et plus principalement des jeunes générations, pour le respect des tailles minimales de capture**, mesure essentielle pour la sauvegarde des espèces marines. **Les plaquettes et les règles « Respectons les tailles », les pieds à coulisse** spécialement conçus pour la **mesure des coquillages et des crustacés**, diffusés à plusieurs milliers d'exemplaires, sont aujourd'hui connus et utilisés sur l'ensemble du littoral français. Notre fédération a aussi distribué depuis plus de dix ans près de deux millions de **guides des bonnes pratiques** destinés à sensibiliser tous les usagers (plaisance, pêche à pied, jeunes) sans oublier les **autres supports** qu'elle distribue depuis toujours tels, le **Pêche Plaisance**, les plaquettes et règles « Respectons les tailles »... **Ces moyens et actions restent un vecteur puissant de pédagogie avec de nombreuses références environnementales et orientant vers des comportements écologiquement responsables**.

Défense de la plaisance, des pêches en mer, récréatives et sportives







**17** Le souci d'être un **acteur au service de l'intérêt général** dans tous les domaines liés de près ou de loin à la plaisance et la pêche en mer, **un relai et un interlocuteur présents à tous les niveaux**, est reflété par **l'évolution même de la fédération** depuis de longue année et à **ses travaux largement diffusés ou accessibles**. **Promoteur de réflexion, de dialogue et d'ouverture à la décision**, ne citons pour illustrer que la façon d'organiser par exemple, les **travaux des assises avec des résultats largement diffusés avec spécifiquement** : synthèse des interventions, mais aussi constats et propositions pour avancer ou fixer des références pour l'avenir (ex. : <http://fnppsf.fr/assises/ASSISES-2017-ACTES-V1.pdf>) De la même façon, **les travaux en comité directeur et en assemblée générale annuelle font remonter du terrain les observations et les préoccupations régionales et locales, tout en discutant des enjeux et des évolutions nationales ou dans le cadre européen**. Un **travail sérieux** y est aussi entrepris en commissions thématiques avec des **membres représentatifs de tout le littoral français** et couvrant l'ensemble des domaines stratégiques pour la mer et nos activités depuis de très longues années et largement accessibles. **Ces commissions couvrent notamment des thèmes essentiels comme la pêche en mer, la pêche à pied, l'environnement, la sécurité, le portuaire, les sciences participatives et des projets Life, la communication**. **Le rapport moral du président reste également un point incontournable du bilan des enjeux et des actions entreprises par la FNPP**. Tous ces éléments sont accessibles via <http://www.fnppsf.fr/le-congres/les-syntheses-et-motions.htm>

**18** Le rayonnement de la FNPP au plus près du terrain est également omniprésent par la présence représentative et constructive dans un nombre croissant d'enjeux et de développements régionaux ou départementaux. N'en citons que trois, toujours à titre d'exemple, tant d'autres sont nombreux :

- **sa présence et interlocuteur dans la concertation sur les accès et la bonne gestion du parc éolien de Guérande**. Démarche constructive ayant abouti à un accord entre toutes les parties et qui sert aujourd'hui de référence en termes de concertation dans des cas similaires (ex : concertation en cours pour le parc éolien de Saint-Brieuc) ;
- **sa présence et interlocuteur dans le suivi et le développement du parc naturel marin du golfe du Lion pour lequel la FNPP siège**, au travers de son représentant local, au conseil de gestion du parc marin mais également dans les groupes chargés du suivi des travaux des champs éoliens flottants installés en Méditerranée et plus particulièrement dans le golfe du Lion ;
- un dernier exemple au niveau plus local encore, **l'association comité départemental FNPP** regroupant les associations FNPP des côtes d'Armor est désormais **membre à part entière de l'association des récifs du Goélo** qui développe un **projet expérimental d'immersion de rochers artificiels pour favoriser la biodiversité** : <https://www.recifsgoelo.fr/>.

**19** Enfin, rappelons toutes les **actions en faveur de l'environnement et de la biodiversité avec une forte implication dans les sciences participatives, et une participation très active de bénévoles sur le terrain et en relation avec certaines universités**.



Citons en particulier l'initiative de la FNPP menant depuis à une **étude participative innovante, dans le cadre d'un projet Life/pratique de la pêche à pied de loisir**, pour **évaluer son impact environnemental** sur des sites de **sept départements littoraux**. Ce **projet interrégional** aborde cette analyse sous un angle dynamique des **populations des palourdes** (angle méconnu et très peu étudié) sur des gisements naturels exploités et en étroite liaison avec l'université de Nantes. **L'intérêt en est multiple** avec l'analyse de l'influence de l'activité pêche à pied sur l'évolution des gisements de ces coquillages ou la mise en évidence d'autres facteurs (ressources alimentaires disponibles, polluants divers...) pouvant jouer un rôle dans la variabilité qualitative et quantitative de cette ressource. **L'implication des bénévoles sur la durée, aidés par les volontaires du service civique, est exemplaire et explique la réussite de ce projet**. **Ces exemples sont donc multiples et touchent à plusieurs domaines démontrant l'étroite implication et la reconnaissance dans l'utilité publique des actions sur l'ensemble du territoire littoral national de la FNPP**.

En ce sens, **l'ensemble des actions de la FNPP et l'impact environnemental d'un comportement et d'une pêche responsable via ses associations et ses membres, est un atout pour les objectifs poursuivis par la France dans le contexte national, européen et international sur tous les grands enjeux liés à la mer, à la plaisance, la sécurité, ou l'environnement, la biodiversité et le climat, en tant qu'interlocuteur et relai engagé au niveau local, régional et national**. Beaucoup de ces projets ont de **nombreux bénéficiaires à tous les niveaux**, pour ne citer que les organisations professionnelles de la pêche tels les CRPMEM, CDPMEM, les services de l'État (Dirm, DDTM, Dreal), les établissements publics de recherche sur le milieu marin ou de protection et de gestion durable du milieu, l'OFB, PNM, Conservatoire du littoral, sites Natura 2000, agences de l'eau..., les organismes techniques ayant des missions d'expertise du milieu marin. Tout en étant attachés à ce que nos activités soient mieux comprises, reconnues et considérées à la hauteur des valeurs qu'elle porte, leur **poils économique et sociologique est considérable**. Par leur caractère souvent familial, elles restent un **puissant vecteur de valeurs partagées entre générations**, reflet d'associations vivantes, souvent avec plusieurs membres d'une même famille. **Elles se renouvellent peu à peu en formant et transmettant nos valeurs, notre passion et notre respect de la nature au plus près des réalités du terrain**.

Alain Scriban  
secrétaire général adjoint conseil et communication





Les enjeux majeurs pour la plaisance et les pêcheurs récréatifs sont liés à la réglementation de la pêche à la gestion des ressources halieutiques, mais aussi à notre environnement marin et aux règles édictées par une administration qui le plus souvent manque cruellement de NOUS.

**Nous, plaisanciers pêcheurs récréatifs sommes confrontés à des restrictions** sur les saisons de pêche, les limites de capture et la taille minimale des poissons, des zones de circulation et/ou de pêche sans même parler des réglementations spécifiques de nos matériels (embarcations, sécurité, pêche). Ces restrictions peuvent être mises en place pour protéger les stocks de poissons, maintenir l'équilibre écologique d'un milieu et préserver les intérêts économiques des pêcheurs professionnels. Cependant, ces restrictions créent des **tensions entre les pêcheurs récréatifs**, nombre d'associations environnementalistes et/ou antispécistes, professionnels de la pêche, ainsi qu'avec les services de l'État chargés de la gestion des ressources halieutiques, des **protections de tous ordres et de l'ensemble des règles qui nous sont appliquées, généralement contraignantes, sans jamais tenir compte de NOS avis, de NOS réflexions, bien souvent de NOTRE bon sens.**

**Nous, plaisanciers, pêcheurs récréatifs, nous sentons lésés** par des restrictions qui limitent nos expériences de pêche et de navigations et ressentons souvent une **frustration devant l'absence de transparence dans les processus de prise de décisions qui nous concernent au premier plan.** En outre, nous sommes également **préoccupés par les impacts de nos pêches et nos navigations**, tels que les déchets, la pollution et la perturbation du milieu marin qui se trouve être aussi le nôtre. Les **efforts de conservation et de protection de l'environnement** qui limitent de plus en plus l'accès à certaines zones pour les plaisanciers et les pêcheurs, sont **au cœur de nos préoccupations** et nous entendons faire accepter ce fait à l'ensemble, mais **il faut non pas seulement nous écouter mais entendre ce qu'ensemble nous pouvons faire.**

**Nous pouvons relever ces défis**, il existe des moyens pour la plaisance et les pêches récréatives en mer, de **s'engager de manière proactive** au côté d'associations qui sont déjà au travail pour les **protections de nos environnements** (faune et flore benthiques, oiseaux, portuaire...) en représentant partout notre fédération la FNPP, en participant à des programmes d'étude et de recherches (commissions sciences participatives), en étant dans les groupes de travail (environnement-sécurité), au CMF, dans les Natura 2000, les ports via les CLUP, l'éolien, les ZPS, les ZPF, les DDTM via les « marins pratiques », partout où il y a des « niches » à informations en faisant **entendre notre voix dans les processus de prise de décisions.** Ainsi, nous disposerons de possibilités très importantes pour influencer sur toutes ces décisions qui nous semblent, à seulement lire les presses spécialisées, hors de portée... et pourtant, il suffit souvent de faire le premier pas, peut-être le second, pour arriver à un compromis qui plutôt qu'être un texte subi sera un texte compris et acceptable. Donc, **avec vous**, au plus près de toutes ces instances, j'aimerais que **chaque chapitre important de notre commission plaisance soit la fameuse page blanche** que j'évoquais dans notre dernier *Pêche Plaisance* n° 79 et dans lequel nous parlions précisément « **avenir et enjeux de demain** ».

Voici la copie de la **synthèse de la commission plaisance d'avril dernier** lors de notre congrès 2023, plus précisément d'un paragraphe que **je vous propose d'argumenter dans notre Pêche Plaisance n° 81.**

## Le plaisancier et les zones protégées

**La commission alerte sur la prolifération non contrôlée de zones interdites ou à réglementation spéciale.** Nous demandons que la **mise en œuvre, le renouvellement et l'extension soient motivées par des études scientifiques indépendantes et contrôlées.** Dans chaque **conseil de gestion des parcs marins, la plaisance doit être représentée** suivant la proposition des usagers. **La réglementation doit être identique d'un parc à un autre, sur toutes les zones.**

La commission préconise que ses **représentants FNPP** au sein des bureaux et/ou comités de gestion constituent un **groupe de travail en visioconférence** pour élaborer une **stratégie de défense** des pêches de loisirs dans lesdits parcs. Un **document en cours d'élaboration** par Jean Mitsialis va **répertorier l'ensemble des zones protégées et/ou renforcées** (parcs marins, Natura 2000, champs éoliens, champs houlomoteurs...) qui sera **diffusé à tous.** Nous demandons à **l'ensemble des associations FNPP de produire les arrêtés et règlements de ces zones à la commission plaisance aux fins de travail à l'uniformisation de ces règles.**

La commission rappelle sur l'utilisation de **l'application Catch machine**, qu'elle tend à devenir, a minima sur l'arc méditerranéen, une **application de déclaration de l'activité sur les parcs marins.** C'est une initiative concertée de l'OFB, Ifremer et DirM. Nous rappelons notre **accord à une déclaration volontaire mais contre toute possibilité de voir poindre un permis de pêche en mer.**

**Voici notre chantier**, avec l'ensemble de la commission plaisance et nous vous le présenterons dans notre prochain numéro.

Christophe Goumas  
responsable de la commission plaisance



Après cinq années d'immersion, l'expérimentation du projet Recif 17 (récifs artificiels implantés en Charente-Maritime) touche à sa fin en décembre 2023. Ce projet est porté le Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins de Charente-Maritime (CDPMEM 17).

L'objectif principal du projet était d'**étudier l'impact de diverses structures en béton** sur les poissons et crustacés d'intérêt commercial, en leur offrant des **habitats adaptés**. Il s'agissait aussi d'**appréhender la résistance de ces modules face aux conditions hydrodynamiques** de la côte de Charente-Maritime, et plus largement de la façade Atlantique. Les résultats seront présentés dans un **rapport final disponible début 2024**.

Un **groupe de travail** rassemblant des membres du comité de gestion et de suivi dont la **FNPP est partie prenante**, s'est rassemblé en juillet 2023 afin d'**étudier les possibles suites à donner à ce projet**. Cette réunion a été suivie par un échange, entre le porteur de projet et le partenaire technique, pour orienter l'après-projet.

**L'option d'une autorisation d'occupation temporaire longue (maximum 30 ans) est privilégiée**. Il paraît également pertinent de **valoriser le site expérimental existant**, en profitant des opportunités liées au développement du parc éolien off-shore au large de la Charente-Maritime.

Afin de faire cette transition entre la fin du projet et la concrétisation de la phase projet du parc éolien, une **demande de concession de trois ans est décidée**. Durant ces trois années, **la colonisation du site et l'état des modules seront surveillés** via un programme de sciences participatives en partenariat avec les plongeurs d'un club de loisir. Ces trois années seront également mises à profit pour **préparer un éventuel nouveau projet sur la concession : la multiplication et la diversification des modules testés pourraient être envisagées**.

Le **soutien des financeurs, dont la FNPP**, est souhaité durant ces trois prochaines années pour appuyer la demande de renouvellement de la concession, en attendant que le projet de parc éolien se concrétise. Espérons que **ce type de réalisation qui est conforme à la résolution prise lors de notre dernier congrès**, se concrétise tout au long de nos côtes et notamment aux pieds des éoliennes qui vont s'implanter sur l'ensemble du littoral.

La **saison de pêche au thon** vient de se terminer et nous constatons que **l'ensemble de nos associations ont respecté le quota dédié** à notre fédération, je voudrai les en remercier. Nos actions vont maintenant se porter vers la **gestion du 1 %**. Aucune certitude à ce jour pour l'année 2024, armons-nous de patience pour 2025 ou 2026.

**Quand la science fait appel à des pêcheurs sportifs pour améliorer les connaissances du thon rouge** (*Thunnus thynnus*), la synergie est parfaite. Quelle meilleure méthode qu'une pêche à la ligne pour mettre au sec rapidement et dans de bonnes conditions un thon rouge ou toutes autres espèces en vue de **poser un tag électronique afin de suivre ses mouvements** nous explique Guillaume Fourier.



**Taguer un thon rouge ou un requin pêché à la ligne est idéal**, il s'agit d'insérer sur le dos d'un poisson une **balise électronique**. Cette dernière **enregistre ses déplacements** pendant une durée pouvant aller **jusqu'à dix mois** et souvent plus. Lorsque la batterie atteint un niveau trop bas, la balise se détache et remonte en surface pour capter les satellites et émettre les données enregistrées via le système Argos.

Ce système **collecte des données dédiées à l'étude et à la protection de l'environnement ainsi qu'à la sécurité maritime**. Les **données sont alors reçues par les scientifiques**, en l'occurrence dans notre exemple ci-dessous, l'Ifremer, qui **retrace le parcours effectué par le poisson étudié** depuis la pose du tag jusqu'à la remontée de ce dernier en surface. Parmi les données, on trouve aussi la température de l'eau, la pression (donc la profondeur à laquelle descend le poisson).

C'est donc au mois de septembre que l'Ifremer en accord avec le Big Game Fishing Club France, association adhérente de la FNPP, ont participé au **challenge « No-kill »** organisé par le Club Les pêcheurs en mer du port de Bourgenay en Vendée. **Les balises ont été insérées sur le dos des huit poissons capturés et relâchés**. C'est à l'occasion de cette journée que le représentant de l'Ifremer nous a fait une intéressante information sur la migration du thon dans le monde.

Cette expérience reste à renouveler et **nous aimerions connaître la position d'Ifremer sur sa collaboration avec la pêche de plaisance** car notre positionnement sur tout le littoral pourrait être un excellent moyen pour renouveler ce type d'activité. Mais les avis semblent divergents, sur la participation de la pêche de loisir dans ces expériences, au sein même de cette même institution.

Un dernier point, je voudrais demander aux responsables régionaux et départementaux de me faire part des activités ou événements concernant **la pêche dans leurs secteurs respectifs**, pour que je puisse en faire une synthèse ou tout simplement en informer l'ensemble de nos adhérents. Je pense que cela pourra nous apporter **plus de connaissances, de cohésion et d'arguments** dans nos démarches auprès de nos interlocuteurs qu'ils soient institutionnels ou autres.

**N'oublions pas que l'union fait la force !**

Jackie Plataut  
responsable par intérim de la commission pêche



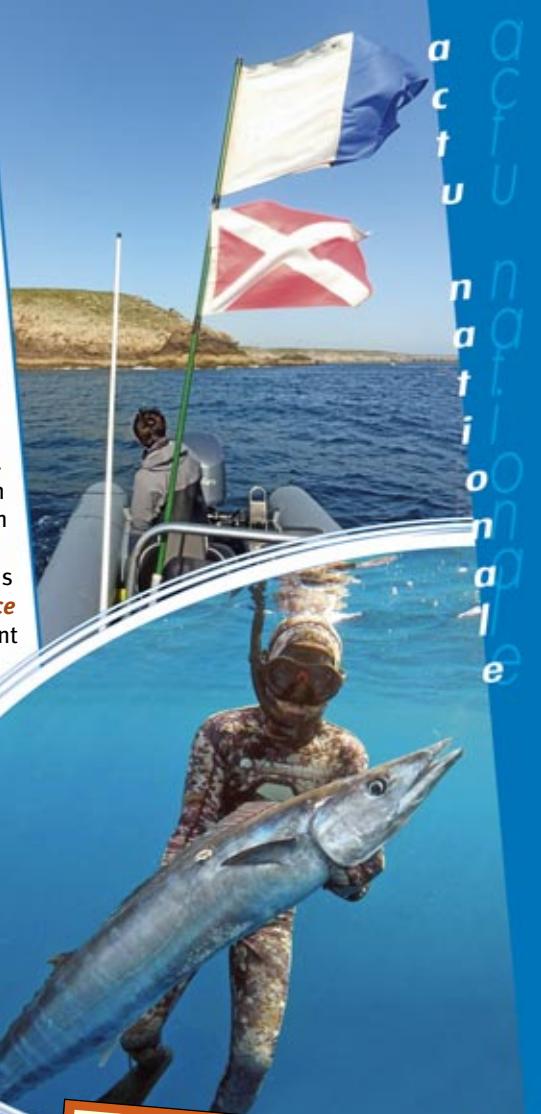


Dans un précédent numéro de *Pêche Plaisance*, nous évoquions l'importance du respect de la signalisation des plongeurs. Il s'agissait de rappeler ces obligations qui s'imposent à eux, avec la nécessité de mettre en œuvre le marquage réglementaire (bouée et pavillons), et aux navigateurs qui se doivent d'en connaître la signification et de la respecter. Force est de reconnaître que ce marquage est loin d'être assimilé par tous. L'été qui vient de s'achever nous a encore amené son lot d'incidents dont un qui s'est terminé de manière assez dramatique.

Le 1<sup>er</sup> octobre, un *pêcheur sous-marin, signalé par sa bouée*, qui pratiquait sur le littoral marseillais a été *heurté par un bateau de plaisanciers*. Il s'en est suivi *invectives, énervement, puis irréparable*. L'apnéiste tire en direction du bateau et *blesse gravement deux personnes*. Les informations concernant cette affaire sont toutefois assez contradictoires. L'enquête en cours devrait nous permettre d'y voir plus clair. Cependant, ce triste évènement illustre bien les *difficultés de cohabitation entre usagers de la mer*, surtout dans la frange littorale. Une certitude, quelques retours de cette saison estivale font de nouveau état de problèmes liés à la *méconnaissance de la signification des pavillons Alpha et Croix saint André*. Une *absence de veille et un non-respect des vitesses dans la bande des 300 mètres* sont également observés. Parallèlement, *quelques plongeurs s'obstinent à ne pas utiliser de marquages*. Fort heureusement, ces incidents n'ont pas eu des conséquences aussi dramatiques que le fait divers que nous venons de relater.

On ne le répètera jamais assez : dans cette *bande des 300 mètres*, également fréquentée par les nageurs, normalement non tenus à un marquage, la *vitesse sera de 5 nœuds maximum*. En *Atlantique*, pavillons Alpha ou Croix saint André seront utilisés par les plongeurs et leur bateau avec une *interdiction de naviguer à moins de 100 mètres* de cette marque et en *Méditerranée*, à la vue des mêmes drapeaux, il conviendra de *réduire sa vitesse à moins de 5 nœuds*. Dans ce contexte, une *nouvelle action de sensibilisation nous semble nécessaire*. En vue du rappel de ces règles de sécurité élémentaires, nous allons donc *créer pour la saison 2024, des affiches et affichettes qu'il conviendra de diffuser le plus largement possible*.

Joël Arvor  
responsable de la commission pêche sous-marine



## Bulletin d'abonnement Fédération Nationale de la Plaisance et des Pêches en mer

Trois formules d'abonnement me sont proposées :

**1/** Je deviens membre d'une association affiliée FNPP de ma région\*.  
Tarif : prix de la cotisation associative (variable) + 15 € (7 € cotisation FNPP et 8 € abonnement *Pêche Plaisance*).

Règlement global à effectuer auprès de l'association concernée.

\* Liste des associations de votre région : [fnpp.fr/carte-de-france.htm](http://fnpp.fr/carte-de-france.htm)

**2/** En l'absence d'association affiliée FNPP dans ma région, je choisis d'adhérer individuellement à la FNPP. Tarif : 30 € (18 € cotisation FNPP + 8 € abonnement *Pêche Plaisance* + 4 € frais de gestion).

**3/** Abonnement *Pêche Plaisance* (4 numéros) : 20 € (16 € abonnement *Pêche Plaisance* + 4 € frais de gestion).



Règlement par chèque à FNPP  
BP n°14 - 29393 Quimperlé Cedex

NOM ..... Prénom .....

Adresse .....

Code postal ..... Ville .....

Tél. .... Mail .....

FNPP - BP 14 - 29393 Quimperlé Cedex - 09.62.02.00.76 - [contact@fnpp.fr](mailto:contact@fnpp.fr) - [www.fnpp.fr](http://www.fnpp.fr)



La commission portuaire s'est penchée sur le désenvasement des ports en France et sur les différentes stratégies adoptées suivant l'environnement, l'état des sédiments et les volumes. L'accumulation des sédiments dans les ports et leurs chenaux d'accès entrave, avec le temps, la navigation tant professionnelle que de plaisance. Pour maintenir les niveaux d'eau nécessaires aux usagers et sécuriser les voies navigables, de nombreuses opérations de dragage sont nécessaires.

Pour commencer, il nous faut partir sur **l'origine des boues** qui engorgent nos estuaires et nos ports. Une partie de cette vase **vient des fleuves et leurs affluents** qui transportent les sédiments versés par les écoulements de pluie, leur composition est généralement due à des **excès de nutriments** (naturels ou perdus par l'agriculture), mais aussi aux **pesticides**. Ensuite, il y a **l'activité portuaire**, les bateaux principalement pollueurs avec la protection de leurs coques avec des **peintures anti-fouling**, les **fuites d'hydrocarbure** ou encore les **rejets à la mer**.

**L'origine et la toxicité des éléments polluants**, qui transitent dans les enceintes portuaires, se trouvent dans les dépôts sédimentaires absorbés ou fixés sur les particules les plus fines et préférentiellement organiques : **les trois contaminations principalement sont d'origine minérale (inorganique) ou organique et biologique**.

Pour donner **quelques exemples** :

- les **contaminants métalliques** sont Arsenic (As), Cadmium (Cd), Chrome (Cr), Cuivre (Cu), Mercure (Hg), Nickel (Ni), Plomb (Pb) et Zinc (Zn) ;
- les **contaminants organiques** sont les Polychlorobiphényles (PCB), les Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) et le Tributylétain (TBT).

Pour chacun des ports du littoral, des **schémas de gestion** sont proposés basés à la fois sur **l'application stricte de la réglementation** d'une part, et sur la **configuration portuaire** spécifique d'autre part. Les **niveaux d'applications des stratégies proposées**, et plus particulièrement le **degré d'appréciation et d'acceptation de solutions de gestion** conduisant à une immersion au large des sédiments, se doivent d'être **appréhendés de façon bien spécifique** dans un contexte particulier. En d'autres termes, si les stratégies de gestion actuelle des produits de dragage des ports littoraux français et européens conduisent encore à **plus de 90 % de solutions d'élimination basées sur le clapage des produits de dragage**, la prise en compte des **nouvelles orientations proposées** dans le cadre des **politiques européennes** de préservation des eaux du littoral ou des **grandes conventions internationales tend à réduire, autant que de possible, les perturbations du milieu par des rejets de quelque nature soient-ils**. Ces constats sont **d'autant plus vrais dans les périmètres d'une grande sensibilité écologique** au sein desquels les moindres évolutions du milieu peuvent être à l'origine de perturbations importantes à la fois sur les écosystèmes présents et sur les usages en dépendant.

Il faut dans un premier temps **définir les modes opératoires garants du respect de l'environnement** via plusieurs thématiques : une **élaboration d'un schéma directeur de dragage des vases portuaires** est créée.

- Définition des **seuils de pollution des vases**.
- Définition des **filières d'élimination** et de **traitement des vases**.
- Définition des **procédures réglementaires**.
- Définition des **niveaux de risques** des pratiques de dragage.

**Acceptation et validation :**

- validation **protocoles prélèvement et analyses** ;
- validation **protocoles et indicateurs scientifiques de suivi** ;
- validation des **techniques de dragages** ;
- validation de **sites de traitement et valorisation des vases**.

**Après l'étude et l'évaluation des volumes de sédiments à extraire**, ce qui a demandé des mesures bathymétriques de plusieurs manières (bathymétrie par nivellement ou par sondeurs). Suivant la toxicité des boues, un **lieu de gestion est défini**, soit en mer, soit à terre.

Pour le **stockage des sédiments pollués**, un site opérationnel est acté suivant une **charte stricte pour entreposer dans des bassins étanches afin d'éviter une éventuelle contamination des sols** : où les sédiments s'égouttent et sèchent. Afin de traiter et valoriser l'extraction de boues, il existe **plusieurs traitements** : soit physique, chimique, biologique, par saturation et immobilisation et thermique (on ne va pas rentrer dans les détails ici).

ATTENTION  
DANGER  
EN BOUT  
DE CALE  
VASE MOLLE





Pour les **sédiments non pollués ou traités**, des **filières de valorisation et de réemploi sont disponibles**, une fois séchés et

mélangés avec d'autres matériaux plus nobles ou plus structurants, ils peuvent servir à la fabrication d'ouvrages tels que des terre-pleins, des franges littorales ou des plages, la création de digues, constitution de talus ou merlons anti-bruit sont réalisables.

Des points auxquels on ne s'intéresse pas suffisamment lors des enquêtes publiques et **qui ont toute leur importance**, sont les enjeux de l'analyse des risques des dragages, de la gestion des vases. Conformément au **guide méthodologique du Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement (MATE)**, l'évaluation détaillée des risques a pour objectif d'**évaluer les atteintes éventuelles de la présence de polluants sur les cibles suivantes** : la santé humaine, les ressources en eau, les écosystèmes et les biens matériels.

**L'amélioration de la connaissance des risques, la maîtrise de la source, des transferts permettent de faire confiance aux chefs de projets qui doivent répondre à une multitude de protocoles scientifiques.**

Il est évident que **si rien n'est fait, on va dans le mur** : les pêcheurs seront de moins en moins nombreux, les plaisanciers fuiront les sites devenus inhospitaliers et la navigation finira par devenir impossible.

Mais il n'empêche pas de **revendiquer notre désaccord sur certains points** comme :

- le **clapage de tout produit de dragage**, qu'il s'agisse de sable, vase ou autres débris déposés dans la fameuse fosse, comme au large de Groix !
- faire la **chasse aux polluants** provenant de l'arrière-pays comme les pesticides, nitrates, etc.

Pour conclure cet article, je vous conseille de **lire le schéma directeur du traitement des vases portuaires du département de la Gironde sur le bassin d'Arcachon** (liens ci-joint).

Quelques liens de références afin d'approfondir le sujet :

- la principale source de cet article vient du rapport final du schéma directeur du traitement des vases portuaires (SDTVP) du bassin d'Arcachon [https://www.siba-bassin-arcachon.fr/sites/default/files/2016-10/rapport\\_sdtvp.pdf](https://www.siba-bassin-arcachon.fr/sites/default/files/2016-10/rapport_sdtvp.pdf)
- [http://www.sagerancefremur.com/mediastore/fckEditor/file/7\\_Presentation%20Webinaire%20RANCE%20IDRA\\_SOLVALOR\\_indo.pdf](http://www.sagerancefremur.com/mediastore/fckEditor/file/7_Presentation%20Webinaire%20RANCE%20IDRA_SOLVALOR_indo.pdf)

Pascal Baudouin  
responsable de la commission portuaire



## Bulletin d'abonnement Fédération Nationale de la Pêche et des Pêches en mer

**Trois formules d'abonnement me sont proposées :**

**1/** Je deviens membre d'une association affiliée FNPP de ma région\*.  
Tarif : prix de la cotisation associative (variable) + **15 €** (7 € cotisation FNPP et 8 € abonnement *Pêche Plaisance*).

Règlement global à effectuer auprès de l'association concernée.

\* Liste des associations de votre région : [fnpp.fr/carte-de-france.htm](http://fnpp.fr/carte-de-france.htm)

**2/** En l'absence d'association affiliée FNPP dans ma région, je choisis d'adhérer individuellement à la FNPP. Tarif : **30 €** (18 € cotisation FNPP + 8 € abonnement *Pêche Plaisance* + 4 € frais de gestion).

**3/** Abonnement *Pêche Plaisance* (4 numéros) : **20 €** (16 € abonnement *Pêche Plaisance* + 4 € frais de gestion).



**Règlement par chèque à FNPP  
BP n°14 - 29393 Quimperlé Cedex**

NOM ..... Prénom .....

Adresse .....

Code postal ..... Ville .....

Tél. .... Mail .....

**FNPP - BP 14 - 29393 Quimperlé Cedex - 09.62.02.00.76 - contact@fnpp.fr - www.fnpp.fr**



**Bilan 2022** : interventions des sauveteurs, accidents, naufrages, incidents, fausses alertes, etc. Ci-dessous un résumé du bilan 2022 édité en mai 2023, pour plus d'informations ne pas hésiter à taper Snosan sur Internet. Le Snosan centralise les données suite aux opérations d'assistance et en moindre mesure de sauvetage en provenance des Cross, de la SNSM, des SDIS, du Samu, et autres autorités publiques classées en deux catégories : la plaisance (les navires à moteur, les voiliers habitables, les annexes) et les loisirs nautiques (canoë-kayak, Jet Ski, voile légère, kitesurf, baignade, plongée, isolement par la marée paddle, planche à voile, etc.).

La FNPP tient compte de la **diversité des activités pratiquées** par ses adhérents pour **orienter ses informations et conseils de prudence**. Ses **moyens de communication**, *Pêche Plaisance*, guide des bonnes pratiques.... s'adressent le plus souvent à des **pratiquants avertis et déjà sensibilisés à la sécurité**. Certains pratiquants n'adhèrent à aucune structure associative et en conséquence ne bénéficient pas de ce genre de recommandations émises par les diverses fédérations ou associations. Les **autorités maritimes** diffusent, elles aussi, des **conseils de prudence** le plus souvent déclinés sous forme de flyers, accessibles à tout public. Mais que penser, à la vue de ce bilan, d'un **bon nombre d'imprudents** qui se lancent encore sans se poser de question ?

**Au total, environ 9300 opérations d'assistance ou de secours en 2022.**

**La plaisance : - à moteur : 3 500 opérations dont 21 personnes décédées.**

**- à voile : 3 000 interventions dont 8 personnes décédées.**  
**- loisirs nautiques : 2 800 pour 95 décès.**

Une **meilleure communication entre les services de secours** concernant le signalement en justifie une partie, une autre partie se justifie par l'**augmentation des pratiques**. On constate cependant une **augmentation du total année après année**. Le bilan fait apparaître que la **catégorie voiliers habitables provoque moins d'interventions que les bateaux à moteur mais qu'elles sont plus longues**, en relation avec l'éloignement de la côte.

Les **incidents de propulsions** sont, quant à eux, une **part importante des interventions**, d'où la nécessité des **révisions périodiques** et de disposer d'une **quantité de carburant suffisante** à la navigation prévue. **Les fausses alertes mobilisent indument les secours**. À ce sujet, le Snosan et la SNSM préconisent entre autres de **sensibiliser les usagers à l'entretien des balises EPIRB**, de **signaler par radio** (VHF canal 16) tout déclenchement intempestif et de **désactiver les balises en fin de vie** ou lors d'arrêt prolongé du navire.

Les **accidents d'annexe sont également en hausse** par rapport à 2021, principalement les **chutes à la mer**, 1 décès en 2022. Il n'est donc pas superflu de conseiller le port des VFI.

**Canoë-kayak** : si le nombre d'opérations reste élevé en comparaison des sept dernières années, 225, les accidents graves ont diminué malgré 3 décès. **Ne pas sortir seul** reste la meilleure garantie de sécurité. **Embarquer un moyen de communication étanche**, c'est impératif.

**Pêche à pied** : 5 personnes ont perdu la vie en 2022, **attention aux conditions de visibilité et aux heures de marée**, surtout par grand coefficient. Se munir d'un moyen de communication.

**Plongée** : encore des accidents graves provoqués par des hélices dus au **non-respect des distances entre navires et plongeurs**. Globalement, les **accidents augmentent** dont 350 passages en caisson Hyperbare et 23 décès. **La FNPP envisage une campagne de prévention** (affiche à publier avant la saison 2024).

**VNM (Jet)** : une **amélioration** se confirme malgré 3 décès en 2022. **Attention aux lésions pelviennes** lors des collisions, **prévoir des protections appropriées**.

**Baignade** : en mer, en eaux intérieures, en piscine, c'est un loisir à la portée de chacun d'entre nous, nageur ou non. **Les étés caniculaires que nous connaissons sont malheureusement propices aux noyades et aux malaises sur les littoraux** comme à l'intérieur des terres, environ 200 personnes décédées.

### Accident peu banal (Port-de-Bouc, oct. 2023)

Un **bateau de la gendarmerie maritime percute par l'arrière un Cap Camara de 5,50 m** dans le chenal de Caronte. L'épouse du plaisancier est très gravement blessée. Même si cela reste un accident, on est en droit de se poser la question : **comment en est-on arrivé là ? Manque de vigilance ? défaillance technique ?** L'enquête devra le définir.

**Ce que dit le Ripam en cas d'abordage par l'arrière :**

Règle 13 - Navire qui en rattrape un autre

a) **Nonobstant toute disposition des règles des sections I et II de la partie B, tout navire qui en rattrape un autre doit s'écarter de la route de ce dernier.**

b) **Doit se considérer comme en rattrapant un autre, un navire qui s'approche d'un autre navire en venant d'une direction de plus de 22,5 degrés sur l'arrière du travers de ce dernier, c'est-à-dire qui se trouve dans une position telle, par rapport au navire rattrapé, que, de nuit, il pourrait voir seulement le feu arrière de ce navire, sans voir aucun de ses feux de côté.**

c) **Lorsqu'un navire ne peut déterminer avec certitude s'il en rattrape un autre, il doit se considérer comme un navire qui en rattrape un autre et manœuvrer en conséquence.**

d) **Aucun changement ultérieur dans le relèvement entre les deux navires ne peut faire considérer le navire qui rattrape l'autre comme croisant la route de ce dernier au sens des présentes règles ni l'affranchir de l'obligation de s'écarter de la route du navire rattrapé jusqu'à ce qu'il soit tout à fait paré et clair.**

**Appel avec un mobile : 196 à utiliser en priorité ; Appel en VHF : canal 16 - Respectons les consignes de sécurité.**

Patrice Allin  
responsable de la commission sécurité





## Dis, papa, c'est quoi la nature ?

Plaignons les papas d'aujourd'hui qui se voient poser cette question ingénue et si terriblement embarrassante. Si le papa que je fus eut, en son temps et, comme tous les papas, à devoir affronter son lot de colles enfantines, au moins eut-il le bonheur d'échapper à celle-ci.

Que ferais-je aujourd'hui si tel était le cas ? D'abord, et avant de répondre n'importe quoi, j'aurais recours aux vieux réflexes et donc au dictionnaire ; d'où, forcément, jaillirait la lumière. J'y trouve, aujourd'hui encore la définition qui suit : « **Nature : ensemble des êtres et des choses qui constituent l'univers.** ».

Pas vraiment satisfait, je décide, bien que plus très jeune désormais, de vivre au temps présent. Soyons moderne, que diable et recourons à l'ordinateur, rubrique [encyclopédie-environnement.org](http://encyclopédie-environnement.org), je lis : « *La nature est une notion courante que tout le monde pratique tant qu'on ne demande pas de la définir. C'est normal, aucune définition consensuelle n'en existe.* ».

Voilà une bien épineuse question et, accordez-moi qu'en matière de fourre-tout, il est difficile de faire mieux ! Ces fumeuses imprécisions seraient donc une des explications possibles aux innombrables malentendus, aux abus de langage qui opposent les hommes, voire aux basses manœuvres d'affairistes flairant là l'occasion d'agrandir encore leur fortune.

**Soyons concret** et tâchons de trouver réponse en ces brumes.

Je suis **pêcheur de loisir, soucieux de l'avenir des milieux marins et des espèces qui les habitent**. Je **respecte les bonnes pratiques** en la matière et je **perfectionne mes connaissances** ; je suis donc un

**défenseur de... de la nature ?** Oui, si l'on en croit au moins l'encyclopédie qui ne dit pas ce qu'est la nature.

Tu n'es **pas pêcheur de loisir**, tu aimes la mer sa flore, sa faune, mais tu ne supportes pas qu'on pêche, surtout pour le plaisir. Tu es donc, **toi aussi un défenseur de... de la nature ?** Oui si l'on en croit au moins l'encyclopédie académique qui ne dit pas ce qu'est la nature.

Ce constat fait, on en viendrait aisément à se demander **pourquoi tant d'acharnement de ta part à me combattre**, sauf à considérer, soit, que **toi et moi sommes dans le même labyrinthe** à chercher la problématique réponse, soit que, te conformant à ce qu'on appelle « **le bien-pensant** » dans les grandes villes de notre beau pays, tu te trompes d'adversaire. Moi, j'ai choisi de garder les pieds dans l'eau de mer et, avec mes moyens, avec passion mais sans haine à ton égard, j'ai choisi de **connaître toujours mieux les environnements marins** que je fréquente, me bornant à **les préserver du mieux que je peux**. Il n'est pas impossible, d'ailleurs, que ce soit bon pour la nature, sans aller jusqu'à l'univers, bien entendu !

Dominique Viard

responsable de la commission environnement



## Bulletin d'abonnement Fédération Nationale de la Plaisance et des Pêches en mer

Trois formules d'abonnement me sont proposées :

**1/** Je deviens membre d'une association affiliée FNPP de ma région\*.

Tarif : prix de la cotisation associative (variable) + 15 € (7 € cotisation FNPP et 8 € abonnement *Pêche Plaisance*).

Règlement global à effectuer auprès de l'association concernée.

\* Liste des associations de votre région : [fnpp.fr/carte-de-france.htm](http://fnpp.fr/carte-de-france.htm)

**2/** En l'absence d'association affiliée FNPP dans ma région, je choisis d'adhérer individuellement à la FNPP. Tarif : 30 € (18 € cotisation FNPP

+ 8 € abonnement *Pêche Plaisance* + 4 € frais de gestion).

**3/** Abonnement *Pêche Plaisance* (4 numéros) : 20 € (16 € abonnement *Pêche Plaisance* + 4 € frais de gestion).



Règlement par chèque à FNPP  
BP n°14 - 29393 Quimperlé Cedex

NOM ..... Prénom .....

Adresse .....

Code postal ..... Ville .....

Tél. .... Mail .....

FNPP - BP 14 - 29393 Quimperlé Cedex - 09.62.02.00.76 - [contact@fnpp.fr](mailto:contact@fnpp.fr) - [www.fnpp.fr](http://www.fnpp.fr)





## PÊCHE À PIED

### Toujours des problèmes !

Je reviens sur les problèmes posés par l'alignement systématique de la réglementation de la pêche de loisir sur celle de la pêche professionnelle (voir dernier *Pêche Plaisance*) en application de l'article R 921-84 du code rural et de la pêche maritime (CRPM) que je vous livre à nouveau.

Art. R. 921-84. – La pêche maritime de loisir est soumise aux dispositions réglementaires internationales, européennes ou nationales applicables aux pêcheurs professionnels en ce qui concerne la taille minimale des captures autorisées, les caractéristiques et conditions d'emploi des engins de pêche, les modes et procédés ainsi que les zones, périodes, interdictions et arrêts de pêche.

Le ministre chargé des pêches maritimes et de l'aquaculture marine peut, par arrêté, fixer des règles relatives au poids ou à la taille minima de capture des espèces de poissons et autres animaux marins propres à la pêche de loisir. Dans ce cas, **ces règles ne peuvent être plus favorables que celles applicables aux pêcheurs professionnels.**



### Reprenons point par point

• Dispositions réglementaires internationales et européennes : quelles sont-elles ?

- **Règlements européens** (RE) adoptés tous les ans à mi-décembre par le Conseil européen. C'est ce conseil qui fixe par exemple les quotas de bars et autres. Mais on observe que le RE du 30 janvier 2023, fait une **distinction entre professionnel et loisir à propos du bar**, d'où les problèmes rencontrés cet été. **Première entorse.**

- **Différents RE fixant des tailles européennes pour certaines espèces** comme la coquille Saint-Jacques fixée à 10 cm ou la palourde européenne et le pétoncle noir fixés à 4 cm.

• Dispositions réglementaires nationales :

- Il s'agit surtout de la **fixation des tailles** : pour la **pêche professionnelle**, il faut se référer à l'**arrêté ministériel modifié du 28.01.2013**. Pour la **pêche de loisir**, il faut se référer à l'**arrêté ministériel modifié du 26.10.2012**. À noter que des espèces de poissons ont une taille différente selon la catégorie de pêcheurs. Citons deux exemples célèbres inacceptables, le **bar** en Atlantique qui a une taille de 40 cm pour les pros et 42 pour nous et le **maigre** à 35 cm pour les pros et 50 cm pour nous. Mais citons aussi l'**étrille** qui est à 6,5 cm en largeur pour nous et à 5 cm dans l'autre sens pour les professionnels. Et il y a d'autres exemples. **Deuxième entorse à l'envers !**

### Une première remarque

**Il n'est pas acceptable qu'il y ait des tailles réglementaires différentes selon la catégorie de pêcheurs.**

• Caractéristiques et conditions d'emploi des engins de pêche, modes et procédés :

- Et là, ça se corse, car les **engins de pêche n'ont rien à voir entre les catégories de pêcheurs**. Est-il normal que la réglementation de la pêche de la coquille Saint-Jacques à la drague soit la même que pour la pêche à pied ?

- Même chose pour la **praire** et d'une façon générale pour tous les coquillages dragués. Quant à la pêche à pied professionnelle, les mêmes règles que celles de la pêche de loisir doivent s'appliquer, hormis le quota. **On nous réduit la taille des outils au motif de la préservation de l'estran mais pas ceux des professionnels ! Problème de cohérence.**



## Deuxième remarque

**Il faut faire en sorte que les règles communes pour les procédés de pêche s'appliquent, non pas en fonction de l'espèce mais en fonction du mode de pêche.**

Exemple : on peut imaginer un **arrêté qui décide des dates de pêche de la coquille Saint-Jacques à la drague** non applicable au loisir qui reste soumis à l'arrêté spécifique pêche de loisir.

### • Zones, périodes, interdictions et arrêtés de pêche :

- Pour les zones et les périodes, il doit y avoir cohérence mais, là encore, il doit être tenu compte de la différence dans l'emploi des outils. Dans le pire des cas, on pourrait imaginer que les horaires autorisés pour les navires de pêche professionnelle soient applicables à la pêche de loisir, ce qui ferait que les pêcheurs récréatifs pourraient avoir le droit de pêcher à marée haute si les horaires professionnelles correspondent à une marée haute, ce qui serait évidemment stupide. Quant aux interdictions et arrêtés de pêche, là encore **une cohérence doit s'appliquer.**

### • En conclusion :

**il est souhaitable que l'article R 921-84 du CRPM soit modifié pour tenir compte des observations ci-dessus.**

### • Proposition d'un nouveau texte :

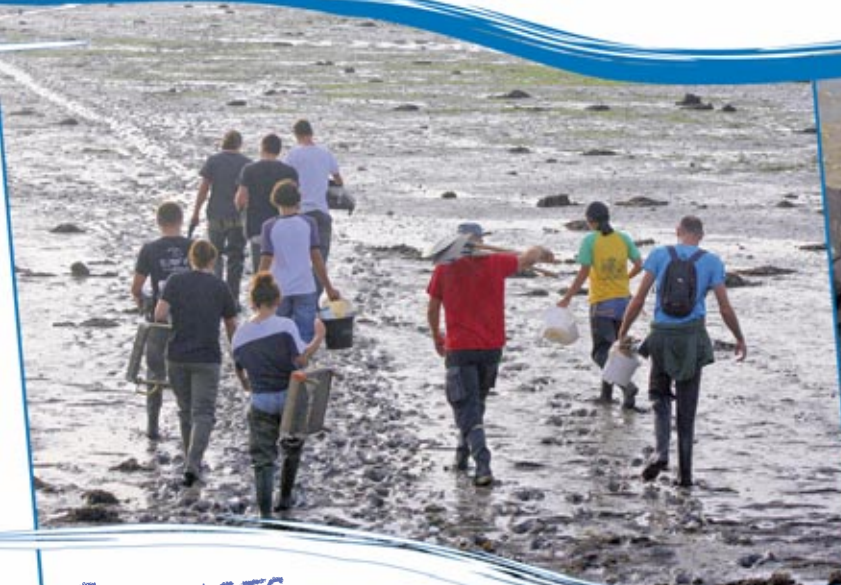
- La pêche maritime de loisir est soumise aux dispositions réglementaires internationales, européennes ou nationales applicables aux pêcheurs professionnels en ce qui concerne la **taille minimale des captures autorisées, les caractéristiques et conditions d'emploi des engins de pêche, les modes et procédés ainsi que les zones, périodes, interdictions et arrêtés de pêche.**

- Pour ce qui est des engins de pêche, des modes et procédés, la réglementation pour les deux pêches, doit s'appliquer à des techniques de pêche identiques.

Pour ce qui est des **zones, périodes, interdictions et arrêtés de pêche, il doit y avoir cohérence entre la pêche professionnelle et la pêche de loisir** tenant compte des spécificités de chacune.

Jean Lepigouchet

Responsable commission pêche à pied



La doctorante Jade Mogeon et son professeur universitaire

## SCIENCES PARTICIPATIVES

## 28 septembre : derniers suivis des palourdes cette année !

Les étudiants des filières professionnelles (cultures marines, productions aquacoles et gestion des milieux naturels) du Lycée de la mer et du littoral situé à Bourcefranc-le-Chapus (17), accompagnés de leurs professeurs, ont aidé à réaliser les échantillonnages sur les estrans du site de Marennes-Oléron. Ce fut pour eux la découverte d'une démarche scientifique dans le cadre d'une étude participative réunissant bénévoles et universitaires. Enthousiastes, enseignants et étudiants sont volontaires pour renouveler l'expérience l'année prochaine.

La **période hivernale va être mise à profit** par notre partenaire le laboratoire Isomer de l'université de Nantes pour **effectuer les analyses concernant les palourdes européennes et japonaises** prélevées de mars à septembre 2023. Pour ce faire, **chaque palourde a été mesurée, pesée et disséquée**. Les chairs de ces coquillages ont été **congelées, puis lyophilisées afin de rechercher divers polluants**, tels les **métaux lourds et terres rares** tout d'abord, puis les **hydrocarbures et microplastiques...**

De même, les **sédiments prélevés sur le terrain seront étudiés.**

Après avoir essayé de déterminer **l'âge des palourdes** à l'œil nu (méthode pas tout à fait concluante), **de nouveaux essais seront menés**, en partenariat avec le laboratoire de planétologie de Nantes Université, afin de **développer une méthode plus précise** : des **coupes transversales de coquilles** seront réalisées afin de mieux observer et compter les stries de croissance, d'une part à l'aide d'un microscope et d'autre part, à l'aide d'un laser.

Affaire à suivre...

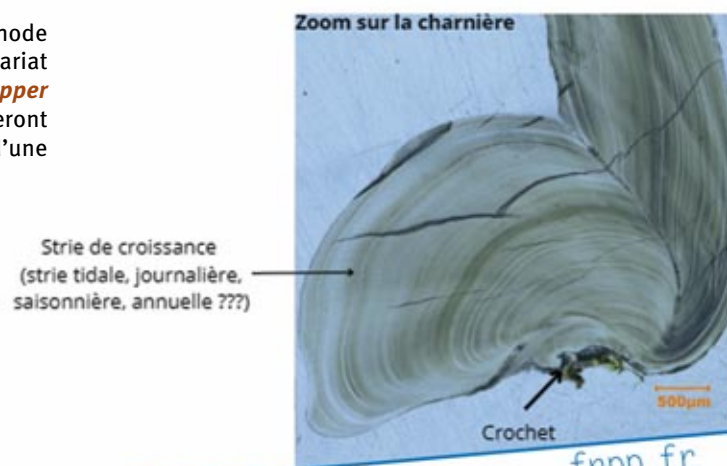
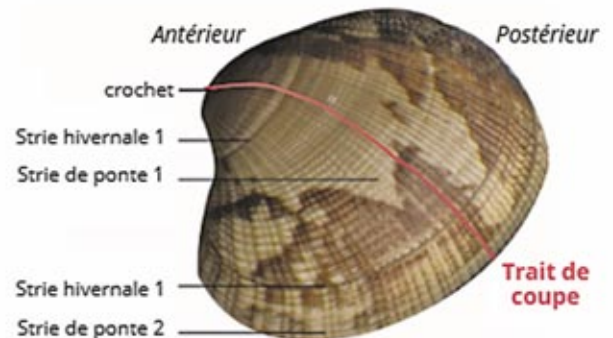
Parallèlement, **l'étude prévue de socio-économique sera lancée courant novembre** avec l'appui de quatre étudiants du laboratoire Lemna de l'université de Nantes.

Ce petit bilan annuel montre que **le projet palourde ne cesse de progresser et s'enrichir.**

Annick Danis

responsable de la commission sciences participatives

Pêche Plaisance n° 80 • Décembre 2023



fnpp.fr



Le 19<sup>e</sup> Congrès des Régions de France s'est tenu les 27 et 28 septembre 2023 derniers à Saint-Malo, à l'invitation de la Région Bretagne. Il rassemblait les élus et différents partenaires autour du thème « Les Régions au cœur des solutions ». Celui-ci a débuté par plusieurs ateliers. L'un d'entre eux avait pour thème « pêche - aquaculture : transition énergétique des filières halieutiques : quels enjeux, quels verrous, quelles solutions déployées dans les territoires et par les Régions ? ». La FNPP y était représentée par Alain Scriban, son vice-président conseil et communication.

Pour illustrer, au niveau des territoires, le type d'action et d'innovation pouvant avoir un **impact environnemental direct ou indirect**, le projet **Estebam** voulant mettre en place le **rétrofitage des moteurs des barges de conchyliculture bretonnes avec une carburant à l'hydrogène** a fait l'objet d'une présentation complète. Portées par la CCI Côtes-d'Armor, avec le soutien de la Région Bretagne, **les études ont commencé**. Elles devraient **déboucher sur une réalisation en avril 2024** et pourraient **servir plus largement à la motorisation des bateaux de pêche et de passagers**.

S'en est suivie une **table ronde ouverte par Daniel Cueff**, vice-président de la Région Bretagne, et animée par Hélène Aussignac, conseillère aux Régions de France. Y participaient : **Éric Banel, directeur général des Affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture**, Christophe Manas, conseiller régional de la Région Occitanie, **Pierre Karleskind, député Européen, président de la commission pêche**, Frédéric Toulliou, président de France filière pêche et Olivier Le Nezet, président du Comité national des pêches maritimes. S'y sont confrontés, sans surprise, **objectifs officiels ambitieux et aspects** tels que le **cadre administratif et légal**, les **moyens matériels**, y compris **la recherche et l'innovation, les financements et la durée**. Mais tous s'accordaient sur le fait que **la dimension régionale et des territoires était au cœur de toute solution, et qu'aucune avancée ne serait faite sans l'implication des acteurs de terrain, de tous les partenaires et responsables locaux qu'ils soient publics ou privés, professionnels ou plaisanciers**. L'importance de la coordination et de la concertation est revenue dans tous les exemples (pour ne citer que les parcs éoliens, les parcs marins, le photovoltaïque et toutes autres énergies alternatives, les récifs artificiels, les zones protégées ou strictement protégées...).

Il a aussi été rappelé que **l'Europe était trop souvent mise en prétexte de décisions**, parfois même plus restrictives, prises au niveau national. Or, ces mêmes autorités nationales ont généralement été pleinement partie prenante des décisions cadres en amont à Bruxelles. Au contraire, le **niveau européen**, comme l'a rappelé le président de la commission pêche au Parlement européen, a permis dans de nombreux cas de **surmonter des obstacles nationaux et de faciliter la réalisation d'objectifs ambitieux**, y compris via des financements régionaux et des territoires en matière, par exemple, de développement et d'innovation. D'une façon générale, **l'importance de trouver un bon équilibre entre liberté d'action, capacité d'agir et nécessité de coordination entre actions de proximité est primordiale. Éviter de laisser se développer unilatéralement et sans concertation des actions** concourant vers des objectifs souvent similaires, **en mettant ensemble très en amont tous les partenaires et acteurs responsables**, a dans tous les cas montré son efficacité que ce soient en termes de résultats, de crédibilité et d'appropriation partagée des enjeux ou des moyens. L'exemple de la concertation sur les accès de la plaisance au parc éolien de Guérande a ainsi été cité.

En marge de ces ateliers, la création d'ici la fin de l'année d'un **groupe de travail et de concertation** dans le cadre du Conseil national de la mer et des littoraux **sous la co-présidence des sénateurs Alain Cadec\* et Pierre Médevielle** a été confirmée par Éric Banel.



**D'autres interventions et échanges ont été aussi utiles** à cette occasion. Citons à titre d'exemple, un échange amical avec les représentants de l'association Pêche avenir des ligneurs du Cap Sizun **dénonçant l'attitude de certains plaisanciers**, souvent non locaux et venus de loin avec des zodiacs sur remorque, venant **coller de très près leurs bateaux en action au détriment des plus élémentaires règles de sécurité et de comportement**. Peut-être une **charte de bonne conduite**, suggéraient-ils, pour valoriser et **disséminer les bons comportements** dans ces zones et de respect réciproque dans tout acte de pêche, qu'elle soit professionnelle ou de plaisance ? Sans doute une **idée à développer**.

Les tables rondes de la plénière et les conclusions de ce Congrès des Régions par la Première ministre sont accessibles via <https://regions-france.org/prenez-date-19eme-congres-regions-de-france-27-28-septembre-2023-a-saint-malo/>

### Avancée du nouveau site FNPP

Lors du comité directeur du 21/10/2023 en visioconférence, Gaëlle Kervarec-Le Borgne, graphiste de la FNPP, a rappelé les **objectifs du nouveau site de la FNPP de portée nationale, ergonomique, bien référencé, simple et facile d'accès**. Une **participation importante** (environ quatre-vingts suggestions) a été rapportée, beaucoup de **propositions sur les aspects techniques et fonctionnels** du site, mais aussi sur les **côtés esthétique et sécuritaire**. L'objectif premier étant **d'offrir une satisfaction optimale** à nos visiteurs. Nous tenions à **remercier tous les participants** car cette réflexion commune en amont a permis **d'avancer le projet plus rapidement et surtout plus efficacement** sur vos attentes et besoins.

Le **cahier des charges est finalisé, abouti et pensé** pour que le nouveau site soit **vivant, utile et de niveau national**. Gaëlle Kervarec-Le Borgne, en lien constant avec le professionnel, a effectué une **réflexion importante** depuis cet été avec les éléments récupérés, ce qui a permis de **construire un plan clair** et **d'avancer efficacement le travail du futur chargé de mission**.

Le **lancement de l'appel d'offre a débuté** fin novembre, les propositions de tarifs par les trois webmasters sont **attendues fin décembre au plus tard**, l'objectif est de commencer la **construction du nouveau site dans la foulée**.

Le nouveau site construit avec le webmaster retenu sera **présenté lors du prochain congrès 2024** afin de récupérer les différents avis et suggestions pour **d'éventuelles modifications**. Au vu des différents retours, et après validation définitive, **le site sera mis en ligne au plus tard pour l'été 2024**.

Alain Scriban

secrétaire général adjoint conseil et communication

Photo ci-contre : Alain Cadec, sénateur et co-président du futur groupe de concertation au Conseil national mer & littoraux (CNML), Jean Mitsialis et Alain Scriban lors d'une rencontre au sénat en marge de la fête de la Mer et des Littoraux.





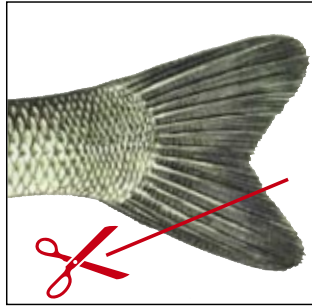
# Comment marquer vos prises ?

Schéma de marquage

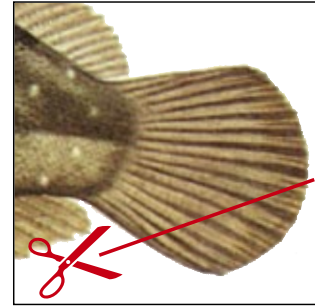
Le marquage consiste à **couper la queue des poissons et crustacés**. Il est **obligatoire** pour pouvoir **identifier facilement les prises des pêcheurs de loisir** et en **interdire la revente**. Ce **marquage doit être effectué de façon précise** et ne doit pas empêcher la mesure totale de la taille des prises.

Tableau des tailles minimales de capture au verso.

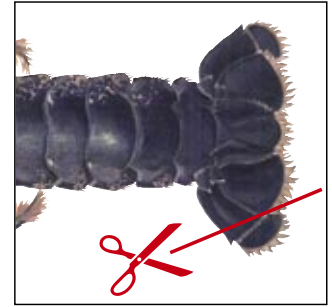
Caudale bifide inférieure



Caudale arrondie



Crustacés



## Les outils FNPP

The collage includes several key items:

- RESPECTONS LES TAILLES** brochures for the Mediterranean and Atlantic/Mediterranean regions, listing various fish species and their minimum catch sizes.
- Guide des bonnes pratiques** brochures for fishing in the sea.
- La pêche Plaisance** magazine cover.
- Carte Fédérale** forms for registration and boat information.
- Adhésifs** (stickers) for identification.
- Règle** (ruler) with a scale from 0 to 15 cm and a list of fish species and their minimum catch sizes.

Bonne mer, bon vent à tous.

[fnpp.fr](http://fnpp.fr) • [contact@fnpp.fr](mailto:contact@fnpp.fr)

**FÉDÉRATION NATIONALE DE LA PLAISANCE ET DES PÊCHES EN MER**

Accueil | Actualités | La FNPP | Pêche Plaisance | Associations | Partenaires | Services | Rejoignez-nous

[Dernière minute](#) | [Newsletter](#) | [Presse](#) | [FNPP](#) | [Décrets-Arrêtés](#) | [Associations](#) | [Adhésions](#)

[f](#) [x](#)

FNPP(SF) - BP14 - 29393 Quimperlé Cedex - Tél: 09 62 02 00 76 - Mail: [contact@fnpp.fr](mailto:contact@fnpp.fr)



L'été passé, les rivages délaissés des foules retournées aux nécessités du labeur quotidien, la pression, un instant hors de contrôle est, fort heureusement revenue à la normale : deux bars.

L'alerte fut chaude cependant et chacun se souvient des péripéties qui ont agité le monde des **pêcheurs de loisir de bar** depuis nos côtes septentrionales. Nous ne reviendrons donc pas sur celles-ci, sachant le **dénouement positif** de ce feuilleton estival.

L'heure est donc aux **bilans**, en particulier des actions qui ont abouti au rétablissement de la **sérénité en matière de pratique d'un loisir** éminemment populaire et **durable** qui plus est : la **pêche à la ligne**.

Il sera tout d'abord fait état de l'**action déterminée et efficace de votre fédération**, la FNPP en l'occurrence, laquelle **avec la FFPM**, au sein de la **confédération Mer et Liberté** ont su trouver, sans aucune arrière-pensée partisane soit dit en passant, une **oreille attentive des services de l'État** compétents en la matière. Merci également aux autres organisations qui ont coopéré.

La preuve est faite une fois encore que **le rassemblement des énergies constructives permet la réussite**, là où les manœuvres de division et les calculs intéressés inappropriés n'aboutissent systématiquement

qu'au désordre et à la confusion. Les pêcheurs de loisir des Hauts-de-France feraient bien de s'en souvenir car **d'autres sujets de préoccupation** se font jour qui vont devoir les mobiliser. Sachons-le, la **délicate question de la déclaration électronique des captures revient** et, précise sans ambiguïté l'Europe, **obligatoirement pour tous les bateaux**, y compris ceux des pêcheurs de loisir. Si on veut bien se souvenir que l'encadrement de la pêche du lieu jaune, après celle du bar, est désormais dans les tuyaux bruxellois, que **l'État français n'a toujours pas renoncé à créer un permis de pêche en mer**, la **preuve est faite que les raisons de se rassembler ne manquent pas**. Les associations de la FNPP sont ouvertes et disposées à vous accueillir pour agir.

**Dominique Viard**

président du **comité régional des pêcheurs de loisir en mer des Hauts-de-France (CRPLM)** et **vice-président FNPP pour la zone Manche est et mer du Nord**

## MANCHE

### Bar depuis la côte

La tempête provoquée par l'interdiction de la pêche du bar depuis la côte s'est calmée. Pour l'instant (23.10), **la réglementation n'a pas changé mais les services des Affaires maritimes ont publié un avis** comme quoi ils n'appliqueraient pas cette **interdiction imbécile** et **s'en tiendraient au règlement européen du 30 janvier 2023** qui nous autorise à pêcher le bar depuis la côte. **Retour au calme** donc mais on aimerait bien que l'autorisation soit officielle.

### Coques à Hauteville-sur-Mer

Le comité 50 avait fait un **recours auprès du préfet de Normandie** dénonçant notamment le fait que la **date d'ouverture aux professionnels avait été fixée au 4 septembre soit pratiquement trois mois avant l'ouverture à la pêche de loisir**. Finalement, un **arrêté**

**Dirm** du 14 juin (que nous avons eu beaucoup de mal à nous procurer) a fixé **l'ouverture au 1<sup>er</sup> décembre pour tous**.

### Coquille Saint-Jacques

Nouvelle illustration de l'application discutable de cet alignement sur les professionnels. Le dimanche **1<sup>er</sup> octobre**, c'était **l'ouverture de la coquille Saint-Jacques pour la pêche de loisir** sur la côte ouest selon l'arrêté pêche à pied du département de la Manche. Mais le Comité régional des pêches a voté quelques jours auparavant **l'ouverture pour les navires de pêche au 2 octobre** (à la drague), délibération **validée par les services préfectoraux le 29 septembre !**

Bien entendu les Affaires maritimes de la Manche se sont **empressées de prévenir les services de contrôle** que l'ouverture de la coquille devait se faire le 2 octobre pour le loisir (à pied) en **oubliant d'en informer les associations et le grand public car aucun communiqué de presse n'a été publié**. Inutile de vous dire que ça a créé un **certain émoi sur les pontons**. Il n'y a **pas eu de verbalisations**, certains services ayant manifestement décidé de regarder ailleurs. **Mais d'autres ont invité les pêcheurs à remettre leur pêche à l'eau. Colère et indignation !** Il y a eu quelques **échanges tendus avec les Affaires maritimes**. Une raison de plus d'en finir avec l'article R 921-84 du code rural et de la pêche maritime (voir article pêche à pied).

### Commission de classement de salubrité

**Commission réunie à Saint-Lô le 19 septembre**. Peu de changements dans le classement des zones. Seuls **Saint-Vaast et Chausey restent en A** (eau de très bonne qualité). L'immense majorité des sites est classée B avec toutefois un changement. Le **site 50-16, Hauteville-sur-Mer restera ouvert toute l'année**, la qualité de l'eau s'étant nettement améliorée.

### Brèves

- **Natura 2000 : réunion des Copil des sites baie du Mont St-Michel et Chausey** (zones de protection forte en question). J'y reviendrai dans le prochain **Pêche Plaisance**.

- **Sur fréquentation des sites de pêche à pied : beaucoup ont été choqués** et notamment des élus, par une **fréquentation invraisemblable du littoral granvillais** lors de la dernière grande marée fin septembre-début octobre. **3 500 pêcheurs à pied** ont été recensés sur une bande de littoral de Bricqueville à Bréville-sur-mer et environ **400 campings cars**, rien qu'à Saint-Martin-de-Bréhal, Bricqueville et Coudeville. **Personne n'a la solution mais c'est un débat qui va alimenter les réunions d'hiver**.

Jean Lepigouchet  
président CPML 50



## SEINE-MARITIME

### Des appels judicieusement lancés, hélas peu d'échos...

Fraîchement élu en août dernier, le Comité pêche plaisance 76 (CPP76), présidé par Maurice Rogeret, a souhaité **réunir les associations de la Seine-Maritime à l'occasion du récent comité directeur fédéral de la FNPP**. L'objectif était d'abord, à l'occasion d'une visioconférence, de **faire connaissance**, de **renouer les contacts avec des membres** quelque peu isolés pendant de longs mois à cause de la pandémie et surtout montrer que la Fédération nationale de la plaisance et des pêches en mer (FNPP), créatrice de la **confédération Mer & Liberté**, effectue un **important travail de fond** et **défend la pêche de loisir auprès des administrations et des pouvoirs publics**. Après avoir pris contact par téléphone et par mail, le rendez-vous était fixé le 21 octobre dernier de 9h à 12h30 au siège du CPP76 (salle Paul Vatine), Chaussée Ed. Levasseur au port de plaisance à Fécamp.

### En reconquête

Malgré les efforts de reconquête, Maurice Rogeret, président, entouré de Denis Cottard, son vice-président, Éric Donis, trésorier du CPP76 et président de l'APP Fécamp, et Jean-Michel Nowakowski, secrétaire, ont pu **mesurer tout le travail qu'il reste à faire** pour montrer la nécessité de **se regrouper et être représentatif dans une fédération reconnue** et **rassembler à nouveau la dizaine d'associations du littoral seinomarin** restée sans encadrement fédéral.

## Réunion comité directeur FNPP

Les **échanges furent cordiaux** et les **débats animés** selon les points de vue de chacun des membres présents sur les sujets développés, mais on ne comptait  **finalement que trois associations** à honorer le rendez-vous de leur fidélité : l'APPLH Le Havre (André Delcher, président, Daniel Thomas, vice-président, Jean Guihard, membre), l'APP Fécamp (Éric Donis, président, Jean-Michel Nowakowski) et l'Association des usagers du port de Fécamp, représentée par David Auguet. **L'optimisme reste néanmoins de rigueur quant à la reconstruction du comité départemental.**

### Quotas en souffrance pour le bar, le lieu, l'oursin...

Au détour des sujets fédéraux évoqués, chacun ne manqua pas, après les problématiques récemment rencontrées avec les prélèvements du bar, les **inquiétudes concernant la baisse des stocks de lieu jaune qui pourrait entraîner des augmentations de taille ou des limitations du nombre de prises**. Préoccupations également, parmi les autres sujets, sur les **quotas de prélèvements d'oursins** qui sont réduits de moitié pour la plaisance, **limités à deux douzaines**. Après les viennoiseries d'accueil du matin où Maurice Rogeret ne manqua de **remercier les participants**, cette matinée s'est terminée par le verre de l'amitié porté malgré tout de **bons espoirs pour la suite de la reconquête**. Merci à Bernard Guérin pour l'organisation technique de cette matinée.

Patrick Gobbé

## CALVADOS

Le samedi 21 octobre 2023, se sont regroupés les adhérents des clubs du Calvados (APP Ouistreham, Lion-sur-Mer, Bernières, Colleville et Trip Normand).

**Rassemblement organisé pour une soirée festive portugaise** prévue afin de mieux se connaître et partager notre passion commune : la mer et la pêche.

**Soirée dansante et repas** où se sont retrouvés pas moins de **cent trente convives** qui ont pu apprécier, entre autres, des grillades de cochons de lait, à la juste mesure de la qualité exceptionnelle des produits et des plats qui furent préparés et servis par

l'Association portugaise de Caen. Encore **bravo et merci à cette équipe dynamique**, sous la houlette de Mario !

Chacun est reparti d'autant plus satisfait que **ces rencontres permettent un lien interclubs** : toutes les associations demandent la réédition d'une soirée identique pour l'an prochain. Cependant, en cours d'année, il n'est pas interdit que chaque club prévoyant une manifestation puisse passer l'invitation aux autres clubs, bien au contraire....

Bonnes fêtes de fin d'année à tous ainsi qu'au **staff national et régional de la FNPP**.

Arlette Halley-Duval  
présidente du CD14







Pascal Baudouin



Jean-Pierre Fouquet



Dominique Ropars

## FINISTÈRE

### Assemblée générale du comité départemental du Finistère

C'est à Quimperlé, siège de la FNPP, que se sont réunis cinquante-quatre participants•es en présence du président national Jean Mitsialis et du vice-président Bretagne Sud, Pascal Baudouin. L'attention des présidents d'associations a été attirée sur l'intérêt primordial d'adapter leur statut à celui entériné lors l'assemblée générale extraordinaire de la FNPP du 02/12/23 : nécessité de faire figurer la mention « *accorde au président de l'association XXX, affiliée à la FNPP, le droit d'ESTER en justice* ». Nous ne reviendrons pas sur l'utilité de cet ajout, les explications nécessaires ayant été longuement formulées.

Paul Vinay, président du CD29, a présenté son **rapport moral**, puis son **rapport financier pour l'exercice 2021/2023** (décalage dû à la « période Covid »). Quitus lui a été donné à l'unanimité sur ces deux documents. Paul, à son grand regret et pour des raisons de santé, a annoncé qu'il **ne se représentait pas à la présidence du comité départemental du Finistère**. L'assistance lui a rendu un hommage à la hauteur du **travail effectué sur le terrain depuis plus de vingt ans**. De chaleureux remerciements lui ont aussi été adressés pour **saluer son engagement sans faille au poste de secrétaire général de la FNPP**. **Paul a largement contribué à conduire notre fédération vers la reconnaissance de niveau national** qu'elle connaît désormais.

Un **appel à candidatures** a été lancé afin de procéder au remplacement des membres sortants du conseil d'administration 29. Les candidats se sont réunis à huis clos et un **nouveau bureau** a été proposé à l'assemblée générale :

- **président** : Dominique Ropars (Plougasnou, La Méloine) ;
- **vice-président** : Joël Arvor (Confort Meilars, Pesketaër Kornog), à noter que Joël est aussi responsable de la commission pêche sous-marine de la division CSMP qui compte 500 adhérents intégrés à la FNPP depuis le 2 décembre 2023 ;
- **secrétaire** : Jean-Georges Vachet (Plougasnou, La Méloine) ;
- **secrétaire adjoint** : Jean-Pierre Fouquet (Sainte-Marine, APP Odet)
- **trésorier** : Alain Quéran (Carantec, APC) ;
- **membres** : Pierre Colin (Crozon-Morgat, APPCM) également représentant FNPP, titulaire, au bureau et conseil de gestion au PNMI, Serge Tallec (Riec/Bélon, APPAB), Jean-Yves Déniel (Guissény, APP Curnic), Dominique Fleuret (Roscanvel, APPR), Pierre Gourmelen (Camaret, APPC).

**Le conseil d'administration est élu à l'unanimité**. Bienvenue aux nouveaux et merci aux anciens qui repartent pour un mandat afin de partager leurs expériences et connaissances.

**À noter** : la porte reste ouverte à tous ceux et celles qui désirent partager cette belle aventure.

Une séance de questions/réponses de plus d'une heure a suivi cette élection et **divers sujets ont été abordés** :

- **portuaire** : la consultation des listes d'attente, l'augmentation des prix des places de port (un guide portuaire est disponible sur demande au secrétariat FNPP ou en ligne sur le site fnpp.fr) ;
- **assurances** : les garanties de la RC Maïf FNPP, l'enquête assurance bateaux lancée jusqu'au 15 janvier 2024 ;
- **pêche** : les quotas de thon rouge, la pêche du bar, du lieu jaune etc. toutes les réponses possibles ont été apportées.

Comme le veut la tradition, la studieuse séance de travail a fait place à un apéritif/buffet qui a permis d'**offrir à Paul Vinay, un joli bouquet destiné à son épouse, Annie**. Paul, **ancien « marin de la royale » et passionné d'histoires maritimes** a reçu, quant à lui, deux beaux livres, qui continueront bien sûr à lui parler de notre Mer à tous !

Une **journée réussie** malgré des inondations qui n'ont pas découragé nos plaisanciers, contraints de « *goûter à l'eau douce* » pour accéder à la salle de réunion ! Merci à Peggy (secrétaire-comptable FNPP) et Muriel pour l'organisation et la gestion de l'évènement.

Jean-Pierre Fouquet  
secrétaire adjoint du comité Finistère





Après bien des vicissitudes, la dernière fondation jacket du parc a été installée début octobre. Depuis le 6 juillet, il produit de l'électricité verte et les opérations se poursuivent selon le calendrier annoncé (mise en service progressive début 2024).

Un **groupe de travail** est en cours pour définir les usages dans le parc. Nous dépendons de la **préfecture maritime de l'Atlantique qui souhaite uniformiser les règles**. Aussi, nous nous dirigeons vers une **règlementation qui serait similaire à celle du parc du banc de Guérande**, en Loire-Atlantique :

- **navigation possible en restant à plus de 50 mètres des éoliennes et 200 mètres des sous-stations ;**
- **la VHF ASN est activée et la veille du canal 16 en VHF est obligatoire ;**
- **l'emport et la mise en émission d'un AIS de classe A ou B seraient obligatoires** dans chacune des situations suivantes :
  - de nuit (entre le coucher et le lever du soleil),
  - pour des visibilité inférieures ou égales 5 km,
  - en cas de vent établi supérieur ou égal à 4 Beaufort ;
- **vitesse limitée à 12 nœuds.**

Toutefois, ces propositions, testées dans le parc du banc de Guérande, sont **susceptibles d'évoluer en fonction du retour d'expérience**. Des adaptations pourraient être faites pour notre parc. **La préfecture précise que tout doit être pesé et adapté pour trouver le juste équilibre entre impératifs de sécurité, liberté des usagers et exercice des responsabilités**. Une **réunion avec l'ensemble des usagers** (pêcheurs pro, plaisanciers, bateaux à passagers) permettra de **croiser les préoccupations des uns et des autres**.

### Autre information concernant l'éolien offshore dans notre baie

Le ministre de l'Environnement du gouvernement de Jersey, M. Jonathan Renouf, a lancé une **procédure de consultation publique autour d'un éventuel premier parc éolien offshore dans les eaux territoriales de l'île, au Sud-Ouest de Jersey** (puissance 1000 mégawatts, 496 mégawatts pour celui de Saint-Brieuc). La zone retenue débute à **2 milles au nord du parc de Saint-Brieuc**.

La **navigation** dans les années à venir pour rejoindre les îles Anglo-Normande risque de **devenir vraiment compliquée !**

Mise en place de la dernière fondation Jackett  
©Photo Ailes marines



### Règlement sur le Domaine public maritime (DPM)

Avant la fin 2023, nous aurons un **arrêté préfectoral portant sur la circulation et le stationnement des véhicules terrestres à moteur sur le DPM**, rivage de la mer dans le département des Côtes d'Armor.

### Cultures marines

**Projet de culture de moules** sur filières porté par l'entreprise « Perle de Binic ». Elle souhaite **passer de dix à cent-vingt filières**, sur ces cent-vingt filières, **quatre-vingts auraient pour objectif de produire des moules, les autres serviraient de stock tampon** avant transport et commercialisation. Décision de la préfecture avant fin 2023.

Claude Bougault  
président du CD22



### MORBIHAN

Le comité départemental de la FNPP du Morbihan a réuni toutes ses associations sur l'île de Groix, le 9 septembre, dans le local de la SNSM à Port Tudy.

Depuis 2020, nous avons été invités par nos amis les Groisillons à organiser notre réunion chez eux, mais après tous les événements que nous avons connus, il a été difficile d'organiser un tel événement.

L'Association des usagers de mouillages de l'île de Groix (AUMIG), présidée par Michel Stephan, nous y a reçu chaleureusement dans un **cadre exceptionnel**, la salle

de réunion se situant dans l'**ancienne station de mise à l'eau des canots SNSM de Groix**.

Le bâtiment entièrement rénové en 2004 est orienté sur le port. Le grand portail qui s'ouvrait sur la rampe de lancement pour mettre le canot à l'eau a été remplacé par une grande baie vitrée, prolongée d'une terrasse pleine vue sur le port.

**Le Morbihan dispose de nombreuses associations aussi bien dans les terres que sur la côte et aussi sur ses îles. Quatre plaisanciers ont proposé de mettre à disposition leur bateau afin de faire la traversée jusqu'à Port Tudy** où nous attendait l'association de l'AUMIG (Association des usagers de la mer de l'île de Groix). Nous nous sommes **répartis les passagers** avec trois à quatre personnes par bateau et avec des départs différents : les bateaux ont appareillé de Port-Louis, de Kernével/Larmor-Plage, de Lomener et de Hoëdic. Pour l'association Hoëdic pêche en mer, le trajet est de vingt-sept nautiques entre les deux îles et à plus d'une heure de navigation. Cette réunion nous a permis de **dialoguer sur la future implantation d'éoliennes entre leurs deux îles**, et aussi sur la **future réglementation de navigation** dans la zone et **l'utilisation de l'AIS** pour certains bateaux. Nous avons aussi parlé du **programme du désenvasement des ports de Lorient**, ce qui entraînera le **déplacement des embarcations lors des travaux**.

La fin de la saison estivale n'a pas laissé nos associations sans activités, comme chaque fin d'année, elles organisent des **repas pour remercier leurs bénévoles** qui ont œuvré toute l'année et aussi les repas dansant de fin d'année. Pour clôturer cette réunion, nous avons partagé le verre de l'amitié sur la terrasse de l'abri de la SNSM, suivi d'un repas au restaurant de la jetée sur le port.

Le bureau du comité départemental du Morbihan





Lorsque ces quelques lignes vous parviendront, nous aurons sans doute oublié un peu les magnifiques journées de septembre et de début d'octobre devant cette fronde de dépressions plus fortes les unes que les autres. Nous avons connu Céline avec des hauteurs d'eau que je n'avais pas vues depuis au moins Xinthia, Ciaran avec des vents au-delà de 150 km/h à la pointe de Chemoulin... et ça recommence aussitôt avec Domingos, normalement moins forte ! Bon, après la pluie le beau temps, non ?? Car l'hivernage et/ou la préparation pour nos pêches d'hiver, c'est maintenant.

## La pêche et les poissons

Le **bar**, il semblerait que **les lignes bougent** ! Enfin celle du 48° devrait disparaître, au profit d'une **réglementation harmonisée à deux bars par jour et par pêcheurs du 1<sup>er</sup> janvier au 31 janvier, « No-kill » obligatoire du 1<sup>er</sup> février au 31 mars (pêcheurs plaisanciers et professionnels), puis pêche autorisée à nouveau du 1<sup>er</sup> avril au 31 décembre**. Le **marquage restant hélas obligatoire** dès la capture si le poisson est conservé. La **raie brunette**, souhaitons qu'enfin après la possibilité, à deux zones Manche est et mer du Nord, de la pêcher, cela soit également possible à notre littoral Atlantique. C'est ce que nous demandons chaque année, nous devrions y parvenir, ce serait bien pour 2024.

Le **thon rouge**, drôle d'année sur notre département, tout ou rien ! **Carton plein pour les deux tiers des clubs tandis que pour les autres, pas un poisson**. Thon sauteur, thon moqueur en effet, beaucoup de chasses en surface souvent gigantesques, sans le plus petit départ. Mais cela bouge chez nous, et beaucoup de pêcheurs abandonnent un peu le broumé pour des **pêches sur chasse avec du matériel léger et des bateaux plus petits mais rapides** pour les déplacements. Et si les poissons sont plus petits, les combats moins longs favorisent le relâcher avec des chances plus grandes encore pour la vie après la capture.

## Champ éolien du banc de Guérande

Après plusieurs mois d'exploitation, le **groupe de travail environnement et sécurité banc de Guérande à la préfecture maritime de Saint-Nazaire**, nous a réunis pour un **bilan** sur le respect par les plaisanciers et pêcheurs récréatifs des **nouvelles règles de navigation et/ou de pêches** sur et aux abords du champ éolien. En quelques chiffres :

- **quarante sorties pour les contrôles** de l'État en mer, vigilance de Chémolin et du Cross-A Étel, mobilisation d'EDF Renouvelables sur le site, veille SNSM ;
- **zéro incident majeur, zéro intervention SNSM, cinq infractions mineures** pour non-respect des 50 m et de la vitesse de 12 nœuds.

## Nomination de Roland Métriau au grade de chevalier de l'Ordre du mérite maritime

Roland Métriau, fondateur de l'Association des pêcheurs à pied de la Côte de Jade, a été nommé, par Hervé Belleville, secrétaire d'état à la mer, au **grade de chevalier de l'Ordre du mérite maritime le 28 décembre 2022**. La décoration lui a été remise lors de la cérémonie organisée le 4 mars 2023 à la mairie de la Bernerie-en-Retz par Daniel Marié, officier du mérite maritime et président national du mérite maritime, section Sud et Vendée, en présence du vice amiral d'escadre et ancien préfet maritime, Jacques Gheerbrant, le maire de la Bernerie-en-Retz, Jacques Prieur, ainsi que le président de la station SNSM de Pornic, Jacques Morel, et de sa famille, et de nombreuses personnalités représentant les associations.

**Bénévole au service du monde maritime depuis 1968, Roland Métriau a été sauveteur HSB puis SNSM durant 25 ans. Il est membre fondateur de l'Association des pêcheurs à pied de la Côte de Jade affiliée à la FNPP depuis 38 ans.**

Au-delà de quelques 53 années de dévouement, Roland Métriau, **reconnu pour ses compétences** en matière de préservation des ressources marines, flore et espèces littorales, s'est **particulièrement attaché à former, instruire le jeune public, les adultes, les estivants ou les plaisanciers** au travers de ses charges municipales et activités associatives avec notamment des expositions locales, des salons nautiques. **Amoureux de la mer et formateur**, les témoignages en faveur de Roland Métriau ne manquent pas.

**Aucune différence de mesure de la qualité des ondes** (VHF) n'a été constatée. Elle est même améliorée ! (Fréquences basses).

## En conclusion

**Qualité du plan de communication/information/sensibilisation** : très bonne lisibilité (affiches, flyers...) faite par les ports de plaisance, excellent relai des informations par les associations de plaisanciers et les bases nautiques/écoles de voiles. **Le travail se poursuit**, nous nous reverrons **une à deux fois par an** pour faire un **bilan local, chacun de nous doit porter la responsabilité de la réussite des règles édictées**, cela nous permet d'être à chaque table de discussion et de négociation dans notre paysage toujours davantage réglementé... Merci.

## La vie des ports

**Je réitère ma demande : merci à chacun de nous envoyer quelques lignes sur son port, sa pêche, ses activités de groupe de ses clubs, sur sa vie associative**. Et pourquoi ne pas publier un article avec nous ? Il est essentiel de communiquer, que nos ports avec leurs spécificités soient, au mieux, gérés à l'avantage des usagers que nous sommes, il en va de l'avenir de notre littoral. N'oubliez jamais que **seul le dialogue permet d'avancer même si quelquefois le discours est un peu dur**, c'est autour de la table que l'essentiel se résout.

C'est une **drôle de saison**, mais c'est à nous que nous devons de l'avoir **rendue belle et enrichissante de nos expériences de navigation et de pêche, de ces moments de partage entre amis dans nos clubs**. Arrive cette saison froide où les bateaux sont au repos, alors **profitez pour parler de vos, de nos activités, de votre fédération la FNPP, recruter surtout des jeunes**, ceux qui demain seront ceux qui nous feront regarder en arrière sans regret ou plutôt si, un seul, celui de ne pouvoir, à un moment, plus regarder aussi loin l'horizon. Et comme le dit si bien la devise du port du Pouliguen, **« duc in altum »** (Va au large).

Christophe Goumas  
président du CD44







## CHARENTE-MARITIME

Pratiquer la pêche au filet calé sur l'estran dans notre département pose un gros problème.

La DDTM 17 a reçu le 10 octobre, une **demande d'abrogation de l'arrêté 22/060** réglementant les conditions de **délivrance des autorisations annuelles** et la **pose de filets fixes** dans la zone de balancement des marées sur le littoral de Charente Maritime. Celle-ci provient de l'Association de défense des milieux aquatiques (ADMM) qui s'appuie notamment sur **l'article 12-2 du règlement (UE) 2023/194 du conseil du 30 janvier 2023, page 19 :**

« Dans le cadre de la pêche récréative, y compris depuis la côte, dans les divisions CIEM 8a et 8b (zone au sud du 48° parallèle) :

a) un maximum de deux spécimens de bar européen par pêcheur et par jour peut être capturé et détenu ;

b) les filets fixes ne sont pas utilisés pour capturer ou détenir le bar européen ».

**Comment cette réglementation a-t-elle été décidée ? Qui a été consulté ? Est-elle pertinente ? La réalité de terrain a-t-elle été prise en compte ! visiblement non.**

**À vous de juger** à partir des informations communiquées par la DDTM 17 lors de la dernière réunion du **Comité départemental de suivi de la pêche maritime de loisir :**

Pour la période commencée en décembre 2022 à juin 2023, en Charente-Maritime, **1580 autorisations** ont été délivrées dont 23 pour les pêcheurs professionnels, avec **déclaration des prises obligatoire. 337 bars européens ont été capturés dont 93 ont été gardés** (sans doute par les professionnels **mais à quelle taille ?** car la **maille est autorisée à 40 cm pour eux contre 42 cm pour les amateurs en Nouvelle-Aquitaine**). Qui peut croire que **les pêcheurs de loisir par cette pratique mettent en péril l'espèce ?** Même si cela ne paraît pas dans l'arrêté contesté, ces derniers respectent le **repos biologique de ce poisson** (les trois premiers mois de début d'année), puis pendant les mois de juillet et août, la **pose de filets fixes sur l'estran est interdite par souci de sécurité** en raison de la grande fréquentation estivale.

La DDTM17 apportera une **réponse au courrier reçu dans le délai prévu de deux mois**. Très certainement un **groupe de travail** sera réuni avant.

Malgré les soucis ou inquiétudes ressentis par les pêcheurs récréatifs dans leurs pratiques diverses et variées, **il faut rester vigilants et réactifs**.

Je souhaite à tous de passer de bonnes fêtes de fin d'année.

Annick Danis  
présidente du CDPP17

## VENDEE

### Des nouvelles de la criée des Sables d'Olonne

Je voudrais signaler le **comportement dangereux et irresponsable du capitaine d'un chalutier des Sables d'Olonne** qui n'a pas hésité à se détourner pour **passer à moins de 10 mètres de nos bateaux et a arraché nos lignes** avec son chalut. Par chance, il n'a accroché que nos lignes, s'il avait pris un de nos bateaux, il l'aurait envoyé par le fond. Ce comportement est **scandaleux et indigne d'un vrai marin**. Ce triste personnage n'honore pas sa profession et ne fait que **nuire à tout le monde**.

**Félicitations à Annick Danis**, présidente du CD 17, et à **Jean-Yves Crochet**, président de l'APLAV, pour leurs **décorations bien méritées** après tant d'années au service de leurs associations et leur **dévouement remarquable à notre fédération**.

**Félicitations également à Jacques Buteau** du Club nautique de Jard-sur-Mer qui a fêté ses **cinquante ans passés au service de son club et plus de vingt ans d'action à la FNPP**.

Jackie Plataut  
président du CVPLM (Comité vendéen des pêcheurs de loisir en mer)  
et CD 85





## Pêche à la verticale sous ancre flottante

Pêche durable sur les herbiers de posidonies dans le cadre de la protection des fonds marins et de la ressource.

Les *posidonies*, herbes marines, *plantes aquatiques* de la famille des *Posidoniaceae*, vivent sous l'eau, ce *ne sont pas des algues mais des plantes à fleurs avec des racines et des rhizomes*, elles *produisent des fruits*. La *croissance verticale des herbiers est très lente*, entre 1 à 2 cm par an. On les trouve *uniquement en Méditerranée*.

Elles ont *besoin de lumière pour vivre et se développent à faible profondeur jusqu'à 40 mètres*, elles jalonnent la *zone des 3 milles nautiques*, c'est *l'un des écosystèmes le plus productif de la planète*, ces longues feuilles forment de véritables prairies. Cette formidable dynamique a pour effet *d'attirer et de concentrer une faune et une flore du plus grand intérêt*, elles ont un *rôle écologique reconnu* faisant l'objet d'une *protection au niveau européen*.

Lieu de vie, source de nourriture, de concentration de plancton, les herbiers de posidonies *abritent de nombreuses espèces d'algues et des milliers d'animaux*, de poissons, coquillages, des brouteurs comme les saupes, labres, girelles, rougets, des oursins, crabes, crustacés etc. Nurserie pour les juvéniles, *cent-vingt des six cents espèces de poissons de Méditerranée vivent dans ces herbiers*, elles sont *d'un intérêt majeur pour la pêche*. C'est le dortoir, les frayères et la nurserie.

Les herbiers de posidonies *stabilisent les fonds marins*, et permettent des *eaux limpides et claires*, ils sont la *protection de la zone côtière* contre les vagues et les courants.

Devant l'effondrement de la ressource et la destruction des fonds marins, il est *urgent de protéger et restaurer les herbiers de posidonies*, l'or vert de la Méditerranée. Pour ce faire, le site Natura 2000, les posidonies du Cap d'Agde 6 152 ha, une dizaine de kilomètres côtiers, le Parc naturel marin du golfe du Lion, la réserve marine de Cerbère-Banyuls ont proposé *l'installation de mouillages écologiques* pour permettre aux plaisanciers de ne pas ancrer sur les herbiers.

Situés proches des côtes sableuses ou rocheuses, les herbiers de posidonies sont *victimes des très nombreux mouillages*, les *chaînes*, les *ancres* provoquent des *saignées et arrachages des racines et rhizomes* à chaque lever du mouillage, provoquant de *graves blessures qui mettent en péril leur survie*.

Pour éviter ces dégradations, il est étudié la *création de zone interdite au mouillage (ZIM) ou de zone de mouillage d'équipement léger appelée (ZMEL)* avec mise à disposition de *bouées de mouillage de couleur* : rouge à l'usage des plongeurs et blanche pour les plaisanciers.

Pour conserver la pratique de la pêche sur les herbiers et permettre de sauvegarder l'environnement marin et aux posidonies de se régénérer, *la FNPP recommande la pêche à la verticale sous ancre flottante. Technique responsable et respectueuse de l'environnement*, l'ancre flottante est un *dispositif permettant de stabiliser et de freiner une embarcation*. Elle a la forme d'un parachute troué en son centre, amarrée au bateau soit à la poupe, à la proue ou sur le côté, elle stabilise et freine la dérive provoquée par le vent ou le courant et aide à maintenir le bateau dans l'axe des vagues.

Ralentissant le bateau, elle permet de pratiquer une *pêche à la verticale en dérive lente* utilisant des leurres souples, des shads, slugs, madaïs, Inchikus, tenias, etc. Elle *favorise le survol des herbiers sans aucun impact sur les fonds marins*, elle permettra aussi de *pêcher sur les rochers ou épaves*.

Pour le bon fonctionnement et le bon équilibre, il est *indispensable d'adapter la taille de l'ancre flottante*, diamètre d'ouverture du cône à la dimension du bateau.

En fonction de la *force du vent ou du courant* et de la *stabilité recherchée*, il est *possible de pêcher sous deux ancres flottantes*, cette méthode *convient bien à la pêche du thon en dérive*. Facile à mettre en place ou à relever grâce à la bouée fixée par un cordage à la sortie du cône. Je me demande si cette méthode de pêche durable ne permettrait pas, pour un faible coût, de passer de bons moments en toute discrétion, tout en sauvegardant les fonds marins, et les posidonies.





# Salon nautique du Cap d'Agde

Le 24<sup>e</sup> salon nautique du Cap d'Agde a eu lieu cette année du 28 octobre au 1<sup>er</sup> novembre. Près de cinquante exposants étaient présents à cette manifestation dont la FNPP.

Dès le vendredi soir, les équipes se sont mises à l'œuvre pour le **montage du stand** du comité Occitanie FNPP. Chaque jour, les **participants des clubs du comité se sont relayés** pour le plus grand intérêt des visiteurs, **présentation des différents clubs de pêche**, de la **fédération FNPP**, du **guide des bonnes manières**, du **simulateur de pêche** où bon nombre de pêcheurs se sont essayés. Le mercredi 1<sup>er</sup> novembre a eu lieu une **conférence conjointement animée par Jean-Claude Hodeau et François Fuentes**, où il a été question de la **préservation des herbiers de posidonie**, de la **mise en place de l'éolien en Méditerranée**, de la **technique de l'ancre flottante**, et de la **pêche de fond** autour d'un public nombreux et intéressé.



Le **concours de pêches pour les enfants** a pu avoir lieu le dimanche en début d'après-midi, **peu de prises en raison d'une eau trouble** encore chargée en sédiments, cependant **les enfants ont répondu présent et ont pu s'essayer à la pêche** sous le regard intéressé des parents. Le 1<sup>er</sup> octobre, l'APPP a organisé la **sortie annuelle du club** ouverte aux adhérents.

## Actualités APPP

Samedi 2 septembre, la **journée des associations** a eu lieu au palais de la mer, **l'APPP a pu présenter toutes ses activités** lors de cette matinée. En clôture, **Jean Mitsialis a remis un chèque de plus de 600 €** (bénéfice d'un loto dédié) **à la SNSM Valras-Plage** représentée par Mme Katia Toustou et en présence de Daniel Ballester maire de Valras-Plage. Le 16 et 17 septembre, les **journées du patrimoine** se sont déroulées avec une météo bien perturbée dû à un épisode méditerranéen. La **pose du globe** a pu se faire dès le vendredi après-midi avec les pêcheurs et les bénévoles de l'APPP. Le samedi a été émaillé par quelques gouttes de pluie, beaucoup plus présentes dans l'arrière-pays, qui ont occasionné une **crue de l'Orb dans la nuit**. Les installations ayant été endommagées, il a fallu les retirer au petit matin, dommage, mais il en va ainsi des éléments.

Près de **soixante personnes** ont répondu présent et dès 8h30 en route vers le pays garçois. Au programme, visite des canaux direction la **manade Mas de la Comtesse** où Vincent Milla nous a accueillis avec ses gardians, les adhérents ont pu apprécier ses explications, et c'est autour d'une brasucade au son gitan que la sangria a été servie (avec modération). La matinée s'est achevée après la **dégustation d'une excellente gardianne** accompagné d'un riz de Camargue. Ensuite, direction **les salins pour une visite guidée** en petit train, l'après-midi s'est terminée avec les sourires sur les visages signes d'une journée réussie. À l'année prochaine. Dimanche 4 octobre a eu lieu à Valras-Plage la **journée « Octobre Rose »**, encore une fois l'APPP a répondu présent à travers ses bénévoles pour **animer le simulateur de pêche et récolter les fonds**.

Hugues Andrieu

## BOUCHES-DU-RHÔNE

### Accident de navigation sur le canal de Caronte Martigues Port-de-Bouc

Dimanche 8 octobre, Jeremy, 45 ans, et sa compagne, 36 ans, s'appêtaient à sortir en mer au départ de Port Terra où leur Cap Camara de 5,50 m y est habituellement basé au sec. Sur le canal de Caronte, ils naviguaient au large de l'Anse Aubran à Port-de-Bouc, lorsque l'impensable s'est produit.

Lorsque **Jeremy a entendu les deux tons de la navette du peloton de gendarmerie maritime et portuaire de Marseille**, il s'est retourné et a immédiatement coupé les gaz, pensant que les gendarmes venaient le contrôler. Puis, il a à nouveau regardé derrière lui, et **a vu la navette arriver sur lui**, tout est allé très vite, il s'est dit « elle ne va pas s'arrêter ! ».

En effet, **la navette grimpe littéralement sur le bateau de Jeremy, glisse sur le moteur et percute sa compagne** qui se tenait à ses côtés au poste de pilotage. Jeremy parvient à se relever. **Sa compagne, dans un état de choc, hurlait de douleur**. L'un des trois gendarmes monte alors sur le petit bateau et appelle les pompiers qui, une fois sur place, appellent le Samu. Sa compagne souffrant trop, doit être endormie et transportée vers l'hôpital la Timone à Marseille où elle est opérée durant plusieurs heures. Elle sera placée en réanimation et en sortira le vendredi 20 octobre. **Les deux embarcations ont été placées sous scellés et l'enquête a été confiée à la section de recherche de la gendarmerie maritime sous l'autorité du parquet de Marseille.**



Les protagonistes, Jeremy et le pilote de la navette subiront un **test d'alcoolémie négatif**. Le pilote a été placé 24 heures en garde à vue, puis remis en liberté. D'après les sources de la Provence, il s'agit du capitaine du peloton, pilote expérimenté de plus de 30 ans de carrière. Au cours de son audition, il aurait indiqué que les **hélices venaient d'être changées, ce qui a pu modifier le comportement du bateau.**

Jean-Antoine Veruni et Gérard Giordano  
comité départemental 13 vice-président PACA Corse





## PÊCHE SOUS-MARINE AUX AÇORES

## Les neuf perles atlantiques

Le nom des Açores est souvent assimilé à celui de l'anticyclone, synonyme de beau temps. Il ne s'agit pas pour autant d'une destination tropicale garante de températures élevées et de soleil permanent. Les Açoréens ont d'ailleurs pour coutume de dire que l'on peut connaître les quatre saisons en une journée. Et pourtant, elles restent une destination unique qui a su se préserver du tourisme de masse.

Situé à 2 000 kilomètres au large de Lisbonne, et à 4 000 kilomètres du continent américain, l'archipel portugais des Açores est **constitué de neuf îles réparties en trois groupes** : le groupe **oriental** avec Sao Miguel et Santa Maria, le groupe **central** composé de Faial, Pico, Sao Jorge, Terceira et Graciosa, enfin le groupe **occidental** avec Florès et Corvo. Sa position géographique lui garantit une **douceur climatique toute l'année** avec une amplitude de température relativement faible, comprise, en moyenne, entre 14°C en hiver et 25°C en été. L'eau de mer connaît à peu près les mêmes valeurs. Cette douceur couplée à une **humidité relativement importante** confère aux Açores des **paysages extrêmement verts et des cultures très diversifiées**, bien souvent mixtes d'espèces européennes et tropicales. D'origine **récente et volcanique**, l'archipel possède le point culminant du Portugal, situé sur l'île de Pico, à 2 351 mètres, souvent enneigé trois mois de l'année. Il s'agit d'une **région autonome**, à l'instar de l'archipel de Madère, qui légifère donc **en totale indépendance sur beaucoup de sujets, dont celui de la pêche**.

Concernant la **pêche sous-marine**, son exercice est **particulièrement réglementé**. L'obtention d'un **permis est obligatoire**. Celui-ci doit être retiré auprès des « Clube Navale » et peut être valable pour un mois ou à l'année. Le coût dépendra de la période choisie (10 € pour un mois).

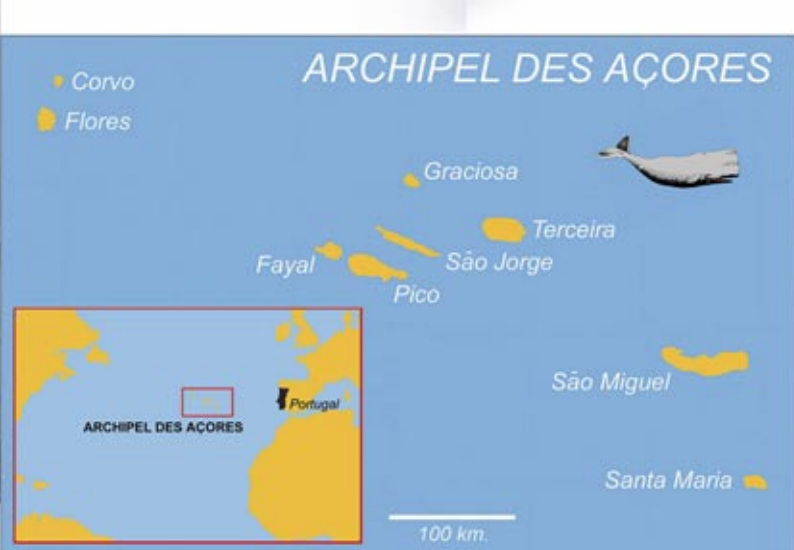
**Dix poissons ainsi que deux crustacés par jour sont autorisés. Le mérrou est interdit. Lors de l'obtention du permis, une carte vous sera remise avec les zones restreintes ou interdites.**

La **richesse sous-marine des Açores**, à l'image de sa partie terrestre, est **exceptionnelle**. La visibilité, souvent supérieure à 20 mètres, déconcertera dans un premier temps le pêcheur sous-marin habitué à nos eaux françaises. Cette richesse se justifie par un **mélange d'espèces atlantiques** (vieilles, rougets, mullets, congres...), **méditerranéennes** (bonites, sérioles, bécunes, tassergals, mostelles, badèches, murènes...) et **tropicales** (wahoos, coryphènes, carangues, perroquets, balistes...). **Les sparidés sont uniquement représentés par le sar commun, très abondant, et le pagre** mais qui se cantonne à des **profondeurs importantes**, souvent inaccessibles aux pêcheurs sous-marins.

**Toutes les espèces de thon sont représentées, hormis le thon à dent de chien** : thon rouge, albacore, thon blanc (appelé albacora aux Açores), thon obèse et listao. Les **quotas attribués** pour les thonidés sont **limités** et des fermetures interviennent souvent en cours d'année, ce qui est, à ce jour, le cas pour le thon rouge et le thon obèse (pêche fermée jusqu'au 31.12.2023). **Les poissons à rostre sont également bien présents avec les marlins bleu et blanc ainsi que l'espadon** (*xiphias gladius*). Espèces aussi soumises à quota et le marlin bleu fait actuellement l'objet d'une fermeture jusqu'au 31.12.2023.







pêche  
Plaisance

## Le pêcheur sous-marin va principalement axer ses captures sur les espèces suivantes

- La **bonite** (*sarda sarda*) appelée serra aux Açores : présente toute l'année, elle se déplace souvent en bancs très importants de plusieurs dizaines, voire centaines, d'individus. Il convient d'anticiper le tir car ce pélagique se déplace vite. Un tir vers le tiers avant se terminera souvent dans le tiers arrière du poisson. Poisson très vif qu'il faudra travailler au moulinet sous peine de le voir se déchirer. Poids moyen de 3/4 kg pour un maximum de 10 kg,
- La **bécune** (*sphyraena sphyraena*) bicuda aux Açores : présente également une bonne partie de l'année. Elles peuvent être isolées ou en bancs très importants. Les gros spécimens s'avèrent relativement difficiles à approcher. Les captures concernent des poissons compris entre 3 et 10 kg.
- La **carangue dentue** (*pseudocaranx dentex*) dénommée, enchareu localement, y est un poisson très apprécié. Elle peut atteindre une douzaine de kilos. Fréquemment en bancs, mais les gros individus sont assez souvent solitaires. Comme tous les caranguidés, il s'agit d'un poisson très combatif.
- Le **tassergal** (*pomatomus saltatrix*) au nom local de anchova est également présent toute l'année. Chasseur redoutable, on le trouve dans les zones côtières bien brassées. Il devient intéressant de le tirer à partir de 3 kg. Les plus gros spécimens atteignent les 12 kg.
- La **grande sériole** (*seriola dumerilii*), y est appelée lirio. Elle constitue certainement la prise de choix pour le chasseur sous-marin du fait de son poids conséquent, les plus imposantes dépassent les 50 kg. Autant la capture de sérioles de petite et moyenne taille est plutôt aisée, autant les spécimens de plus de 10 kg se méritent car relativement profondes, au-delà de 20 mètres, et distantes. Ce poisson qui peut être pêché à partir de 5 kg y est très apprécié. La **sériole limon** (*seriola rivoliana*) est également présente aux Açores. Au nom local de irio, elle est de taille plus modeste que la grande sériole. L'une comme l'autre se rapprochent des zones côtières à partir de juin et les désertent dès que l'eau repasse sous les 18°C.



- Le **Wahoo** (*acanthocybium solandri*) et la **coryphène** (*coryphaena hippurus*) sont des espèces à la saisonnalité bien marquée. L'un comme l'autre fréquentent les eaux Açoréennes dès lors que la température de l'eau se stabilise au-delà de 21°C. Leur rencontre se fera donc de mi-août à fin octobre. Le wahoo est recherché autour des remontées du large ou à la cassure du plateau, alors que la coryphène a tendance à suivre les épaves à la dérive. Le premier est un poisson très puissant avec un démarrage incontrôlable alors que le second, une fois fléché, a tendance à rester à tourner dans vos palmes.

Outre ces différents pélagiques, d'autres espèces de fond ou côtières peuvent être ciblées : le **sar commun**, le **perroquet**, la **mostelle**, la **badèche** ou le **poisson chien** sont des prises qui permettent d'assurer le repas du soir. Comme toujours, **la modération reste toutefois le maître mot** : ne pas pêcher plus que de raison et être certain de pouvoir consommer les prises. **D'autant que « l'écologiquement correct » est, plus qu'ailleurs, de mise dans l'archipel.** Bon nombre de **structures de whale watching ou de plongée bouteille** se sont créées ces dernières années. Ces dernières utiliseraient **le moindre excès pour essayer d'évincer les pêcheurs de loisir des spots** avec lesquels elles cohabitent.

**Les départs de la côte sont assez aisés et nombreux.** Mais il convient d'être **vigilant** lors de la mise à l'eau. **La houle, toujours bien présente, peut être assez forte.** En fonction de sa direction, passer de l'autre côté de l'île peut s'avérer judicieux. **La bouée est bien sûr obligatoire.** Il est **toutefois déconseillé d'y mettre les prises suspendues à un accroche poissons.** En effet, les requins, peau bleue, marteau, voir tigres, fréquentent ces eaux. Les balistes (*peixe porco*), également très nombreux et agressifs, peuvent aussi s'en prendre à vos captures. Il y a **peu de guides susceptibles de vous proposer des sorties** et ils sont souvent relativement chers. Essayer de **sympathiser avec des locaux** peut être une solution pour une virée en mer.

**L'équipement sera à adapter en fonction de la période choisie.** La combinaison de 5 mm sera privilégiée jusqu'au mois de juillet. D'août à octobre une 3 mm fera amplement l'affaire. Une arbalète de 120 cm simple sandow, flèche de 6,5 mm pour la côte et une autre de 130 cm double sandow et flèche de 7 mm pour les remontées du large, seront idéales. L'une et l'autre seront équipées d'un moulinet bien garni, voire d'un système break away pour les pélagiques puissants, notamment le wahoo.

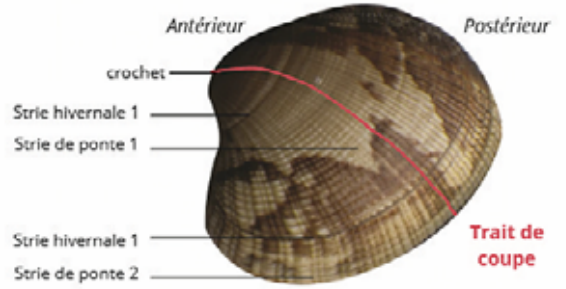
**Le poisson aux Açores, comme partout, se mérite.** Profondeur, courant, mer formée mettront parfois à mal votre motivation. Mais même si la mer ne vous apportera pas toujours son lot de satisfactions, **la partie terrestre de l'archipel recèlera également bon nombre de centres d'intérêt.** Le lagoon azul, le mont Pico, les caldeiras, le site de Capelinhos, les piscines naturelles... mériteront amplement votre visite.



Vous qui êtes un fervent amateur de pêche à pied et qui raffolez, tout particulièrement, de palourdes, il est possible que vous ayez déjà dégusté de la palourde poulette, de la palourde rose et même de la palourde dorée. Mais qui sont-elles ? Sur nos côtes, les palourdes les plus connues sont les japonaises et européennes. Il existe, cependant, d'autres espèces que vous pouvez retrouver dans votre panier lors de vos sorties pêche à pied.

### Comment différencier la palourde japonaise de l'europpéenne ?

La **palourde japonaise** (*Ruditapes philippinarum*) est une **espèce indigène du Pacifique Ouest qui a été importée en Europe** dans les années 1970 à des fins conchylicoles. Depuis, grâce à un plus **fort taux de reproduction et de croissance**, cette palourde **a concurrencé et supplanté son homologue européenne** (*Ruditapes decussatus*) sur les côtes de l'Atlantique, Manche et Méditerranée. Ces deux espèces de palourdes ont une **coquille à l'aspect granuleux et quadrillé**. Pour les distinguer, il faut **repérer leurs différences morphologiques**. La **palourde japonaise** est un peu épaisse et a une forme ronde tandis que la **palourde européenne** est plus fine et a une forme ovale plus allongée et anguleuse. Des marques violettes sont souvent présentes à l'intérieur de la palourde japonaise. **La lunule (espace en forme de croissant au niveau de la jointure entre les deux valves) est un critère net de différenciation** : très foncée chez la japonaise, elle est peu marquée chez l'europpéenne. En les mettant dans de l'eau de mer, vous pourrez également **observer leurs siphons sortis** : ceux-ci sont accolés chez la japonaise, tandis qu'ils sont séparés chez l'europpéenne.



- Taille maximale : 75 mm (soit 10-14 ans environ)
- Maturité : 20-30 mm (soit 1 à 2 ans)
- Reproduction : 1 à 2 pontes par an (en mai-juin et août-septembre)
- Pêche : Corée, Japon, Espagne, Portugal, France pour la japonaise  
Tunisie, Espagne, France, Portugal pour l'europpéenne
- Aquaculture : Chine, Corée, Italie, Etats-Unis, France pour la japonaise  
Portugal pour l'europpéenne



### Comment reconnaître et distinguer les autres espèces de palourdes ?

**Palourde poulette ou palourde bleue** (*Venerupis corrugata*)  
Allongée, de forme ovale à carrée avec l'extrémité de la coquille pointant vers l'avant, généralement de couleur crème, fauve ou brune, coquille lisse et plutôt terne avec de fines stries concentriques et radiales peu marquées.

- Taille maximale : 50 mm (à 8-10 ans)
- Maturité : 20 mm (à 1 an environ)
- Reproduction : 2 à 4 pontes par an d'avril à septembre
- Pêche et Aquaculture : Portugal, Espagne

**Palourde dorée** (*Polittapes aureus*)  
Forme ovale presque triangulaire, généralement de couleur blanche, crème, dorée ou brun clair, coquille plutôt luisante et lisse avec de fines stries concentriques et des stries radiales peu visibles, intérieur de la coquille souvent jaune.

- Taille maximale : 45 mm (à 4-5 ans)
- Maturité : 10-15 mm (à moins d'1 an)
- Reproduction : 2 pontes par an, de mai-juin à septembre-octobre
- Pêche : Espagne
- Aquaculture : Portugal



Palourdes roses



### Palourde rose ou palourde des Glénans (*Politapes rhomboides*)

Forme ovale allongée, généralement de couleur crème, faune, rose ou brun rougeâtre, coquille pouvant présenter des tâches ou des motifs en zigzag brun ou brun rosé, avec stries fines et concentriques mais sans stries radiales.

Taille maximale : 60 mm (à 10 ans environ)

Maturité : 30 mm (à 2 ans environ)

Reproduction : 2 pontes par an, en mai-juin et juillet-septembre

Pêche : Portugal, France

Aquaculture : Portugal

Il est important de bien distinguer toutes ces espèces de palourdes car la taille de capture (en longueur) autorisée en dépend :

- . 35 mm pour la palourde japonaise (sauf en Manche et Calvados où c'est 40 mm)
- . 40 mm pour la palourde européenne (sauf en Méditerranée où c'est 35 mm)
- . 38 mm pour la palourde poulette (sauf en Méditerranée où c'est 30 mm)
- . 30 mm pour la palourde dorée en Méditerranée
- . 40 mm pour la palourde rose (sauf en Méditerranée où c'est 30 mm).

En Europe, toutes ces palourdes se répartissent de la côte Nord-Ouest africaine jusqu'à la Norvège. Ce sont des **animaux fouisseurs** : elles vivent enfouies dans des sédiments sableux, vaseux, ou de gravier à 10-15 cm de profondeur, au niveau de la zone de balancement des marées. Elles sont également des **suspensivores** : elles filtrent l'eau et en extraient la matière organique, principalement des microalgues, dont elles se nourrissent. D'un point de vue commercial, **la palourde européenne reste la plus chère en raison de sa rareté et de sa chair plus savoureuse.**

Jade Mogeon

FNPP - Nantes université



Siphons palourde japonaise



Siphons palourde européenne





Nom scientifique : *Spinachia spinachia*. Du latin [spina] pour épine, l'épinoche de mer est un poisson osseux de la famille des Gastérostéidés, seul représentant du genre *Spinachia* d'où la répétition de ce terme dans son nom : *Spinachia spinachia*. Grâce à ses nombreuses caractéristiques, l'épinoche de mer est un individu très étonnant qui attire l'attention. Saura-t-elle susciter la vôtre ?

Embranchement : Chordés  
 Classe : Actinoptérygiens  
 Ordre : Gastérostéiformes  
 Famille : Gastérostéidés  
 Genre : *Spinachia*  
 Espèce : *Spinachia spinachia*  
 Autre appellation française : keindraeneg (nom breton)

### Description et comportement

L'épinoche de mer est un **petit poisson longiligne au corps raide et dépourvu d'écailles qui mesure généralement entre 15 et 20 cm** (23 cm maximum). Sa forme particulière lui permet de se distinguer nettement des autres espèces d'épinoches et semble être le résultat d'un croisement entre un siphonostome (Syngnathidés : famille des syngnathes et des hippocampes) pour la forme de sa tête et un brochet pour le reste ! Quelle singularité !

*Spinachia spinachia* possède **entre quatorze et dix-sept courtes épines devant la nageoire dorsale** (sur son dos). Les nageoires pelviennes se réduisent à une épine. La nageoire caudale, **en forme d'hélice, est caractéristique des épinoches tout comme le fin pédoncule caudal bien qu'il soit anormalement long chez cet animal (plus d'un tiers de la longueur du corps du poisson)**. De couleur **brune à vert olive (jaunâtre)** avec un ventre plus clair, l'épinoche de mer peut être pourvue de marbrures (marques plus foncées) le long de son corps. Un **dimorphisme sexuel** est observé chez cette espèce. **Ce sont les différences morphologiques plus ou moins marquées entre les individus mâles et femelles d'une même espèce**. En effet chez l'épinoche de mer, **les femelles sont plus grandes que les mâles**.

Espèce solitaire et peu craintive, *Spinachia spinachia* se déplace par ondulation du corps et compte sur son **mimétisme pour se fondre dans la végétation et se soustraire à la vue d'un prédateur potentiel comme les oiseaux marins**. Cette capacité lui sert également à créer de vraies embuscades où elle capture des alevins et de petits invertébrés vivants afin d'assouvir son régime carnivore. De plus, de nombreuses études ont démontré la capacité d'apprentissage de cette espèce et l'efficacité progressive dont elle fait preuve pour capturer des proies auxquelles elle est le plus souvent confrontée telles que des petits crustacés.

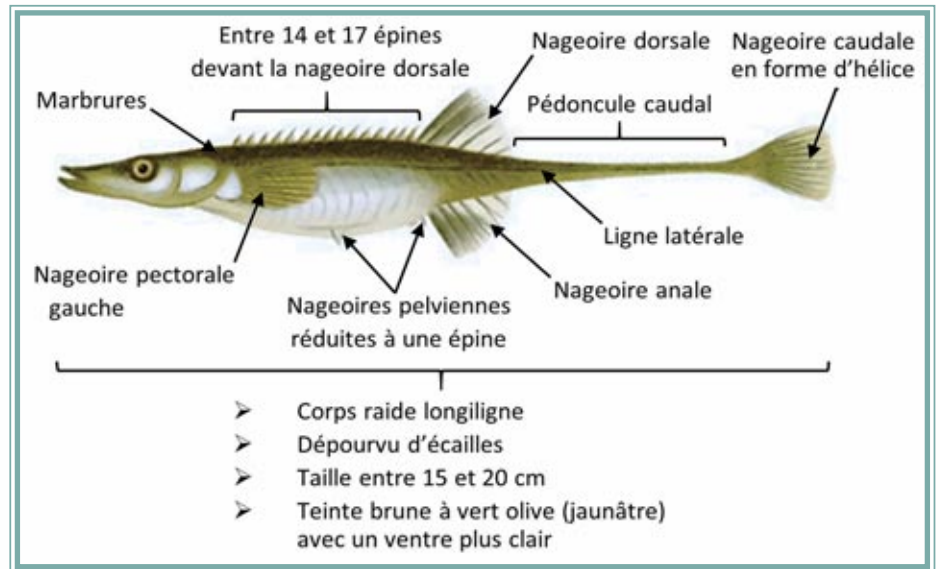
### Répartition et habitat

L'épinoche de mer se retrouve dans les **eaux côtières peu profondes bordant le nord de l'Europe et l'ouest de la Russie**. Celle-ci est alors rencontrée en Atlantique Nord-Est, **depuis le golfe de Gascogne jusqu'à la Manche où elle y est toutefois plus présente**, ainsi qu'en mer du Nord et dans la Baltique. Elle est également présente autour des îles Britanniques et dans la mer de Barents en Russie. Suivant les publications les plus récentes, sa limite méridionale semble être la région de Porto au Portugal.

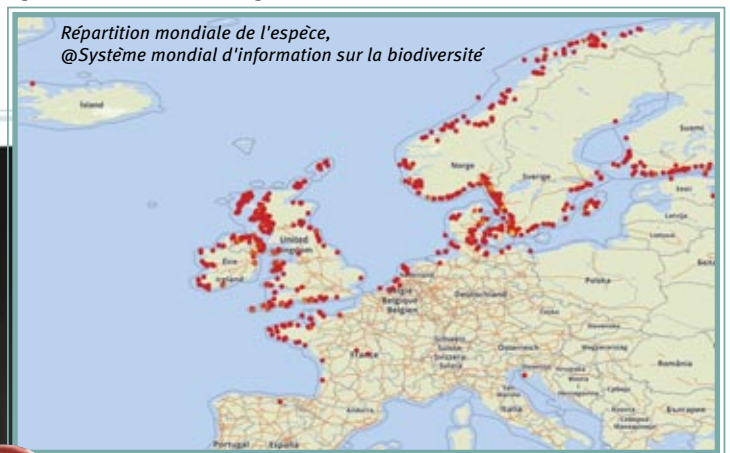
Zoom sur la tête, @David Borg



L'épinoche de mer *Spinachia spinachia*, @Mark Thomas



Répartition mondiale de l'espèce, @Système mondial d'information sur la biodiversité







Gasterosteus aculeatus, @httpswww.notrenature.be



Gasterosteus aculeatus en laboratoire, @Jimmy Devergne



Embryons de Gasterosteus aculeatus, @Jimmy Devergne

À l'origine, l'épinoche (au sens large : Gastérostéidés) a colonisé les eaux douces par la mer ce qui explique sa répartition actuelle en milieu côtier. Certaines populations (autres que l'épinoche de mer) effectuent toujours des migrations depuis la mer pour se reproduire en eau douce. C'est notamment le cas de l'épinoche à trois épines *Gasterosteus aculeatus*. Sa forme plus ramassée ainsi que ses trois épines proéminentes la distinguent facilement de l'épinoche de mer.

Même si elle peut également évoluer dans une plage de salinité relativement étendue (remontée des eaux saumâtres des estuaires), ***l'épinoche de mer demeure une espèce strictement marine.***

*Spinachia spinachia* ne bénéficie ***d'aucune protection réglementaire spécifique. De nos jours, cette espèce connaît de fortes disparités dans son aire de répartition***, surtout dans la partie est de la mer Baltique où elle est considérée comme rare. Sa présence est très fortement liée à la ***densité de la végétation sous-marine*** (zostères, algues) au sein de laquelle elle vit camouflée le long de la côte, depuis la surface jusqu'à 20 m de profondeur. La quasi-disparition de la nombreuse population d'épinoches de la mer des Wadden, au nord de l'Allemagne, est ainsi associée à celle des champs de zostères dans lesquels l'espèce vivait jusqu'au milieu du XX<sup>e</sup> siècle.

## Reproduction et croissance

*Spinachia spinachia* se reproduit au printemps. Le mâle construit un nid avec des ***algues collées grâce à une protéine connue sous le nom de tangspigine***. Cette substance gluante est fabriquée par les reins des mâles et excrétée par leur cloaque (orifice postérieur). Les femelles sont alors attirées par l'apparence de ces derniers et de leur nid. En effet, en période de reproduction, ***les mâles, bleuâtres, présentent une alternance de motifs et de teintes jaunes et brunes assez marquées le long de la ligne latérale*** (canal situé sur chaque flanc du poisson), ***tandis que les femelles ont une teinte jaunâtre plus homogène.***

Cela représente une tactique de reproduction bien connue : la parade. Le mâle défend un territoire autour du nid qu'il interdit aux autres mâles. Les nids contenant beaucoup de tangspigine et placés dans les zones les plus sûres sont ainsi les plus attractifs pour les femelles. Celles-ci pondent environ cent à deux-cents œufs, puis ***meurent rapidement. Le mâle féconde et prend alors soin des œufs jusqu'à l'éclosion*** qui survient environ trois semaines après la ponte. Il accompagne alors sa progéniture jusqu'à ce qu'elle soit capable de se débrouiller seule et ***décède quelques mois après l'éclosion. La maturité sexuelle étant atteinte au bout d'un an environ, la durée de vie totale de l'espèce n'excède alors pas deux ans !***

## Et bien d'autres particularités !

En France, la pêche de l'épinoche (au sens large : Gastérostéidés) présente ***peu d'intérêt, ni sportif ni culinaire***, devant le risque de se piquer lorsqu'on les prend en main. L'épinoche est pêchée accidentellement d'où sa capture fréquente par de jeunes pêcheurs de loisir en herbe. Cependant, l'espèce *Gasterosteus aculeatus* est ***très étudiée en laboratoire*** pour sa facilité d'élevage et ses comportements sociaux marqués (soins parentaux, etc.). De nombreuses recherches sont notamment réalisées dans le domaine de l'écotoxicologie en raison de sa qualification d'***espèce sentinelle (indicatrice des changements d'un écosystème)***.

L'épinoche est ***traditionnellement consommée au Portugal*** où on l'y retrouve au menu de nombreux restaurants avec une sauce escabèche ou marinade (conservation dans l'huile d'olive et agrémentation d'une sauce à base de poivrons, oignons, laurier et poivre).

Camille Domingo

### Références

- [https://inpn.mnhn.fr/espece/cd\\_nom/69023](https://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/69023)  
- <https://www.marinespecies.org/>

- <https://doris.ffessm.fr/Especies/Spinachia-spinachia-Epinoche-de-mer-805>  
- <https://www.aquaportail.com/fiche-poisson-2091-gasterosteus-aculeatus.html>



UNE PÊCHE PAS  
COMME LES AUTRES

## De surprise en surprise !

Cette session de pêche à pied est unique par bien des aspects : son accessibilité, son biotope unique pour la région, et la nécessité d'avoir un coefficient de marée d'un minimum de 110 pour la pratiquer. Limitant ainsi naturellement son accès, et permettant à la faune locale de se développer en toute quiétude, il n'est pas rare de trouver des coquillages d'exception pouvant atteindre des tailles XXL, comme nous allons pouvoir le constater aujourd'hui.



Après de multiples reports, c'est enfin le jour J ! La marée est bonne et la météo juste parfaite. Martin et Guillaume nous attendent pour **embarquer à bord d'un semi-rigide**, ce qui n'est pas courant pour une pêche à pied, allez-vous me dire, mais qui a pour intérêt d'**atteindre plus facilement la langue de sable tant convoitée** qui ne devrait plus tarder à se découvrir. En effet, **ce spot d'exception est accessible uniquement deux à trois fois par an, et exclusivement par très fort coefficient**. Il est donc impératif de prendre en compte les **horaires de marée** afin d'arriver au minimum une bonne heure avant l'étape basse, et tenter d'**optimiser les deux à trois heures de pêche** dont nous disposons au mieux. Quelques coups de lanceurs à mains du petit moteur thermique, et c'est parti pour l'aventure !

### La technique « à la marque »

Après un décollage de la plage réussi, nous nous approchons du poste où nous voyons apparaître, petit à petit, un **paysage lunaire et incroyablement sauvage** au milieu de nulle part. Parmi les multiples avantages qu'offre ce type d'embarcation, petite et légère, nous pouvons **nous beacher aisément sur la plage, tout en prenant soin de déposer une ancre afin d'en garantir sa sécurité**.

C'est l'un des moments que je préfère : le temps se règle au rythme de la mer, nous permettant de récupérer quelques instants après les heures intenses de préparation qu'impose souvent l'organisation d'une telle journée. D'ailleurs, profitons ensemble de ce petit moment de répit pour parler de nos passions... Je pratique exclusivement la **pêche à pied dite « à la marque »**, c'est-à-dire **uniquement à vue, avec mes mains pour seul outil et une montre** pour ne pas rentrer à la nage ! Après avoir atteint la surface du sable pour respirer ou encore s'alimenter, **certaines coquillages et crustacés trahissent parfois leur présence en laissant des marques distinctes très caractéristiques**. Une fois habitué et l'œil aiguisé par quelques années de pratique, nous arrivons même à **déterminer les différents mollusques bivalves** en fonctions des traces, des trous ou autres monticules de sable. Par exemple, le manche à couteau, après avoir percé le sable avec son siphon, indique sa présence par une marque très connue en forme de trou en 8, comme une serrure. D'autres, comme la palourde, par deux petits trous côte à côte et qui, en se refermant à notre approche, forment, par une dépression, une toute petite cuvette. Ou encore la traditionnelle **« pêche à la pisse »** qui, en fonction de la grosseur du **jet d'eau** peut nous donner des informations sur la taille des coquillages. **Certains gros bivalves**, comme les vernis et les mactres, **nous sentent arriver de très loin** par les simples vibrations émises par nos pas dans le sable. Voulant s'enfouir et se cacher hâtivement, ils **crachent une belle gerbe d'eau en se refermant**. Il n'est d'ailleurs pas si fréquent de **les voir « pisser »**, tellement ils nous sentent arriver de loin,

mais les grosses traces de gouttes d'eau sur le sable nous informent de la direction où chercher. Il suffit alors de **regarder d'où vient le vent** et, en remontant la traînée de gouttes d'eau, **vous arrivez facilement au pied du coquillage**.

Quelle richesse et quel bonheur cette pêche en pleine nature ! Je ne sais pas ce qui me plaît vraiment le plus : comprendre et reconnaître quel type de coquillage se cache sous telle ou telle marque, ou les nombreuses surprises qu'elle procure à chaque fois que l'on découvre une nouvelle espèce. Nous avons tellement attendu ce moment que je n'ai qu'une hâte, c'est de commencer ! Mais pour l'heure, **l'eau est encore trop haute et le sable trop humide**. Il sera **plus facile de repérer les différentes traces sur un sable plus sec**, laissant apparaître les **fissures et craquelures** d'un éventuel mollusque ou autre ver de sable en déplacement.

### Pêche finesse en amuse-gueule

En attendant que le niveau d'eau descende encore un peu, et ayant pris soin d'**embarquer quelques cannes à bord**, je propose à Guillaume et à Martin une **petite session de pêche finesse**, de bordure, histoire d'éduquer quelques jeunes labrax. **À cette heure de marée**, il n'est pas rare de pouvoir **s'amuser sur de nombreux petits spécimens de bars francs et mouchetés** venus grappiller l'abondante nourriture déplacée **par ces très forts coefficients**. Il n'aura pas fallu attendre bien longtemps, puisqu'à peine le deuxième lancer réalisé par Guillaume, le voilà déjà pendu avec un **premier petit bar commun qui, après avoir été immortalisé pour l'occasion, est remis à l'eau sans tarder**. C'est ensuite au tour de Martin de prélever son premier poisson qui, malgré la vigueur du départ, déçuplée par les forts courants du jour, est lui aussi de taille plutôt modeste. Nous prendrons beaucoup de plaisir durant une grosse demi-heure, mais il ne faut pas se laisser trop divertir car le temps de marée est très court et l'objectif est en vue !

### De surprise en surprise

C'est désormais une plage déserte, sur plusieurs centaines de mètres de long, qui surgit devant nous. Nous avançons doucement, les **yeux rivés sur le sable** et, assez rapidement, une **première trace nous indique la présence de ce qui semblerait être un coquillage**. En fait, il s'agit plutôt d'une **sorte de craquelure** sur une dizaine de centimètres, un peu comme si le sol cherchait à s'ouvrir soudainement. Je m'approche discrètement, en **prenant soin que mon ombre ne porte pas sur cette magnifique crevasse**, évitant ainsi de dévoiler ma présence qui pourrait être ressentie par l'animal et lui permettrait de s'enfouir plus profondément dans le sable. Et hop !



Rapidement, je plante ma main, tout en palpant et creusant hâtivement jusqu'à ressentir ce que je pensais être un gros coquillage. Il y a bien quelque chose, mais c'est plutôt mou et assez long... Je le retire délicatement du sol et là, **surprise** ! C'est un **magnifique bibi XXL**, toujours impressionnant et déroutant ! Quand je vous disais que nous pouvions trouver de tout ici ! Une année, nous sommes même tombés sur des coquilles Saint-Jacques dans dix centimètres d'eau. Il y en avait tellement qu'il suffisait de se baisser pour les ramasser. **Dans le cadre d'une pêche de loisir, attention toutefois de bien respecter les tailles et les périodes d'autorisation de pêche des différents coquillages et crustacés. Sachant qu'elles peuvent être différentes d'une région à une autre, prenez soin de vous renseigner avant votre départ en mer.** Nous continuons notre progression et, à nouveau, la chance nous sourit avec une marque pour le coup très caractéristique de la plupart des bivalves. Mais avec surtout cette fameuse « pisse » dont nous parlions tout à l'heure. Cette fois-ci, pas besoin de gratter trop profondément ; c'est seulement à une dizaine de centimètres que nous avons **le plaisir de prélever un très beau vernis de taille plus que correcte**. En effet, **des vernis de cette taille restent rares** et c'est même exceptionnel de les trouver sur l'estran ! Les **plus gros spécimens peuvent mesurer jusqu'à 11 cm** et atteindre l'âge de 17 ans au moins, les tailles les **plus courantes étant comprises entre 6 et 8 cm**. La coquille est très épaisse, de forme ovale avec une teinte brun rougeâtre très brillante. Elle est généralement d'un blanc pur à l'intérieur. Comme pour l'immense majorité des bivalves, l'alimentation du vernis est de type microphage, c'est-à-dire une alimentation, en suspension, récupérée lors de sa filtration. Sa consommation porterait surtout sur des algues microscopiques plutôt que sur du plancton. **Le vernis (désigné ici sous le nom de palourde rouge) a l'avantage de se pêcher tout au long de l'année et à n'importe quel moment de la journée. La taille minimale autorisée pour sa capture par la législation européenne est de 6 cm.** De consistance plutôt ferme, cette espèce est très prisée pour la consommation, le **plus souvent gratinée ou farcie**.

La journée semble prometteuse... Du simple endroit où je me tiens, je vois déjà **plusieurs marques à quelques mètres de moi** et cela jusqu'à perte de vue ! C'est sûr, nous n'aurons pas la possibilité de tout prospector. Nous nous activons donc et trouvons une bonne **dizaine de vernis en moins de 15 minutes** ! Bien sûr, il est inutile de tout garder et même si tous font bien plus que la maille, **nous ne gardons que les plus gros spécimens**. Guillaume, qui a très vite compris la technique, m'appelle, car il vient de trouver un **coquillage différent**. Il s'agit d'une **jolie mactre, de belle taille elle aussi** ! La mactre vit le plus souvent sur des fonds de sable moyen et la coquille est légèrement enfoncée dans la zone des basses mers. **Très différente du vernis**, sa coquille possède deux valves ovales, légèrement triangulaires et symétriques. Sa couleur est blanc-crème avec des rayures radiales brun clair et sa taille peut atteindre également les 11 cm. Comme tous les **bivalves filtreurs**, elle se nourrit en aspirant l'eau par le siphon inhalant, puis en la rejetant par le siphon exhalant. Au passage, la respiration s'effectue et les particules nutritives en suspension sont prélevées. Quand on sait que sa **taille de capture autorisée est de 2,5 cm**, nous réalisons qu'il s'agit là encore d'un très beau spécimen.

La pêche continue avec la **capture de nombreux autres vernis**. C'est d'ailleurs la première fois que nous en trouvons en quantité aussi importante, parfois même des doublés, c'est hallucinant ! Et tiens, parmi eux, voilà notre **première grosse mye**. Comparativement aux autres, sa coquille assez plate de forme ovoïde est facilement reconnaissable. Elle est plutôt lisse et présente des stries correspondant aux étapes de croissance du coquillage.



Elle est de couleur blanchâtre avec des teintes passant du jaunâtre au brun clair. Elle possède deux siphons soudés entre eux lui permettant de filtrer ainsi plusieurs dizaines de litres d'eau de mer par jour. Ce bivalve est un excellent appât pour la pêche et peut mesurer jusqu'à 15 cm de large. Ses chairs, très charnues, sont très résistantes à l'hameçon et pourraient intéresser de nombreuses espèces comme les poissons plats, les raies, les sparidés... et, bien sûr, le bar. On peut l'utiliser entier pour proposer une grosse bouchée ou en morceaux pour des pêches plus fines.

### Passion et respect, maître mots d'une pêche raisonnée

Nous sommes désormais sur l'étales de marée. Je profite toujours de ces grands marnages pour **récolter un maximum d'appâts** pour mes futures parties de pêche. Parmi eux, les **incontournables vers marins** ! Il en existe de toutes sortes et en très grand nombre sur ce spot. Nous trouvons ce jour-là un **ver étrange, très long (environ 150 cm) et complètement plat**, ressemblant à un parasite humain bien connu ! Blague à part, ne sachant pas s'il est intéressant pour la pêche, nous décidons de le remettre à nouveau dans son élément en prenant soin de le recouvrir de sable. Comme nous pouvons le constater, les différents oiseaux marins ne manquent pas non plus, au plaisir de venir s'en nourrir durant quelques heures, avant le retour désormais rapide de la mer.

Tout cela paraît finalement assez simple et il suffit de se pencher... Doux rêve ! Comme tout bon spot de pêche, sous-entendu tout spot de pêche découvert par soi-même, il faut des années pour synchroniser l'ensemble des paramètres environnementaux et sa propre existence. Ce qui n'est pas toujours simple. Mes années de pratique nous simplifient bien la tâche, mais **le temps passe vite sur cet îlot éphémère, et il est déjà l'heure de retourner au bateau**. Alors que la mer reprend sa place, les pieds dans l'eau, nous profitons de ces derniers instants pour **contempler cette nature si belle, généreuse et en même temps si fragile**. Un petit travelling pour clôturer cette session de dingue où tous les acteurs attendus étaient présents, ce qui n'est pas pour déplaire à Christian, notre envoyé spécial !

Le **prélèvement effectué est raisonné par rapport aux tailles et à la quantité des espèces rencontrées** et nous pouvons ainsi, la conscience tranquille, partager notre pêche et savourer entre amis ce moment de vie unique. L'importance de se sentir en harmonie avec la nature est fondamentale et nous oblige à un **comportement responsable fait de partage**. C'est une des raisons pour laquelle je dévoile une partie de mes secrets en m'en remettant au bon sens de chacun.

Dany Patrier







Quitter le quai pour aller sauver des vies par tous les temps, de jour comme de nuit, c'est dur. Quand il n'y a pas de quai, c'est encore plus difficile. Tracteur, aéroglisseur, bateau amphibie... Les bénévoles ont mis au point de nombreuses tactiques pour mener leur mission à bien, en toutes circonstances. Nous avons fait le tour des stations sans port.

#### URGENT-URGENT-URGENT. RECHERCHE CONDUCTEUR DE TRACTEUR.

Voilà ce que l'on pouvait lire le 5 décembre dernier sur la page Facebook de la station de sauvetage SNSM de Berck-sur-Mer (Pas-de-Calais). Explication ? À Berck, il y a des sauveteurs en mer, indispensables pour de nombreuses missions, dont le sauvetage des migrants. **Mais ne cherchez pas le port, il n'en existe pas.** Le **grand pneumatique semi-rigide (SR)** de 7,80 mètres avec ses deux puissants moteurs de 115 ch doit être mis à l'eau et **récupéré à l'aide d'une remorque et d'un tracteur sur une plage.**

Imaginez la **précision nécessaire au conducteur** pour positionner correctement sa remorque et son tracteur dans les vagues, assez loin pour larguer ou récupérer l'embarcation, pas trop pour ne pas se faire submerger. **Pensez à l'habileté du barreur** revenant de mission qui doit viser pile entre les ridelles de la remorque, avec assez de vitesse pour être manœuvrant et se jeter dans le filet disposé aux deux tiers de la longueur pour le stopper. Et **n'oubliez pas le sang-froid du conducteur** qui doit démarrer immédiatement, sans caler, avant que la prochaine vague ne cherche à reprendre l'embarcation. Pimentez tout cela **avec la nuit et le brouillard**, et servez bien froid...

**Des sauveteurs sans port, on en trouve un peu partout sur les côtes ouest de la métropole, notamment en Bretagne et dans le Cotentin.**

Au XIX<sup>e</sup> siècle, nombre d'entre eux mettaient à l'eau et récupéraient sur une remorque, tirée par des chevaux ou des hommes, car il n'y avait pas de tracteur, le canot qu'ils propulsaient à l'aviron à la force de leurs bras ! (Voir la page des sauvetages historiques dans chaque numéro de Sauveteur) Les sauveteurs sans port sont plus rares aujourd'hui, mais c'est toujours une difficulté supplémentaire.

### Le cauchemar des tracteurs

À Jullouville, au sud de Granville, dans le département de la Manche, la présidente de la station, Géraldine Chrétienne, avoue que son équipe et elle-même sont **profondément fatigués par tous ces à-côtés de leur mission.** Le tracteur, c'est **un peu le cauchemar de cette passionnée de sauvetage**, bénévole à la SNSM depuis l'adolescence. La station en a déjà perdu un, enlisé, puis submergé par la mer. L'actuel fait illusion avec sa peinture rouge impeccable. Malgré les **heures de rinçage et d'entretien**, à chaque sortie, **il rouille de toutes parts.** Changer démarreurs et alternateurs fait partie de la routine. En plus, il faut une **dérogation de la préfecture pour le faire**

**tourner régulièrement à vide sur la plage** afin qu'il reste opérationnel !

La « **complainte du tracteur** » revient partout où les bénévoles sont obligés d'y avoir recours. On l'entendait à Portsall (Finistère) avant que la station ne se dote d'une embarcation amphibie. À Urville-Nacqueville, près de Cherbourg, dans le nord du Cotentin, une partie du problème a été résolue par l'acquisition d'un tracteur « **enjambeur** » de vignes, dont toute la motorisation et le poste de pilotage sont plus hauts pour passer au-dessus des ceps, et, pareillement, au-dessus des vagues. Quads, 4x4, tracteurs... Chaque station se débrouille comme elle peut, selon la configuration locale. À Agon-Coutainville, sur la côte ouest du Cotentin, l'arrière du tracteur est prolongé sur 1,50 mètre pour lui permettre de rentrer moins loin dans l'eau.

**Le maniement de ces engins est rarement aisé. Mais, faute de mieux, on fait avec.** « En plus, ces petits tracteurs, anciens mais pas trop, avec le moins possible d'électronique sensible à l'humidité, deviennent de plus en plus difficiles à trouver », reconnaît Baptiste Fantin, le directeur technique de l'association. Les **engins à chenilles**, étanches, dont disposent les sauveteurs britanniques (la Royal national lifeboat institution, ou RNLI) **coûtent une fortune. Donateurs – indispensables soutiens des sauveteurs –, ayez une pensée particulière pour ces stations si vous tombez sur un tracteur pas trop gros, pas trop compliqué, pas trop cher, qui cherche une retraite utile à la collectivité.**

### La galère des remorques

**Les tracteurs ne sont pas les seuls à poser problème. Les remorques aussi amènent leur lot de souffrances.** De nombreuses stations sans port utilisent un **équipement dit de « type RNLI »**, qui s'enfonce loin dans les vagues. Grâce à sa forme en U, il peut lancer une embarcation proue en avant vers le large, hélice dans l'eau. L'équipage, déjà à bord, n'a qu'à tirer la manette des gaz pour prendre la mer et gagner de précieuses minutes. **La partie de plaisir commence au retour des sauveteurs, lorsqu'il faut replacer le semi-rigide sur la remorque dans le bon sens pour être opérationnel à la prochaine alerte.** À Jullouville, cela se fait en deux temps. D'abord, on récupère le semi-rigide afin de le mettre au sec. Puis, l'équipage glisse sous la quille un plateau à roulettes qui sert à retourner le bateau à la force des bras (voir photo) et le positionner correctement sur la remorque. Un véritable exploit quand on sait qu'un SR de 7,50 mètres pèse dans les 2 tonnes à vide. Le nouveau grand SR à timonerie de la nouvelle flotte – le NSC2 –, dont le premier exemplaire est en test à la station d'Agon-Coutainville, affiche pour sa part 5 tonnes...

**Difficultés avec les tracteurs, galères de remorques... On comprend qu'après avoir regardé d'un œil parfois sceptique des solutions alternatives qui pouvaient avoir l'air de gadgets, la SNSM s'y intéresse de plus près depuis quelque temps.**





## L'aérogliasseur, une réponse possible

Pour un certain nombre de sauveteurs en mer, la **récupération des « isolés par la marée »** est la routine des grands week-ends, vacances et jours de grande marée. **Des imprudents qui, malgré tous les avertissements, partent à pied trop loin, trop longtemps à marée basse** et oublient que ce qui était le fond de la mer un peu plus tôt va le redevenir sans tarder. Cela arrive souvent dans la baie de Somme et celle du Mont Saint-Michel. Mais aussi à Berck-sur-Mer, dont les longs bancs de sable sont réputés. **Comment atteindre assez rapidement les personnes que le retour de l'eau met en danger dans un paysage où alternent parties immergées et émergées ? À pied ? En pneumatique ? En scooter des mers ?**

Depuis le mois de novembre, la SNSM teste un aérogliasseur à Berck-sur-Mer. **Avantages ? L'engin se déplace sur un coussin d'air, indifféremment sur l'eau, le sable ou le bitume, voire sur des zones intermédiaires de vase, par exemple.** Cette solution plaît bien à Emmanuel Pichard, le président de la station de Genêts, dans la baie du Mont Saint-Michel. Ainsi, il la préfère à une embarcation amphibie sur roues, que la vase aurait du mal à porter. De plus, un aérogliasseur **peut se déplacer presque aussi vite qu'un semi-rigide**, entre 15 et 20 nœuds. Enfin, il **descend et remonte facilement sur sa remorque** – un plan incliné – en utilisant son coussin d'air.

Le modèle testé à Berck-sur-Mer a les dimensions et l'allure d'un gros Jet-Ski®, avec sa selle pour trois personnes au milieu et son guidon pour le conducteur. Romain Pappalardo, soutien technique local, qui participe à l'expérience au nom de la direction technique, explique le fonctionnement : **« Il y a deux moteurs simples [NDLR : du genre moteurs de tondeuses quatre temps], un pour la sustentation et un pour la propulsion. L'engin a une coque en polyester et flotte sur l'eau si on arrête la sustentation ou qu'elle est en panne. La propulsion est assurée par une grande hélice aérienne, protégée dans une cage et située derrière les passagers, et la direction par des volets verticaux en carbone à l'arrière de cette hélice. »**

**Ni quille ni hélice dans l'eau, la machine a donc tendance à dériver en cas de vent latéral. Il faut alors avancer en crabe, comme un bateau dans le courant.** Le pilote met le nez dans une direction intermédiaire entre le côté d'où vient le vent et le point où il veut se rendre.



Par vent arrière, il faut rester manœuvrant, donc aller plus vite que le vent. L'aérogliasseur atteignant une vitesse entre 15 et 20 nœuds, il n'est pas facilement manœuvrable dans toutes les directions au-delà de 15 nœuds de vent. **Pour s'arrêter, on ne peut pas enclencher la marche arrière comme sur un bateau. Elle n'existe pas. Donc on ralentit et on réduit la sustentation pour que le frottement sur le sable ou sur l'eau freine l'engin.**

Malgré ces limites, Romain, qui faisait partie des sceptiques au départ, est maintenant plutôt convaincu. **Reste à voir comment le matériel sélectionné va se comporter dans le temps**, si son entretien n'est pas trop pesant (lavage soigné à l'eau douce après chaque sortie pour éliminer le sel et le sable), et s'il supporte bien la mer. Construit en Suède, cet aérogliasseur a été conçu pour le sauvetage. Il est équipé d'un gyrophare et un emplacement pour une civière est prévu d'origine. Mais il est plutôt destiné aux eaux intérieures. **« Nous aurons donc quelques exigences de marinisation – étanchéité des circuits électriques, par exemple – si nous donnons suite à l'expérience et en commandons pour d'autres stations après une année d'observation »**, précise Baptiste Fantin.

Jean-Claude Hazera



## Bulletin d'abonnement Fédération Nationale de la Plaisance et des Pêches en mer

Trois formules d'abonnement me sont proposées :

**1/** Je deviens membre d'une association affiliée FNPP de ma région\*. Tarif : prix de la cotisation associative (variable) + 15 € (7 € cotisation FNPP et 8 € abonnement *Pêche Plaisance*).

Règlement global à effectuer auprès de l'association concernée.

\* Liste des associations de votre région : [fnpp.fr/carte-de-france.htm](http://fnpp.fr/carte-de-france.htm)

**2/** En l'absence d'association affiliée FNPP dans ma région, je choisis d'adhérer individuellement à la FNPP. Tarif : 30 € (18 € cotisation FNPP + 8 € abonnement *Pêche Plaisance* + 4 € frais de gestion).

**3/** Abonnement *Pêche Plaisance* (4 numéros) : 20 € (16 € abonnement *Pêche Plaisance* + 4 € frais de gestion).



Règlement par chèque à FNPP  
BP n°14 - 29393 Quimperlé Cedex

NOM ..... Prénom .....

Adresse .....

Code postal ..... Ville .....

Tél. .... Mail .....

FNPP - BP 14 - 29393 Quimperlé Cedex - 09.62.02.00.76 - [contact@fnpp.fr](mailto:contact@fnpp.fr) - [www.fnpp.fr](http://www.fnpp.fr)



## Espèces non indigènes marines, agir avant qu'il ne soit trop tard

Quelles sont les relations entre la pêche de plaisance et ces organismes végétaux ou animaux, petits ou grands, translucides ou colorés, mobiles ou fixés qui viennent d'ailleurs ? Petit tour d'horizon...

Par Coraline Jabouin - Office français de la biodiversité

**Espèce non indigène (synonyme : espèce exotique) : c'est une espèce introduite par l'homme en dehors de son aire de répartition naturelle, volontairement ou fortuitement. Si son implantation ou sa propagation menace les écosystèmes, les habitats ou les espèces indigènes avec des conséquences écologiques et/ou économiques et/ou sanitaires, alors on la qualifie d'espèce non indigène envahissante (synonyme : espèce exotique envahissante) causant des invasions biologiques.**

Lorsqu'on est **plaisancier et pêcheur**, on peut appliquer des **bons gestes de biosécurité pour limiter la propagation des espèces non indigènes (ENI) marines** :

- **Éviter de laisser les coques de navires s'encrasser et les nettoyer** avant d'effectuer des trajets sur des moyennes ou longues distances. Prendre des **mesures préventives pour éviter l'installation du fouling** en recherchant les solutions les moins impactantes (anti-fouling moins polluants ou solutions alternatives). Pour se tenir informé sur l'éconavigation : <https://econaviguer.com>.

Deux études datant de 2019 (dans des ports répartis sur toute la Méditerranée) et 2022 (dans quatre ports d'Occitanie) ont pu **dénombrer entre une et onze ENI marines par coque de bateau de plaisance** ! Les **ports de plaisance** sont ainsi, à l'instar des ports de commerce, des **voies d'introduction de ces espèces**.

- **Vérifier, nettoyer, sécher l'ensemble des équipements autour de vos pratiques pour limiter le transport de végétaux ou d'animaux** : ancre et coffre, anfractuosités du bateau, pare-battages et bouts, roues de remorque, équipements de pêche, vêtements et chaussures, etc. Ne pas remettre à l'eau les espèces détachées. Drainer les eaux stagnantes avant une sortie.

- **Privilégier des appâts de pêche locaux** ou, a minima, ne rejeter ni les appâts exotiques vivants ni les substrats au fond des boîtes dans le milieu naturel. En effet, les enseignes et sites Internet proposant des ventes de vers et polychètes vivants en provenance d'Asie ou d'Amérique se sont multipliés en quelques années. Certaines boîtes peuvent, en outre, contenir d'autres organismes vivants (minuscules fragments d'algues, petits crustacés, pathogènes divers, etc.). Arrivés à destination, des individus peuvent tomber vivants au fond de l'eau.

- **Ne pas jeter de déchets dans le milieu naturel** pour ne pas favoriser le transport d'ENI. Les déchets marins, et particulièrement les plastiques, peuvent être de formidable « taxis » à ENI marines. Ces déchets sont donc des **vecteurs d'introduction et de propagation d'ENI** à travers la planète, dont on mesure l'importance étude après étude.

**Vous pouvez vous informer plus en détails sur les espèces non indigènes marines en consultant régulièrement les nouveaux articles et documents sur le site web du Centre de ressources espèces exotiques envahissantes, rubrique actualités marines : [www.especes-exotiques-envahissantes.fr](http://www.especes-exotiques-envahissantes.fr)**



Grattage de biofouling sur une coque de navire de plaisance pour détecter les ENI marines par étude de l'ADN environnemental, Port-Camargue, CPIE Bassin de Thau, 2022.



# Le bestiaire de l'estran (3)

*Grâce au soutien de l'Office Français de la Biodiversité, l'animation du réseau Littorea se maintient depuis 2021. Le CPIE Marennes-Oléron et l'association VivArmor Nature en assurent l'animation et permettent de maintenir une bonne dynamique entre toutes les structures qui œuvrent pour la préservation des pratiques de pêche à pied.*

Que savons-nous vraiment des fruits de mer que nous chérissons tant ?

Le réseau Littorea vous propose un nouveau regard sur **quelques espèces bien connues des pêcheurs à pied** à travers une série d'articles. Dans ce numéro, zoom sur **deux espèces** très prisées pour les fêtes de fin d'année : **l'ormeau** et le **homard**.

## L'ormeau

Caché sous les algues, fixé solidement à la roche grâce à son corps qui joue le rôle de ventouse, l'ormeau passerait presque inaperçu. En regardant de plus près, vous découvrirez deux yeux bleu pâle à faire chavirer les cœurs... Sa coquille est percée de trous alignés multifonction. Ils permettent la circulation de l'eau, servent à la respiration, à l'évacuation des déjections et à la reproduction.

C'est un herbivore vorace. L'ormeau peut ingurgiter jusqu'à 20 % de son propre poids en algues chaque jour, soit l'équivalent de 16 kg de salade pour un homme de 80 kg !

Parmi ses prédateurs, il nous faut citer le bar, la roussette, l'étoile de mer et le homard.

Il faut sept ans à l'ormeau pour atteindre la taille réglementaire de pêche qui est de 9 cm. Certains peuvent vivre 15 ans et atteindre 14 cm. L'ormeau est un animal fragile (il est hémophile). Le simple fait de le décoller de son support peut suffire à le tuer.

**Rappel de la taille minimale de capture en pêche de loisir : 9 cm.**



## Le homard



Bien que le homard soit généralement solitaire, il n'est pas rare qu'un congre élise domicile dans le même trou. Il y aurait comme un bénéfice (plus ou moins) réciproque entre les deux compères. Le homard pourrait se nourrir des restes de nourriture du congre et le congre lui, profiterait de la mue du homard pour... le dévorer !

Le homard possède deux pinces différentes : le « ciseau » porte une rangée de petites dents qui lui sert à couper, et le « marteau » plus massif lui sert à broyer et à déchiqueter ses proies. Ces pinces ne sont pas toujours situées du même côté : certains homards sont droitiers et d'autres gauchers. Comme tous les crustacés, le homard doit s'extraire de sa carapace robuste pour croître : il mue. Si les jeunes changent de carapace plusieurs fois par an, la fréquence des mues diminue avec l'âge... Et le homard peut vivre 50 ans ! C'est quand la femelle change de robe que le mâle va en profiter pour s'accoupler, lui tout dur et elle toute molle. Le nombre d'œufs sera d'autant plus grand que la femelle est âgée.

**Rappel des tailles minimales de capture en pêche de loisir : longueur totale de 30 cm en Méditerranée, longueur du céphalothorax de 9 cm dans les Hauts-de-France et 8,7 cm dans les autres régions en Manche et Atlantique.**



MARENNES-OLÉRON





Lorsque j'ai commencé la chasse sous-marine, rares étaient les femmes à rechercher les poissons, en apnée. Le temps est ensuite venu des premières avancées matérielles, avec la mise sur le marché de combinaisons de séries, taillées pour ces dames. Aujourd'hui, elles sont présentes, sous l'eau autant que sur les réseaux sociaux et même sur les plus hautes marches des podiums. Quoi qu'on puisse penser des compétitions de chasse sous-marine, et à l'heure où se termine le championnat du monde en Espagne, les Amazones subaquatiques ont laissé les empreintes de leurs palmes et de leurs flèches.

Je me souviens d'un reportage à propos des **plongeurs Ama au Japon**. Des femmes qui, dans la pure tradition, **ramassaient les huîtres perlières en apnée, depuis le XIX<sup>e</sup> siècle**. Plusieurs sources s'accordent à dire que cette tradition consistait initialement à capturer d'autres coquillages et crustacés pour l'alimentation et ce, sans équipement, depuis la préhistoire. Au diable alors les réactions machistes des virils pêcheurs en palmes courtes, qui verraient d'un œil méfiant le retour des dames sur leurs terrains de jeux. **Elles étaient peut-être là avant nous !** Ces poséidéons velus, seuls au monde, qui retirent leurs combinaisons derrière leurs véhicules en s'aérant le fessier, feraient bien d'y penser (*ça c'est gratuit, pour un copain...*). J'ai moi-même deux filles qui n'ont pas encore l'âge de tenir l'arbalète mais qui trempent déjà leurs masques, faisant preuve d'une remarquable aquacité. Aucun doute que, suivant le modèle paternel, elles choisiront bientôt de tenter quelques captures. Pourtant, à la maison, lorsque je lève les filets de mes prises, elles prennent un air dégoûté.

### Qu'est-ce qui attire alors les femmes à pêcher ?

Allons donc **poser cette question à une jeune championne** que nous connaissons au travers les réseaux sociaux et à qui nous avons promis une **aventure pleine de pinces et d'écailles sur nos terres bretonnes**. **Partage de pêche** qui aurait dû s'opérer au mois d'août cette année mais qui fut repoussé pour la deuxième fois, par une météo capricieuse. **Amandine Gomez**, 21 ans, est une **talentueuse pratiquante**, devenue experte en peu de temps. **Capable de chasser à plus de 30 mètres et de lever des records mondiaux**, elle est l'égérie d'une grande marque, créée par Stéphane Dudon et **accompagne régulièrement son mentor dans la traque des grosses prises**, autour du monde.

« **Dis-nous Amandine, comment t'est venue l'idée de pratiquer la chasse sous-marine ?** La pêche sous-marine m'a toujours attirée de loin mais je n'étais pas destinée à pratiquer. Je suivais des études agricoles. Mes parents ne pratiquaient pas de sport nautique. Je n'ai commencé qu'à l'âge de 18 ans, attirée par des vidéos et des tutoriels que je trouvais sur le net. Notamment les vidéos de la chaîne Denty, de Stéphane Dudon que j'ai rencontré un an plus tard. J'ai acquis une petite arbalète, une bouée et je me suis lancée. **Qu'est-ce que tu apprécies le plus, dans ce sport ?** Ce que j'apprécie le plus, c'est de traquer. La recherche est sans doute ce qui m'a le plus permis de progresser. Un fois le poisson localisé, tu es libre de tirer ou de continuer à observer.

**Tu détiens déjà plusieurs records de grosses prises. Es-tu attirée par les compétitions ?** Les records ne sont qu'un plus. Je ne vais pas pêcher en m'imposant des objectifs ou en visant un record. Si je prélève un poisson exceptionnel, je profite de cette opportunité pour le faire homologuer. La compétition représente pour moi un défi et une opportunité d'apprendre. J'ai participé aux régionales en mai et serai au championnat de France début octobre.

**Tu pratiques d'autres sports ?** J'ai toujours eu beaucoup d'activités sportives et culturelles. J'ai fait de l'escalade, du judo, du handball et de la moto. J'ai joué du piano et d'autres instruments. La chasse sous-marine est le premier sport qui me fait me sentir un peu différente.

**As-tu parfois l'impression d'errer au milieu d'un terrain squatté par les hommes ou te sens-tu acceptée sans différence comme dans un sport plus conventionnel ?** J'erre dans un milieu squatté par les hommes mais c'est un sport de passionnés et c'est ce qui crée des liens et nous rassemble tous.

**De façon plus générale, comment vois-tu l'avenir de notre sport ?** L'avenir de la pêche en apnée risque d'être tumultueux mais je crois qu'en changeant quelques petits détails au sein de nos fédérations et de nos compétitions, nous pouvons améliorer notre éthique. Les formations et les opérations écologiques par exemple, sont de beaux outils à notre disposition. ».

Alors voilà mesdames, un **bel exemple à suivre**. Les portes de l'Atlantide vous sont grandes ouvertes. Nul doute qu'**un peu plus de féminité** dans ce monde de machos armés, adoucira notre passion et sera bénéfique à l'image que nous renvoyons.

Hervé Gosselin





pêche  
plaisance

## SORTIE LUDIQUE

### Découverte de l'estran avec des écoliers de Dieppe

Un mois après la rentrée scolaire, j'ai eu la chance de pouvoir faire découvrir la pêche à pied à une classe d'enfants ayant un trouble du spectre de l'autisme. Les jeunes élèves sont partis sur l'estran avec des petites bouteilles en guise de seau, des petites épuisettes et une volonté non dissimulée de trouver les petits crustacés dans les roches et les algues.

Je me suis particulièrement concentré *sur la recherche des bouquets* avec un petit groupe pendant que Benoît, l'homme de l'ombre qui se reconnaîtra, s'est *occupé des crabes*. « Ohhhh » entendions-nous régulièrement quand un gros bouquet arrivait dans une épuisette. *Les enfants étaient ravis de découvrir toute cette faune aquatique cachée dans les failles rocheuses et finalement très accessible*. Une autre partie de la récolte s'est faite *sous les roches pour trouver des crabes*. Enfin, la dernière mission qui nous tenait à cœur était de *trouver des petits poissons* : gobie, blennie ou tout autre petit nageur de l'estran.

À l'issue de la pêche, nous avons rassemblé toute la récolte. *Nous avons relâché l'essentiel, notamment tous les individus qui n'atteignaient pas la taille légale de capture*. Pour aider les enfants dans leur *récolte responsable*, nous nous sommes *inspirés des supports pédagogiques fournis par la FNPP* (merci Muriel), et *le professeur a conçu des supports plastifiés en taille réelle* pour que les enfants intègrent mieux cette notion.

*Nous avons conservé quelques individus pour garnir un aquarium installé dans la classe*. Les élèves de l'école Louis de Broglie à Dieppe ont pu *observer l'estran et ses richesses dans leur classe* grâce à ce magnifique aquarium. Ce dernier a suscité un intérêt particulier dans la classe, certains enfants sont restés scotchés devant cette *animation apaisante et intrigante*. Ce support vivant a permis à la maîtresse de *prolonger l'apprentissage autour de la thématique de la mer durant plusieurs jours*.



Guillaume Fourrier









Éditions : Vagnon - Safetics

## Nautic 2024 : le salon nautique de Paris s'est trouvé un nouveau port d'attache !

Le rendez-vous national de la communauté nautique, dont l'édition 2023 avait été reportée, quittera en 2024 la terre ferme de la porte de Versailles pour mettre le cap sur **Boulogne-Billancourt pour une escale de cinq jours**. Cette **62<sup>e</sup> édition se tiendra donc sur les bords de Seine en octobre 2024** pour créer « un rendez-vous in et outdoor ».

## Salon de la Pêche en mer à Nantes : édition 2024 annulée !

C'est officiel, après l'annulation de notre traditionnel rendez-vous à Nantes au printemps 2023, l'édition 2024 du salon de la Pêche en mer à Nantes-La Beaujoire **n'aura pas lieu non plus en 2024**.

## Le Grand Pavois de La Rochelle 2024 : prenez date !

Un salon incontournable pour les passionnés et les professionnels du nautisme, le Grand Pavois, salon international à flots, a rassemblé **72 000 visiteurs en 2023**. Le Grand Pavois La Rochelle confirme bien le fait d'être un salon d'affaires, un salon de nouveautés, un rendez-vous des tendances du nautisme de demain et un salon référence du nautisme français et européen. Il se déroulera du **mardi 1<sup>er</sup> au dimanche 6 octobre 2024** au port des Minimes de La Rochelle.

## Les Nautiques de Port-Camargue 2024 : weekend de pâques festif et familial

Du **29 mars au 1<sup>er</sup> avril 2024**, les Nautiques de Port-Camargue attirent chaque année plus de **45 000 personnes** durant le week-end pascal. Sur les pontons et les zones techniques du port de plaisance du Grau-du-Roi, **250 professionnels et une centaine de particuliers** présentent, à terre et à flot, **450 bateaux neufs et d'occasion** (voiliers, bateaux à moteur, scooters de mer...). La **grande fête de la mer**, les Nautiques de Port-Camargue proposent également à travers un riche programme d'animations et d'activités, un week-end actif, festif et familial.

## Salon nautique du Cap d'Agde 2024

Le salon nautique d'automne du Cap d'Agde. **Pendant cinq jours du 30 octobre au 3 novembre 2024, plus de 50 000 personnes** vont parcourir les quais du Cap d'Agde, rencontrer des spécialistes et participer à des animations liées au monde de la navigation. Avec **500 bateaux exposés**, vous pouvez être certain de trouver chaussure à votre pied : bateaux à moteur, bateaux à voile, neuf, d'occasion, récent, ancien... Il y en a pour tous les goûts. De **nombreuses animations** sont également au programme de cette édition 2024 du salon nautique du Cap d'Agde, dont une **conférence animée par la FNPP Occitanie**.

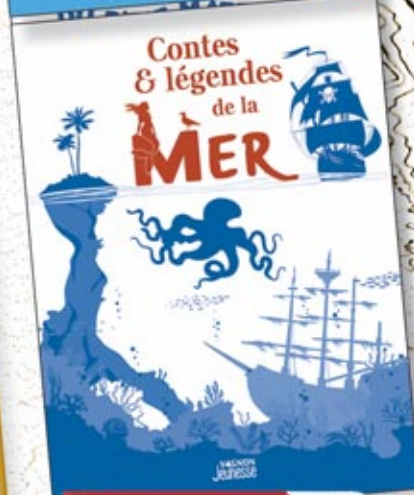
## Le Mille Sabords au Crouesty revient pour sa 40<sup>e</sup> édition

Le salon du bateau d'occasion **Le Mille Sabords revient pour sa 40<sup>e</sup> édition du 31 octobre au 3 novembre 2024**. Le Mille Sabords est le **plus grand salon du bateau d'occasion en Europe** et se déroule chaque année sur le port du Crouesty à Arzon dans le Morbihan. **Plus de 400 exposants particuliers et professionnels**, entre **400 à 600 bateaux exposés** à flot et à terre et **plus 35 % des bateaux exposés vendus en quatre jours**.

## Fête de la Mer et des Littoraux aura lieu du 7 juin au 7 juillet 2024

Un mois de festivités et d'événements sur l'Hexagone et en Outre-Mer. Les thèmes de cette édition :

- la protection de la mer et des espaces côtiers ;
- la valorisation du patrimoine maritime, notamment les phares et musées ;
- la découverte des sentiers de littoral ;
- la sensibilisation aux métiers de la mer ;
- l'initiation aux sports nautiques ;
- la mise à l'honneur des produits de la mer ;
- la sûreté, la surveillance et le sauvetage en mer.





## Deuxième challenge de surfcasting

Le 14 octobre est la date qui a été arrêtée pour l'organisation de notre deuxième challenge de surfcasting du CPA Granville. Pourquoi le 14 ? Nous voulions un coefficient intéressant, faire ce que nous appelons « le coup du soir » et bénéficier des dernières heures de la montante, tout cela sur un jour de week-end pour permettre la participation la plus grande. Donc le samedi 14 octobre, le coefficient étant de 86 avec une marée basse à 14 h 59 et une pleine mer à 20 h 12, sera notre jour. L'épreuve se déroulera donc le 14/10 de 16 h 30 à 20 h 30.



Forts de notre première expérience, ce deuxième challenge sera **organisé sur la base des challenges officiels**. Le challenge se fera par **équipe de deux pêcheurs** ; l'emplacement sera tiré au sort ; les prises de l'équipe N seront notées sur une feuille par l'équipe N+1 ; **chaque prise sera mesurée et notée et ne pourront être conservées que les prises « maillées »**. Chaque compétiteur ne pourra avoir qu'une seule canne ; **le challenge durera quatre heures**. Les inscriptions pourront se faire sur le site du CPAG mais aussi au local lors des permanences des mercredis et samedis matin de 10 à 12 h ou par courrier. Nous voilà le **jour J**. Après avoir **balisé la plage** pour accueillir la vingtaine d'équipes, **chaque poste de pêche mesurera 25 mètres**, les organisateurs sont prêts à 14 h 30 pour recevoir les premiers arrivants. La **plage de Bréville-sur-Mer se prête parfaitement à ce type d'épreuve** avec un parking à proximité, une belle étendue de sable, un paysage magnifique et une vue sur Chausey. **Merci à la municipalité de Bréville** qui a mis en plus à notre disposition une salle pour la remise des prix. Les plus aguerris sont **venus très tôt pour étudier l'environnement et finaliser la préparation de leur matériel**. Le tirage au sort effectué, chaque équipe rejoint son poste de pêche. **Le challenge s'étalera sur environ 500 mètres (20\*25)**. Le top départ est donné à 16 h 30 et toutes les cannes sont rapidement mises à l'eau malgré un **vent assez soutenu**. Chacun regarde son scion en espérant le voir s'agiter mais chacun jette

aussi un œil sur ses voisins (du moins les non habitués aux challenges). Et c'est parti pour quatre heures. De nombreux badauds, surpris de voir tant de pêcheurs alignés nous interroger, nous félicitent. En effet, **les challenges et autres manifestations de ce type sur nos plages sont assez rares**.

Les **premiers poissons arrivent**, certaines équipes vont jouer le rôle de secrétaire à noter, mesurer les prises de l'équipe voisine. Mais **c'est à ce moment-là que l'on comprend mieux l'efficacité du matériel, le choix des montages, la qualité des appâts, la lecture de la mer et naturellement l'expérience**. La nuit arrive après un soleil se couchant sur les îles Chausey. Le coup du soir est prolifique. **Plusieurs espèces seront sorties, bars, plies, dorades, chinchards, mullets...** 20 h 30 sonne la fin de ce challenge et tous les participants sont invités à rejoindre les organisateurs dans la salle à 1 km pour la remise des prix. **Toutes les équipes reçoivent un lot** que nos partenaires nous ont gentiment offert. Ils sont trop nombreux pour être ici tous cités mais qu'ils en soient très vivement remerciés. La remise des prix **se termine par un petit casse-croûte** qui sera un **moment d'échanges, de conseils, de partages et d'astuces** dans une **ambiance chaleureuse**. Tous les participants semblent ravis et désireux de **revenir pour la troisième édition**. Nous y travaillons déjà...

## Le CPA Granville fête ses 50 ans avec les clubs de Carnon et de Diélette

50 ans cela se fête ! Tout au long de l'année, le CPAG a organisé des actions pour que cet anniversaire soit célébré comme il se doit. Nous ne pouvions le faire sans inviter nos amis de Carnon (Carnon Fishing Club), club avec lequel nous faisons de temps à autres des échanges. Nous avons décidé de les inviter lors de la grande marée de septembre afin de leur faire découvrir un phénomène peu présent sur leurs lieux de pêche habituels : le marnage.

C'est donc une **vingtaine de personnes** que nous avons accueillis du jeudi 28 septembre au lundi 2 octobre. Après une rapide **présentation du programme des trois jours** à venir par le président Patrick Alves, un apéritif dinatoire est partagé avant que chacun regagne son lieu d'hébergement. Des **amis de Diélette** étant présents à Granville pour la grande marée se sont  **joints à nous et nous ont aidés en prenant à leur bord quelques visiteurs**. Qu'ils en soient une nouvelle fois remerciés. **Vendredi 29, coefficient 110, hauteur d'eau 0,90, marée basse à 15 h 12**, tous les ingrédients pour faire une belle marée à Chausey, mais **malheureusement l'un était en trop... le vent soufflait trop fort et nous a obligés à adapter notre programme**, car nous nous devons de respecter la devise de notre club « **Pour qu'une partie de pêche reste une partie de plaisir** ». La décision est prise de faire une **pêche sur le continent à Saint-Martin-de-Bréhal**. Jean Lepigouchet anime un petit groupe pour la **pêche de la sole au râteau** ; Jean-Marie Leprovost lui se lance à la **chasse d'étrilles** et explique à ses compagnons comment saisir ces petites bêtes. Enfin, un troisième groupe part à la **recherche de palourdes**. La mer remonte déjà, tout le monde se retrouve sur la digue-promenade et **chacun commente sa pêche miraculeuse avant de déguster** tout cela sous le chapiteau dressé pour l'occasion devant le local du club. **Samedi 30**, un peu de repos au programme avec le **matin découverte de la route submersible des Salines** où la mer envahit les prés-salés et se retire à une vitesse qu'il faut voir et entendre pour le croire. Nos amis restent **surpris de regarder cette mer qui « coule » comme une rivière de montagne**. La promenade se poursuit tout **le long de la côte avec un détour par la cabane Vauban et une vue sur le Mont Saint-Michel et sa baie**. Certains de nos hôtes ne connaissaient pas la région et avaient du mal à comprendre où pouvait bien passer toute cette eau... **Dimanche 1<sup>er</sup> octobre, beau temps, coefficient 108, hauteur d'eau 0,65, basse mer 16h38**, alors là, plus d'hésitation, tout le monde, **direction Chausey**. Nos invités sont répartis sur plusieurs bateaux et

chaque capitaine prend la direction de son coin préféré. En ce qui me concerne, j'emène mon équipage dans un endroit nommé sur toutes les cartes « **Notre coin** » et après une navigation paisible, nous jetons l'ancre et attendons que le sable monte au bateau comme nous avons pu l'entendre car il reste **plus de 6 mètres d'eau sous le bateau**. Une tête de roche apparaît, puis deux, puis trois ; nous expliquons la **règle des douzièmes et calculons l'heure à laquelle nous allons échouer**. Difficile d'être cru et compris mais, comme prévu, **nous nous posons et partons à la pêche à pied après avoir rappelé quelques consignes de sécurité**. C'était l'ouverture de la **coquille Saint-Jacques** et la pêche a été bonne pour chaque participant, et comme à son habitude, Séverine revient avec son **homard qui sera grillé le soir et partagé, ainsi que toutes les prises de la journée, lors d'un repas pris en commun** devant le local et préparé par notre superbe équipe d'intendance (JM, Pat, JL...).

**Trois jours extraordinaires de partages, d'échanges, de découvertes, de convivialités, bref de plaisir** ; merci à nos visiteurs de leur bonne humeur, de leur accent chantant, de leur simplicité et merci à tous les bénévoles du club CPAG qui ont su **organiser tout cela d'une façon remarquable**.

Jean-Luc Briault





Le challenge Atlantic Fishing Bluefin Tuna 4<sup>e</sup> édition était attendu comme l'évènement de la côte Atlantique pour la saison 2023. Le président du club CPMB situé à Bourgenay en Vendée avait à cœur d'organiser un challenge hors du commun avec deux mots essentiels : la science et le partage.

L'appui de notre fédération et le regroupement de plusieurs clubs membres de la FNPP ont permis un **évènement sans précédent sur la côte Atlantique**. Cette année, le jury, assuré par notre adhérent à la FNPP, le Big Game fishing club France et l'entraide de l'association ANB de Bourgenay, a donné une **synergie différente** pour le challenge annuel du club CPMB. Ce petit club de pêche de la côte Atlantique a su **rassembler les plus grands pêcheurs de France et même d'autres pays**. Les pêcheurs amateurs locaux ont pu **partager leurs expériences et échanger** avec des pêcheurs réputés du Big Game. C'est dans une ambiance conviviale que les conseils se sont partagés tout le week-end entre les participants de différentes régions et de tous niveaux. **Leurs objectifs communs étaient de traquer ensemble les poissons sur deux jours**.

Ce **challenge de pêche aux thons rouges « No kill »** avait pour ligne rouge la **capture de thon rouge pour que l'Ifremer** (Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer) **puisse poser des balises traceuses sur les poissons afin de pouvoir étudier leurs migrations**. Le **marquage à bord est un véritable défi logistique**, il faut remonter à bord des thons qui pèsent souvent plus de 200 kg, placer l'ancre de la marque électronique à un endroit spécifique du dos, le tout dans un temps aussi réduit que possible pour **limiter au maximum le stress du poisson et le libérer au plus vite**. Ces **balises sélectionnées selon la taille et le poids de la capture** sont ensuite posées en quelques secondes avant de relâcher le trophée dans les meilleures conditions.

Le **coût de chaque balise** posée par les scientifiques de l'Ifremer **avoisine les 4000 €**. Les **données seront recueillies sur une période de quelques mois à plusieurs années** avant que cette balise ne se détache automatiquement.



Le suivi de cette espèce **permet également de comprendre le comportement de nombreuses espèces** comme les méduses, maquereaux, sardines et tous les poissons que le thon rouge peut traquer lors de sa migration en cette période de réchauffement climatique. Les conditions météorologiques étaient exceptionnelles le week-end du 9 et 10 septembre 2023, ce challenge a connu un succès retentissant. Ce sont **vingt bateaux et pas loin de cent pêcheurs qui ont pu participer à cette expérience**. Un week-end chargé pour les équipages qui réaliseront **trente-six départs de lignes et relâcheront quinze poissons**. L'Ifremer posera **huit balises** sur des poissons dépassant généralement les 2 mètres. Un exploit rendu possible grâce à la qualité des pêcheurs, mais surtout grâce au partage de chacun. Le rendez-vous est **déjà reprogrammé pour l'année 2024**. Le club CPMB souhaite également remercier les sponsors de ce challenge pour leur participation. Chaque participant a été récompensé en dotation mais surtout en partage de techniques. Un évènement à inscrire dans vos agendas !

Marc Lasgouttes  
président



## COLLEVILLE-MONTGOMERY (14)

### Sortie pêche

Nous étions **seize bateaux pour cette sortie** du 9 septembre et nous avons pêché deux bars, des dorades, des rougets, des maquereaux, chinchards. **Bravo à Philippe et son fils pour les deux bars, bravo au premier Dominique Coeurdoux.**

**Repas de fin d'année 14 octobre 2023** : nous étions environ **quatre-vingt-quinze personnes** pour ce repas (cochon grillé), un très bon moment festif suivi d'une tombola. Merci à tous pour votre présence et l'aide apportée à l'organisation de cette soirée.

Christophe  
secrétaire App Collevillaise

## NOIRMOUTIER (85)

### Collecte des déchets

Près de quarante bénévoles ont arpenté, samedi 7 octobre, de 9 h 30 à 12 h 30, les plages de la commune et le port de Morin pour collecter les déchets.

« Ramassage puis tri, les équipes sont désormais bien rodées. Elles parcourent les lieux avec minutie pour collecter plastiques, verres, cordages ou mégots », indique l'Association des usagers du port de Morin (AUPM) organisatrice de cette opération.

Cette collecte se répète deux fois par an, au printemps et à l'automne. Membre de l'AUPM et habitué de ces nettoyages, Pierre se satisfait d'une **diminution de la présence de déchets**. Les sensibilisations auprès du grand public semblent petit à petit porter leurs fruits. On constate une **amélioration des comportements**. **Les utilisateurs des lieux sont soucieux de leur environnement**. Ils ont désormais **beaucoup plus le réflexe de ramener leurs déchets, de trier et de jeter**.

« Nettoyer l'environnement, c'est aussi l'occasion de se promener, d'échanger ou de prendre du temps pour soi », rajoutent les organisateurs.

Le bureau  
Association des usagers du port de Morin (AUPM)





## CRÉANCES (50)

### Remise d'un booster à la SNSM



En présence du député Stéphane Travert, lui-même adhérent de l'association, de Christophe Gilles, maire de Saint-Germain-sur-Ay et président de la station SNSM locale, de plusieurs membres de l'Association habitant Saint-Germain, **le conseil d'administration de l'APPCO a eu le plaisir de remettre au patron du bateau de sauvetage, Laurent Van Moë, un booster chargeur de batterie d'une valeur de 524 €.** Ainsi le matériel, souvent soumis à

rude épreuve, pourra toujours démarrer. À noter que depuis le début de l'année et

jusqu'à la fin septembre, la station est intervenue douze fois pour sauver des personnes en péril. Un cocktail somptueux, offert par une personne secourue cette année, clôturait cette remise.

Michel Larose

Association des plaisanciers et pêcheurs à pied de la côte ouest Créances

## VALRAS-PLAGE (34)

Samedi 2 septembre, la journée des associations a eu lieu au palais de la mer, l'APPP a pu présenter toutes ses activités lors de la matinée. En clôture, Jean Mitsialis a remis un chèque de plus de 600 € (bénéfice du loto dédié) à la SNSM Valras-Plage représentée par Katia Toustou et en présence de Daniel Ballester, maire de Valras-Plage.

Le 16 et 17 septembre, les **journées du patrimoine** se sont déroulées avec une météo bien perturbée due à un épisode méditerranéen. La pose du globe (il est formé d'une grande nappe de filet rectangulaire tendue entre deux rives ou deux perches fixées au milieu du fleuve. Il est totalement immergé pendant une période de temps. Ainsi, lorsqu'un banc de loups, principale espèce ciblée, s'est engagé sur le filet, on relève l'autre bord au moyen de tourniquets de manière à ce qu'il se trouve pris au piège) a pu se faire dès le vendredi après-midi avec les pêcheurs et les bénévoles de l'APPP. Le samedi a été émaillé par quelques gouttes de pluie beaucoup plus présentes dans l'arrière-pays qui ont occasionné une **crue de l'Orb dans la nuit**. Les installations ayant été endommagées, il a fallu les retirer au petit matin, dommage, mais il en va ainsi des éléments.

Le **concours de pêche pour les enfants** a pu avoir lieu le dimanche en début d'après-midi, **peu de prises dues à une eau trouble encore chargée en sédiments**, cependant les enfants ont répondu présent et ont pu s'essayer à la pêche sous les regards intéressés des parents.

Le 1<sup>er</sup> octobre, l'APPP a organisé la **sortie annuelle du club** ouverte aux adhérents. Près de **soixante personnes** ont répondu présent et dès 8 h 30 en route vers la Camargue sauvage, celle des Guardians sur leurs chevaux blancs, celle des taureaux sauvages, des oiseaux migrateurs et des marais salants. **Au programme** : visite des canaux en partant d'Aigues Mortes puis sur le Canal du Rhône à Sète, direction la manade du Mas de la Comtesse où Vincent Milla nous a accueillis avec ses gardians, les adhérents ont pu apprécier ses explications et c'est autour d'une bruscade au son gitan que la sangria a été servie (avec modération), la matinée s'est achevée après la dégustation d'une excellente gardianne accompagné d'un riz de Camargue. Ensuite, direction les salins pour une visite guidée en petit train, l'après-midi s'est terminée avec les sourires sur les visages, signe d'une **journée réussie**. À l'année prochaine.

Dimanche 4 octobre a eu lieu à Valras-Plage la **journée « Octobre rose »**, encore une fois, l'APPP a répondu présent à travers ses bénévoles pour **animer le simulateur de pêche et récolter les fonds qui le soir, ont été remis à Christian Cros, président de l'association l'Espoir, en faveur de la recherche contre le cancer.**

Hugues Andrieu  
secrétaire de l'APPP

### Activités de l'APPP



## MARTIGUES (13)

### École de Bonneveine

Cette année, l'Association des pêcheurs libres de Martigues a ouvert un partenariat avec le lycée hôtelier Jean-Paul Passadat à Marseille Bonneveine.



Ce partenariat s'est réalisé dans l'**objectif pédagogique de pouvoir faire découvrir ce poisson d'exception qu'est le thon**. Notre interlocuteur, Jérôme Malassagne, professeur de cuisine au sein de l'établissement et membre de notre association a pu profiter d'une autorisation (bague) offerte pour permettre à tous les élèves qui, pour la plus grande part n'avaient jamais vu ni travaillé un thon en entier, de réaliser ce projet. **Notre partenariat a été mis à l'honneur lors de la diffusion sur les réseaux sociaux du lycée** mais aussi nous avons été conviés à la soirée organisée par le lycée autour d'un repas en présence du proviseur, Didier Leder, et de Bernard Beignier, recteur de l'académie d'Aix-Marseille Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Les membres invités de notre association ont pu visiter lors de cette soirée l'ensemble des cuisines de l'établissement et **découvrir les élèves effectuant le travail et la réalisation de cette soirée autour du thon**. L'Association des pêcheurs libres de Martigues, par son président et au nom de la FNPP, se sont **engagés auprès de messieurs le recteur et le proviseur à reconduire leur partenariat pour l'année prochaine.**



## es CAP D'AGDE (34)

### Les Palangriers d'Agde et du Cap ont fêté leur cinquantenaire

Un peu d'histoire : les Palangriers d'Agde et du Cap ont fêté le cinquantenaire de leur association, les samedi 8 et dimanche 9 juillet, au centre nautique et au bassin des Palangriers situé sur l'île des Loisirs.

Tout a commencé en 1962 alors que *quelques amis pêcheurs, rapatriés d'Algérie, se sont retrouvés en Agde*. En 1969, alors que les engins de terrassement commencent à creuser ce qui deviendra le port du Cap d'Agde, *ils se regroupent avec quelques pêcheurs locaux et demandent à ce qu'un bassin leur soit dédié*. En 1973, ils déposent officiellement les *premiers statuts* de leur association auprès de la préfecture de l'Hérault. Ce n'est qu'une décennie plus tard, après de longues négociations, qu'*ils obtiennent leur bassin*. Charge à eux de créer les pontons, les réseaux d'eau, d'électricité et les amarres pour les soixante-dix bateaux qui occuperont ce bassin.

Cette fête est un *moment important pour cette association* comme l'explique son président, Alain Lassierra, en poste depuis plus de quatorze ans : « *Un demi-siècle, c'est énorme pour une association d'autant plus qu'elle est la plus ancienne du Cap d'Agde.* ».

Un programme chargé pour ce cinquantenaire.

Le samedi matin a été disputé le *challenge de la ville d'Agde*. L'après-midi, en présence de Gilles d'Ettore, maire d'Agde, Stéphane Hugonnet, président de la Sodeal (gestionnaire des ports du Cap d'Agde), d'élus, de présidents d'associations de pêche d'Agde, de Marseillan et de clubs de voile, a été présentée l'*exposition de photos « Les Palangriers de l'origine à nos jours »* retraçant la vie du club depuis sa création.

À noter la *présence de nos nombreux sponsors* aux premiers rangs desquels nous pouvons citer Hyper U Agde, Les caves Richemer, Grand Large, Chantiers Allemand, Atol Agde, Port nautic service,



Décathlon Agde, Intermarché Agde et le magasin Poséïdon du Grau d'Agde qui *nous apportent leur soutien*.

*Renaud Dupuis De La Grandrive, directeur de l'Aire marine protégée d'Agde*, était également présent pour *souligner l'engagement de notre club dans la défense de l'environnement marin et la préservation de notre « terrain de jeux »*.

Les membres du club, actuels et anciens ont pu *découvrir ou se remémorer le travail réalisé* au cours de ces nombreuses années. Un *apéritif dînatoire* concocté par le traiteur « La Felouque » a conclu cette première journée de festivités.

Le dimanche après-midi, les *soixante-quinze bateaux du club*, pavoisés de drapeaux et fanions, sont *partis en cortège et en musique vers le Grau d'Agde*. Cette parade n'est pas passée inaperçue puisque de nombreux touristes, massés sur les plages et sur les berges de l'Hérault, ont pu apprécier le spectacle.

Un *grand merci à l'équipage de la SNSM* qui nous a accompagnés sur tout le trajet.

Le dimanche soir, les *prix du challenge de la ville d'Agde* ont été remis aux heureux gagnants au cours d'un repas, toujours préparé par le même traiteur, réunissant *deux-cent-soixante-dix convives* et animé par l'orchestre *Agde Swing Orchestra*.

Pour conclure, *félicitations appuyées aux membres du bureau et à nos nombreux bénévoles* qui répondent toujours présent et sans qui rien ne serait possible. Mention particulière à la Sodeal et à ses personnels pour tout leur soutien. *Rendez-vous maintenant en... 2073 pour le centenaire.*

Jean-Claude Belpeer  
vice-président

## RIVEDOUX (17)

L'Association pêche et nautisme rivedousais organise traditionnellement une sortie conviviale pour découvrir ou redécouvrir autrement un petit coin côtier de France. C'est aussi l'occasion d'aller à la rencontre d'une association affiliée à la FNPP dans le secteur visité. Aussi, après Locquirec, la Forêt-Fouesnant, Aigues-Mortes, le bassin d'Arcachon, par exemple, à la mi-septembre, un petit groupe de l'APNR est parti, bien décidé à profiter des rivages et des terres intérieures du beau département ligérien.

Les participants de l'APNR sont *tombés sous le charme des marais du parc naturel régional de Brière*, d'abord en barque pour observer sa faune, puis en calèche pour admirer les maisons coiffées de leur toit de chaume du joli petit village de Kerhinet. Les rives de l'Erdre bordées de nombreux manoirs se sont dévoilées au fil de l'eau à l'occasion d'une mini croisière. Les *visites des ateliers d'Airbus et ceux des Chantiers de l'Atlantique situés à Saint-Nazaire* ont intéressé et captivé les rétais. Pour ne pas oublier le côté gastronomie locale, un déjeuner a été organisé dans l'historique brasserie au décor authentique de style Art Nouveau, La Cigale à Nantes.

Mais l'APNR se souvient surtout de l'*accueil chaleureux de l'Amicale des plaisanciers de Saint-Brévin-Mindin*. Quelle équipe sympathique, réunissant beaucoup de talents et de compétences ! Notre petit groupe a été *épaté par l'éventail d'activités que l'association propose à ses adhérents*, des installations dignes de professionnels mises à leur disposition. *Chapeau bas !* La commune est chanceuse et peut *féliciter l'APSBM pour son engagement d'un tel niveau*. Et puis, ce qui était convenu au départ comme une rencontre autour du verre de l'amitié, la *visite* s'est prolongée par un repas de crêpes (surprise organisée, connaissant le souhait de la présidente de l'APNR qui, à chaque déplacement en Bretagne, raffole de ce type de repas !). *Merci aux épouses de l'association* qui ont contribué grandement à régaler tout le monde pendant que nous discutons autour d'une grande tablée informelle mêlant les participants des deux associations. Merci encore pour cette soirée si conviviale !

*L'APNR souhaite recevoir à son tour une délégation de l'APSBM et lui dévoiler son « île de Ré »*. On vous attend, dès les beaux jours revenus... rendez-vous en 2024...

Annick Danis  
présidente de l'APNR





## LE HAVRE (76)

### Les raisons du succès d'une année bien remplie

Soucieuse de maintenir ses effectifs au fil des ans, l'Association des pêcheurs plaisanciers Le Havre (APPLH), grâce au dynamisme de ses administrateurs, très à l'écoute des adhérents, et toujours prêts à proposer des animations et formations nouvelles, peut s'enorgueillir de dépasser régulièrement les deux cents membres fédérés chaque saison, fruit d'une ambiance conviviale très appréciée.



Pour cela, même si le bénévolat connaît parfois des temps difficiles avec

des énergies plus ou moins fluctuantes, il faut s'appuyer sur un **groupe de gens dynamiques et dévoués**. Et là, les occasions de retrouvailles sont presque permanentes. Cela débute, pour commencer la saison, dès le premier samedi de l'année par la célébration du Nouvel An autour d'un chocolat et vin chaud sur la digue Olsen à l'entrée du port de plaisance du Havre pour tous les plaisanciers. Ce premier rendez-vous est suivi une semaine plus tard par la Galette des rois partagée avec les partenaires et les élus.

#### Au minimum deux sorties programmées et encadrées par mois.

En début d'année, le **carnet des marées** édité par un membre du conseil d'administration est remis à chaque adhérent. Base de travail à laquelle s'ajoute, fruit du travail de la commission pêche en mer, un **calendrier annuel des sorties** (minimum deux par mois...). Il est établi durant les dernières semaines de l'année en fonction des coefficients de marée et du poisson à pêcher pour effectuer les demandes de sorties aux Affaires maritimes.

Chaque mercredi matin au cours d'une permanence (8 h à 12 h) qui permet de mieux faire connaissance, il est procédé à **quelques animations et fabrications de bas de ligne aux appâts naturels ou maniement aux leurres souples**. Voire aussi du **matelotage** pour faire de bonnes épissures et amarres de bateau. Vient ensuite en mars l'heure du bilan avec l'**assemblée générale**, l'apport de **nouveaux administrateurs** et le **renouvellement du bureau directeur et des différentes commissions** au terme d'une matinée terminée par un déjeuner avant les premiers beaux jours. Dès lors, signifiant la fin des hivernages, s'établissent les **contrôles volontaires et gratuits des bateaux au ponton avec les représentants des Affaires maritimes**.

Le printemps est souvent annonciateur de la fête de la plaisance avant qu'une partie de pêche à la truite, nouveau rendez-vous très prisé, ne coïncide avec un été axé sur la pêche en mer.

#### Le simulateur : outil indispensable pour tester ses capacités à la fête de la mer.

Jusque-là, les **nombreuses animations** à travers les fêtes de quartiers, les démarchages et les occasions de réunion, de conquête de nouveaux adhérents, d'exposition et de formations diverses avaient déjà largement contribué à la réussite et au développement de notre association. Mais c'est avec la **fête de la mer**, traditionnel rendez-vous havrais de la fin de l'été, à laquelle s'ajoute un énorme succès populaire et festif, que **le public, à la recherche de renseignements fiables, a pu tester son aptitude à ferrer le poisson**. Jean-Paul, avec sa gouaille habituelle, Baptiste, Dominique et Bernard ont assuré l'attraction du **simulateur**, un appareil muni d'une canne, d'un moulinet chargé et permettant de remonter les différents poissons pris dans les profondeurs de la mer (mérrou, cabillaud, carpe, carangue, dorade coryphène, rouget, bar...) et proposés par le **simulateur mis à notre disposition par la FNPP**. Un petit exercice physique qui généra quelques défis passionnés et provoqua de **gros attroupements aux abords du stand où étaient exposées des photos prises par les adhérents** suite aux captures de poissons du littoral seinomarin ou lors des voyages exotiques. La fin de la saison s'enchaînera au rythme du loto annuel en octobre qui mobilise une trentaine de personnes, des sorties programmées, de quelques rendez-vous festifs (beaujolais nouveau, dégustation d'huîtres...), et repas de fin d'année pour célébrer le 10<sup>e</sup> anniversaire de l'APPLH. Notons enfin, en plus des voyages exotiques au Sénégal, en Guinée Bissau, au Mexique, etc., que **deux groupes de huit pêcheurs sont allés effectuer un séjour de pêche en Irlande** où ils ont pu copieusement taquiner le lieu, le bar, le cabillaud.

PatGob



## La thonade de Morgat

### CROZON-MORGAT (29)

En cette fin de campagne de pêche du thon rouge et par une très belle journée ensoleillée d'automne, l'APPCM a organisé, pour ses adhérents, sa première thonade.

Cette idée était dans nos têtes depuis la première session de pêche, mise en place, au sein de l'amicale, en 2018. Malheureusement, les événements successifs et notamment l'impossibilité de se réunir pendant les crises de la Covid, nous avaient obligés à reporter, à plusieurs reprises, cette manifestation.

**Quatre-vingt amicalistes et leurs conjoints** se sont donc retrouvés à la salle Ty-Skol de Saint-Hernot, sur la commune de Crozon, pour **partager et déguster le dernier thon de la saison**, pêché par l'ami René. Les parts ont été préparées de plusieurs manières grâce aux qualités et compétences culinaires de certains d'entre nous : morceaux de thon, crus ou fumés pour l'apéritif pris en plein air ; salades tahitienne et japonaises, accompagnées de crêpes de blé noir et de blinis, en entrée ; steaks de thon, marinés à la sauce sésame et cuits à la plancha ou préparés à la mode Thaï, accompagnés de pommes de terre et de riz. Seuls les desserts, préparés par les amicalistes, dérogeaient au menu « tout au thon ». Cela n'empêche qu'ils étaient délicieux !

De l'avis de tous les participants, cette journée fut en tout point magnifique et, bien sûr, **rendez-vous a été pri pour la saison prochaine**, si nos pêcheurs se montrent aussi performants que cette année ! Encore merci à eux !

Pierre Colin  
président de l'APPCM





## DIÉLETTE (50)

### 40 ans de l'APP Diélette

Que dire du port de Diélette situé sur la côte Ouest du Cotentin.

La vie du port remonte au premier millénaire vers 646, un religieux Irlandais y accosta pour éradiquer le chamanisme et instituer une nouvelle religion. Vint ensuite une aire de commerce avec les îles Anglo-Normandes, accompagnée d'une forte contrebande qui eut pour effet la fermeture temporaire du port. Le départ industriel fut l'exploitation de carrières de granit, de la mine de fer de Flamanville, une grande digue fut construite à cet effet. Le temps passe, et la mine ferme, le port reste alors à la disposition des pêcheurs professionnels locaux.

#### L'association APPDiélette.

C'était sans compter sur les pêcheurs de loisir qui décidèrent d'occuper l'espace libre afin de pratiquer leur loisir. En 1983, Guy Corlays, (président fondateur et visionnaire de l'époque) eut l'idée de **créer des mouillages à l'échouage dans le dit « grand port »**, aucun dispositif n'existant à l'époque. Il nous évoque les circonstances : *« J'ai récupéré du matériel, essentiellement des chaînes et des blocs inutilisés au port des Sablons à Saint-Malo et avec l'aide d'amis et d'anciens mineurs de Flamanville, nous les avons installés et ainsi pu créer quatre-vingts mouillages »*.

Le résultat ne se fit pas attendre, **l'ensemble des places fut pris d'assaut** montrant, s'il le fallait, la nécessité du besoin. Chacun s'installe comme bon lui semble, **la demande croissante des amateurs de plaisance permet à l'association d'atteindre rapidement sa capacité maximale d'adhérents** démontrant la nécessité de cette initiative.

Au fil des ans, **l'association joue un rôle prépondérant dans la vie du port**, gérant la file d'attente, percevant les droits d'adhésion et subventions, tout en obtenant les autorisations d'occupation du domaine public maritime nécessaires.

Pendant une décennie, l'esprit de communauté est omniprésent, la corvée annuelle de **remise en état des chaînes et mouillages étant l'occasion de se rencontrer et d'échanger** en toute fraternité se souvient le président Guy Corlays.

**En 1992, l'Association des usagers du port de Diélette adhère à la FNPP (la 79°), mais en 1993, tout s'arrête, la décision de construire**

**un nouveau port est prise par le District des Pieux**, avec à sa présidence Patrick Fauchon, aussi maire de Flamanville, ardent défenseur du projet de ce nouveau port. **Cette décision a pour contrainte le démantèlement des mouillages en place et la mise en**

**sommeil de l'association**, l'accès du port pendant les travaux étant interdit, la période est difficile pour l'association et les plaisanciers. **En 1996, ouf! Le nouveau port ouvre avec un premier ponton suivi de près par la marina en 1997**, offrant des infrastructures dignes d'un port moderne.

En 1998, Guy Corlays, appuyé par le maire de Flamanville Patrick Fauchon, organise une **assemblée générale extraordinaire pour remettre en avant l'association dans un nouveau concept, l'association devient l'Association des plaisanciers de port Diélette, elle continue à défendre les droits des usagers!**

**En 1999, Guy Corlays passe la main à Philippe Omont** qui apporte de **nouvelles initiatives** et une **nouvelle dynamique**. Il lance des animations pour la fête de la mer, la décoration des bateaux, les sorties aux îles Anglo-Normandes, les sorties de pêche en mer, les ateliers thématiques (cours de navigation, CRR...). **L'association passe rapidement de trente membres en 1998 à cent-trente en 2002.**

**En 2002**, l'association contribue avec cinq autres à la **création du comité 50!** **En 2003**, l'association organise le **congrès FNPP**, le second de la présidence de Jean Kiffer.

**Aujourd'hui, sous l'égide du président Allain Cossé, l'association des plaisanciers de port Diélette a passé le cap des cent-quatre-vingt-dix adhérents**, une **section voile** ayant même vu le jour, prouvant son dynamisme, sa vitalité et son **importance dans l'implication de la vie maritime locale.**

**L'association des plaisanciers de port Diélette a fêté ses quarante ans**, les témoignages de Guy Corlays, Philippe Omont, Patrick Fauchon et Allain Cossé rappellent que les rêves les plus fous peuvent devenir réalité lorsque la passion, la persévérance, la détermination et la solidarité sont au cœur d'un projet.

Bon vent, bonne pêche à tous et que notre loisir soit une partie de plaisir.

Jean-Claude Mignot



## LÉZARDRIEUX (22)

### Repas de l'APPL

**Samedi 29 juillet midi, soixante-cinq adhérents et amis de l'APPL se sont retrouvés sur le magnifique site de l'île à Bois pour déguster notre incontournable cochon grillé.**

Confortablement installés sous deux grands barnums ouverts sur la baie de Pommelin et ses îlots, les convives ont pu **savourer un repas succulent composé d'un cochon grillé, de sa ratatouille et d'une délicieuse farce accompagnée d'une semoule exquise.** Les discussions aux différentes tables ont

montré la **joie de vivre et l'amitié qui règnent au sein de l'association.** Les « hostilités culinaires » se sont poursuivies au fromage et au dessert suivi d'un café. Cette bonne humeur s'est prolongée jusqu'aux alentours de 17 h 30. **L'APPL, par la voix de son président, a remercié l'équipe du bureau et ses amis qui ont contribué à la réalisation de cette manifestation.** Un grand merci aussi aux participants sans qui rien n'aurait pu se faire. Date est prise pour l'été prochain le dernier dimanche midi du mois de juillet.

Loïc Ancelin  
secrétaire





Pour 4 personnes  
Préparation : 25 minutes

## CEVICHE DE DORADE COCO/MANGUE

### Ingrédients :

- 4 filets de dorade
- 8 crevettes roses
- 4 citrons verts
- 1/2 oignon rouge
- 1/2 tomate
- 1/2 mangue
- 1 bouquet de coriandre
- 2 cuillers à soupe de lait de coco
- 1 cuiller à soupe d'huile d'olive
- 1 cuiller à café de curry
- 5 g de gingembre frais
- 1 petit pot d'œufs de lompe noirs
- Sel
- Poivre

### Préparation

Placer les filets de dorade au congélateur pendant 5 minutes afin qu'ils soient plus fermes et donc plus faciles à découper, puis les tailler en dés grossiers. Émincer finement l'oignon rouge, râper le gingembre frais et couper la tomate en morceaux. Les ajouter au poisson avec les crevettes décortiquées, puis réserver au frais.

Découper la mangue en fines lamelles et ciseler la coriandre, en conservant quelques brins de côté pour le dressage.

Quelques minutes avant de servir, presser les citrons verts sur le poisson. Lier avec l'huile d'olive, le lait de coco et le curry, ajouter la mangue, la coriandre et mélanger délicatement l'ensemble. Rectifier l'assaisonnement en sel et poivre.

Présenter dans des assiettes creuses, sur des « cuillers gourmandes » ou encore en verrines. Décorer avec des brins de coriandre et quelques œufs de lompe. Cette recette est réalisable avec d'autres poissons : la vieille, le bar...

Joyeuses fêtes à tous !



## Bulletin d'abonnement Fédération Nationale de la Plaisance et des Pêches en mer

Trois formules d'abonnement me sont proposées :

**1/** Je deviens membre d'une association affiliée FNPP de ma région\*.  
Tarif : prix de la cotisation associative (variable) + 15 € (7 € cotisation FNPP et 8 € abonnement *Pêche Plaisance*).

Règlement global à effectuer auprès de l'association concernée.

\* Liste des associations de votre région : [fnpp.fr/carte-de-france.htm](http://fnpp.fr/carte-de-france.htm)

**2/** En l'absence d'association affiliée FNPP dans ma région, je choisis d'adhérer individuellement à la FNPP. Tarif : 30 € (18 € cotisation FNPP + 8 € abonnement *Pêche Plaisance* + 4 € frais de gestion).

**3/** Abonnement *Pêche Plaisance* (4 numéros) : 20 € (16 € abonnement *Pêche Plaisance* + 4 € frais de gestion).



Règlement par chèque à FNPP  
BP n°14 - 29393 Quimperlé Cedex

NOM ..... Prénom .....

Adresse .....

Code postal ..... Ville .....

Tél. .... Mail .....

FNPP - BP 14 - 29393 Quimperlé Cedex - 09.62.02.00.76 - [contact@fnpp.fr](mailto:contact@fnpp.fr) - [www.fnpp.fr](http://www.fnpp.fr)



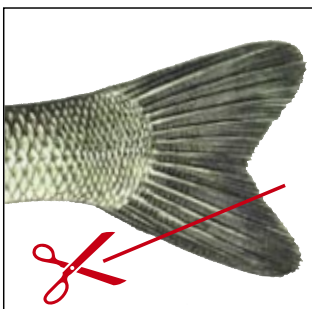
# Comment marquer vos prises ?

Schéma de marquage

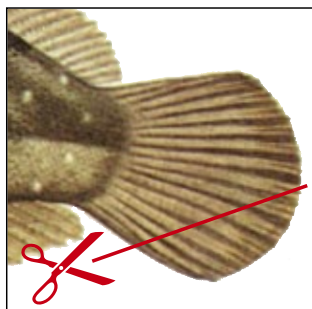
Le marquage consiste à **couper la queue des poissons et crustacés**. Il est **obligatoire** pour pouvoir **identifier facilement les prises des pêcheurs de loisir** et en **interdire la revente**. Ce marquage doit être effectué de façon **précise** et ne doit pas empêcher la mesure totale de la taille des prises.

Tableau des tailles minimales de capture au verso.

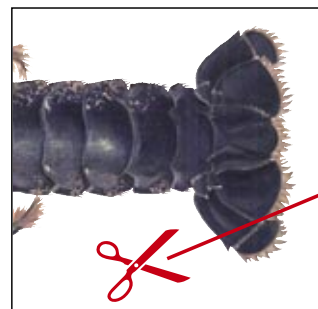
Caudale bifide inférieure



Caudale arrondie



Crustacés



## Les outils FNPP

The collage features several key FNPP resources:

- RESPECTONS LES TAILLES** brochures for the Mediterranean and Atlantic/Maritime regions, showing various fish species and their minimum catch sizes.
- Guide des bonnes pratiques** brochures for fishing in the sea and on the beach.
- Carte Fédérale** membership cards, including an "ADHÉRENT" card with fields for name, address, and boat details.
- Carte Fédérale** with a QR code and contact information: 09 62 02 00 76.
- RESPECTONS LES TAILLES** ruler with a list of fish species and their minimum catch sizes (e.g., 10 cm for Sole, 15 cm for Merluccius, 20 cm for Cabrilla).
- Posters** such as "Pêche Plaisance" and "Bonne mer, bon vent à tous."

fnpp.fr • [contact@fnpp.fr](mailto:contact@fnpp.fr)

**FÉDÉRATION NATIONALE DE LA PLAISANCE ET DES PÊCHES EN MER**

Accueil | Actualités | La FNPP | Pêche Plaisance | Associations | Partenaires | Services | Rejoignez-nous

[Dernière minute](#) | [Newsletter](#) | [Presse](#) | [FNPP](#) | [Décrets-Arrêtés](#) | [Associations](#) | [Adhésions](#)

[f](#) [x](#)

FNPP(SF) - BP14 - 29393 Quimperlé Cedex - Tél: 09 62 02 00 76 - Mail: [contact@fnpp.fr](mailto:contact@fnpp.fr)



# Respectons les tailles

✂ Espèces faisant l'objet d'un marquage obligatoire (arrêté du 30/12/2021 modifiant l'arrêté du 17/05/2011 imposant le marquage des captures) - \* Tailles préconisées FNPP

ATLANTIQUE - MANCHE - MER DU NORD

POISSONS	
Alose	30 cm
Anchois	12 cm
Baliste	* 23 cm
Bar 2/jour/pêcheur	✂ 42 cm
Bar moucheté	30 cm
Barbue	30 cm
Bonite	✂ * 40 cm
Cardine	20 cm
Chapon	30 cm
Chinchard	15 cm
Congre	60 cm
Dorade coryphène	✂ * 60 cm
Dorade grise/Canthère grisét	23 cm
Dorade rose	✂ 40 cm
Dorade royale	✂ 23 cm
Églefin	30 cm
Espadon	✂ LJFL* 170 cm
Flet	20 cm
Hareng	20 cm
Lieu jaune	✂ 30 cm
Lieu noir	✂ 35 cm
Limande	20 cm
Limande sole	25 cm
Lingue julienne	63 cm
Lingue bleue	70 cm
Lotte/Baudroie	50 cm
Maigre	✂ 50 cm

Makaire blanc	✂ LJFL* 168 cm
Makaire bleu	✂ LJFL* 251 cm
Maquereau*	✂ 20/30 MMN* cm
Merlan	27 cm
Merlu	27 cm
Mostelle	30 cm
Mulet	30 cm
Morue cabillaud	✂ 42 cm
Orphie	30 cm
Pagre	✂ * 30 cm
Plie carrelet	27 cm
Rouget barbet ou de roche	15 cm
Rouget grondin	* 15 cm
Roussette	* 40 cm
Saint-pierre	* 30 cm
Sar commun	✂ 25 cm
Saumon	50 cm
Sardine	11 cm
Sole commune	✂ 25 cm
Thon germon	✂ LJFL* 2/3* kg
Thon listao	✂ LJFL* * 45 cm
Thon obèse	✂ LJFL* * 100 cm
Thon rouge	LJFL* 30 kg ou 115 cm
Truite de mer	35 cm
Turbot	30 cm
CRUSTACÉS	
Araignée de mer	12 cm
Crevette bouquet	5 cm

Crevettes autres	3 cm
Étrille	6,5 cm
Homard*	✂ LC* 8,7/9 HF* cm
Langouste*	✂ LC* 11 cm
Langoustine	LT* 9 cm
Tourteau	13 A/15 Nord 48° cm
MOLLUSQUES	
Bulot	4,5 cm
Clovisse	4 cm
Couteau	10 cm
Coque	2,7/3 LB* cm
Coquille Saint-Jacques	11 cm
Huître creuse	5 cm
Huître plate	6 cm
Mactre solide	2,5 cm
Moule	4 cm
Ormeau	9 cm
Oursin piquants exclus	4 cm
Oursin (Bretagne) piquants exclus	5,5 cm
Palourde européenne	4 cm
Palourde japonaise	3,5/4 CM* cm
Palourde rose	4 cm
Pétoncle noir	4 cm
Poulpe	750 g
Praire	4,3 cm
Telline	2,5 cm
Vernis	6 cm
Vénus	2,8 cm

\* A : Atlantique, MMN : Manche et Mer du Nord, ECH : Est du Cap de la Hague, BG : Baie de Granville, HF : Hauts-de-France, LB : La Baule, CM : Calvados Manche.

MÉDITERRANÉE

POISSONS	
Allache	* 12 cm
Anchois	9 cm
Baudroie	* 50 cm
Bogue	* 12 cm
Castagnole	* 12 cm
Cernier	45 cm
Chapon	30 cm
Chinchard sévère	15 cm
Congre	60 cm
Denti	✂ * 50 cm
Dorade coryphène	✂ * 60 cm
Dorade grise/Canthère grisét	23 cm
Dorade royale	✂ 23 cm
Loup	✂ 30 cm
Makaire bleu	✂ 251 cm
Maquereau*	✂ 18 cm
Maquereau espagnol	18 cm
Marbré	20 cm
Merlu	20 cm
Mostelle	* 30 cm

Mulet muge	* 20 cm
Oblade	* 12 cm
Orphie	* 30 cm
Pageot à gros œil	40 cm
Pageot acarné	17 cm
Pageot commun	15 cm
Pagre commun	✂ 18 cm
Pélamide	* 40 cm
Raie pastenague	* 36 cm
Raie torpille marbrée	* 36 cm
Rouget barbet	15 cm
Rouget grondin	15 cm
Roussette	* 40 cm
Saint-pierre	* 30 cm
Sar commun	✂ 23 cm
Sar à museau pointu	18 cm
Sar à tête noire	18 cm
Sardine	11 cm
Saupe	* 12 cm
Sole commune	✂ 25 cm

Sparailon	12 cm
Thon germon	✂ * 3 kg
Thon listao	✂ * 45 cm
Thon obèse	✂ * 100 cm
Thon rouge	30 kg ou 115 cm
CRUSTACÉS	
Crevettes rose	2 cm
Homard*	✂ LT* 30 cm
Langouste*	✂ LC* 9 cm
Langoustine	LT* 9 cm
MOLLUSQUES ET AUTRES	
Coque	2,7 cm
Coquille Saint-Jacques	10 cm
Huître creuse	6 cm
Huître plate	6 cm
Oursin	5 cm
Palourde européenne	3,5 cm
Palourdes autres	3 cm
Praire	2,5 cm
Telline	2,5 cm

**AUTRES ESPÈCES** faisant l'objet d'un marquage obligatoire : espadon voilier, maigre, marlin bleu, rascasse rouge, thazard, thon albacore, voilier de l'Atlantique.

**Espèces protégées ou interdites à la pêche de loisir** : espadon (Méd.), esturgeon, raie blanche, raie brunette (sauf CIEM Vld&e), corb, mérour brun.  
**Espèces soumises à quotas** : espadon (Atl.), thon rouge.

\* LJFL : longueur maxillaire inférieur-fourche, LT : longueur totale, LC : longueur céphalothoracique.  
 \* Par dérogation à l'obligation de marquer les captures dès la mise à bord, le marquage du maquereau, du homard et de la langouste peut intervenir avant le débarquement.